

Rapport annuel d'activités des cellules d'animation du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024

Année 2024



*Commission « Milieux aquatiques », le 11 juin 2024
à Saint-Paul-Mont-Penit*



Animation agricole, le 20 juin 2024



Comité de pilotage, le 28 juin 2024, au Poiré-sur-Vie

TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION DU CONTRAT TERRITORIAL EAU ET RAPPEL DU CONTEXTE	3
2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CELLULE D'ANIMATION.....	5
2.1 LE COMITE DE PILOTAGE	5
2.2 LES COMMISSIONS	5
2.3 LES GROUPES DE TRAVAIL	8
3. MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT TERRITORIAL.....	11
3.1 VOLET MILIEUX AQUATIQUES	11
3.2 VOLET POLLUTIONS DIFFUSES.....	55
3.3 VOLET GLOBAL - ANIMATION.....	83
3.4 VOLET COMPLEMENTAIRE - RESSOURCE EN EAU	103
4. ANALYSE - BILAN - PERSPECTIVES.....	107
5. BILAN 2024 PAR MASSE D'EAU	109
6. CARTOGRAPHIES DES ACTIONS ENGAGEES, EN COURS OU TERMINEES EN 2024.....	111

1. PRESENTATION DU CONTRAT TERRITORIAL EAU ET RAPPEL DU CONTEXTE

Le Contrat Territorial (CT) Eau Vie Jaunay 2022-2024 s'inscrit dans la continuité du Contrat Territorial 2015-2019 dont le bilan a été réalisé en 2019-2020. **Il est coordonné par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ) dans le cadre de sa mission SAGE.**

Son périmètre correspond au périmètre du SAGE Vie Jaunay, à savoir le bassin versant Vie Jaunay, couvrant une superficie de 780 km². La Commission Locale de l'Eau (CLE) a défini une feuille de route 2022-2027 et a donné un avis favorable au projet de Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024, lors de sa séance du 15 octobre 2021. Le projet de CT Eau Vie Jaunay 2022-2024 a ensuite été approuvé par les différents partenaires financiers : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) le 14 décembre 2021, la Région Pays de la Loire et le Département de la Vendée le 25 février 2022. L'ensemble des maîtres d'ouvrage a délibéré favorablement, ce qui a permis d'organiser la **cérémonie de signature officielle du contrat le 9 décembre 2022.**

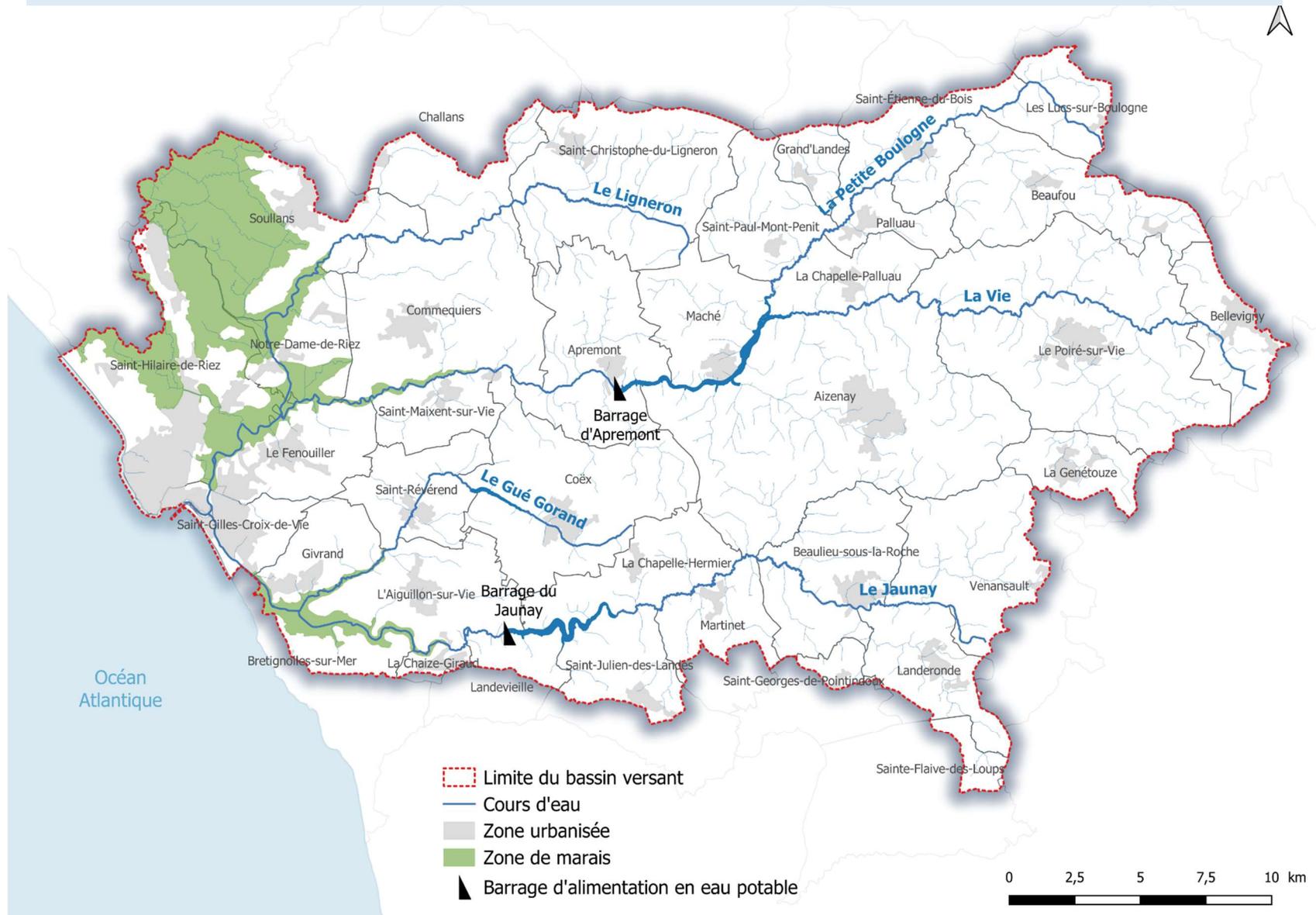
Le contrat a pour objectif la mise en place **d'actions de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides dont les marais)**. Les actions portent en particulier sur :

- **la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides du bassin versant, avec :**
 - ✓ des travaux de restauration de l'hydromorphologie des petits cours d'eau et de rétablissement de la continuité sur des sous-bassins versants prioritaires,
 - ✓ des travaux de restauration de la continuité écologique et des travaux complémentaires de restauration de la ripisylve sur les axes principaux,
 - ✓ des travaux de restauration des marais doux et salés dans le cadre de plans de gestion durable des marais ;
- **l'amélioration de la qualité de l'eau, en particulier sur les territoires alimentant en eau les captages destinés à la production d'eau potable, à travers :**
 - ✓ un accompagnement individualisé des exploitations agricoles afin de poursuivre l'amélioration des pratiques et de promouvoir des systèmes agricoles plus résilients (systèmes herbagers notamment),
 - ✓ l'aménagement du territoire par la restauration du bocage (haies, mares, agroforesterie),
 - ✓ l'implication des collectivités et des entreprises via la recherche de micropolluants et la mise en œuvre de Zone de Rejet Végétalisée en sortie de station d'épuration, la mise en place de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) et l'amélioration de la gestion des espaces verts en zones d'activités en faveur de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

La coordination générale du contrat est mutualisée avec l'animation du SAGE et est assurée par l'animatrice du SAGE. Une chargée de mission vient en appui sur la gestion des données et du Système d'Information Géographique, notamment via l'administration de l'outil SY SMA, et un agent pour la communication et la gestion administrative et financière des aides de la Région Pays de la Loire.

La cellule d'animation spécifique au contrat est composée de 3,5 ETP : 2,5 ETP pour les milieux aquatiques, dont 2 ETP de techniciens rivière et marais et 0,5 ETP de secrétariat-comptabilité, et 1 ETP pour la coordination agricole.

Le bassin versant Vie Jaunay, périmètre du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024

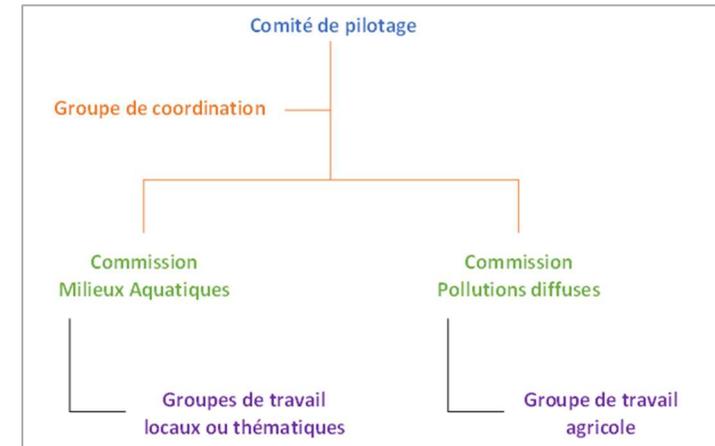


2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CELLULE D'ANIMATION

La gouvernance du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024 est basée sur l'organisation ci-contre.

Le groupe de coordination s'est réuni régulièrement pendant la phase d'étude. Il n'a pas été nécessaire de le réunir en 2024. **Suite aux recommandations de l'étude bilan, un comité de pilotage spécifique au contrat a été mis en place.**

Les commissions « Milieux aquatiques » et « Pollutions diffuses » ont la charge du suivi du programme d'actions. La concertation est assurée par la mise en place de groupes de travail spécifiques, les réunions de chantier et l'information directe des propriétaires et exploitants concernés.



2.1 LE COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024, composé des 18 maîtres d'ouvrage, du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, des financeurs (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région Pays de la Loire, Département de la Vendée) et des services de l'Etat, s'est réuni à trois reprises en 2024 : le 26 janvier (au titre de l'année 2023), **le 28 juin et le 27 novembre.**

En moyenne sur ces deux réunions :

- ✓ le taux de participation est de 46,5 %, avec une moyenne de 24 personnes présentes par réunion (47 % en 2023),
- ✓ le taux de représentation est de 62,5 %, avec une moyenne de 17 structures représentées (53 % en 2023).

On note donc une participation constante, voire en augmentation pour la représentation des structures. Notons que l'année 2024 était une année charnière pour le COPIL avec la réalisation et la validation du bilan à mi-parcours ainsi que l'ajustement du programme d'actions prévisionnel 2025-2027 au regard des conclusions de ce bilan.

2.2 LES COMMISSIONS

Deux commissions ont été mises en place pour l'élaboration et le suivi du contrat : « **Milieux aquatiques** » et « **Pollutions diffuses** ».

Animées par le SMMVLJ, elles sont composées des maîtres d'ouvrage œuvrant pour la thématique concernée, des financeurs, des services de l'État et sont ouvertes à d'autres structures et organisations. De plus, des membres de la CLE (élus, usagers) ont souhaité y être associés.

L'objectif est un échange sur la programmation des actions et leur mise en œuvre technique et financière. Dans la mesure du possible, les commissions sont prévues sur la même journée et une visite de terrain est proposée afin de rendre compte des travaux, notamment ceux réalisés sur les milieux aquatiques.

COMMISSION « MILIEUX AQUATIQUES »

Deux commissions « Milieux aquatiques » ont été organisées en 2024. En moyenne, le **taux de participation est de 44,5 %**, avec une moyenne de 14 personnes présentes par réunion, et le **taux de représentation est de 42 %**, avec une moyenne de 13 structures représentées. Le taux de participation est en hausse par rapport à l'année 2023 (il était de 38 %).

- le 11 juin 2024 à SAINT-PAUL-MONT-PENIT :

- **Objet : Bilan provisoire du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024 / Perspectives pour 2025-2027 ;**
- Le bilan provisoire du CT Eau Vie Jaunay 2022-2024 a été présenté par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay ;
- Les perspectives pour 2025-2027 ont ensuite été exposées ;

Une visite de terrain a suivi sur le ruisseau de la Boisière à Saint-Paul-Mont-Penit où des travaux de restauration morphologique ont été réalisés dans le cadre du contrat.



Une publication
a été réalisée
sur les réseaux sociaux.

- **le 15 octobre 2024 à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ :**

- **Objet : Rappel du bilan à mi-parcours et des perspectives / Programme prévisionnel 2025-2027 / Calendrier ;**
- Une visite de terrain, commune avec les techniciens présents à la réunion « Tableau de bord anguille » organisée l'après-midi par l'association LOGRAMI (Loire Grands Migrateurs), a permis de présenter les travaux d'aménagements en marais salé favorables à l'anguille et à la biodiversité.



COMMISSION « POLLUTIONS DIFFUSES »

Deux commissions « Pollutions diffuses » ont été organisées en 2024. En moyenne, le **taux de participation est de 39 %**, avec une moyenne de 16 personnes présentes par réunion, et le **taux de représentation est de 47 %**, avec une moyenne de 13 structures représentées. Le taux de participation est stable par rapport à l'année 2023 (il était de 38,5 %).

- **le 7 juin 2024 à COËX :**

- **Objet : Bilan provisoire du Contrat Territorial 2022-2024 et perspectives 2025-2027 ;**
- Intérêt et succès pour les actions pédagogiques sur l'eau notamment auprès des élèves, propositions de réaliser des ateliers « Fresque de l'eau et fresque du climat », communiquer positivement sur le zéro phyto et poursuivre la formation des agents ;
- Les actions visant à promouvoir et mettre en place la gestion intégrée des eaux pluviales ont été peu développées : nécessité de formation/accompagnement et développement de projets « modestes » à petite échelle ;
- Importance de maintenir les actions agricoles collectives, notamment celles menées en multi-partenariat, faible réalisation en termes d'accompagnement individuel : recentrage nécessaire (périmètre et ambition) ;
- Bon taux de réalisation des actions d'aménagement.

- **le 24 octobre 2024 à LA GENÉTOUZE :**

- **Objet : Rappel du bilan à mi-parcours et des perspectives / Programme prévisionnel 2025-2027 ;**
- Ciblage de l'accompagnement des exploitations agricoles à l'échelle du bassin versant du captage prioritaire d'Apremont pour les financements de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- Les actions d'aménagement de l'espace (haies, mares...) peuvent être financées sur l'ensemble du bassin versant Vie Jaunay, elles seront développées sur le bassin versant des captages d'Apremont et du Jaunay par Vendée Eau dans le cadre du CT et par la Fédération Régionale de Chasse sur la partie aval, notamment sur la masse d'eau du Lignerons dans le cadre d'une convention de partenariat avec le SMMVLJ en mobilisant différents dispositifs (éco-contribution, fonds régionaux...);
- Maintien des animations collectives à réaliser sur le périmètre du bassin versant du captage d'Apremont mais ouvertes à toutes les exploitations du bassin versant Vie Jaunay.

2.3 LES GROUPES DE TRAVAIL

Des groupes de travail (GT) locaux ou thématiques ont été mis en place en fonction des différents projets du CT Eau Vie Jaunay. L'objectif de ces groupes de travail est de préparer, sur la base d'une concertation forte, les éléments à présenter lors des commissions « Milieux aquatiques » et « Pollutions diffuses ». Ils sont organisés et animés par la cellule d'animation du contrat et spécifiquement par l'agent en charge des actions concernées.

Volet « Milieux aquatiques » : 4 groupes de travail thématiques ou géographiques

- **Groupes de travail locaux pour définir les sites de restauration morphologique des cours d'eau :**
 - Un groupe de travail par site composé du maître d'œuvre (SICAA/Hydro Concept), des propriétaires des parcelles riveraines, des élus des communes concernées, des financeurs et des partenaires techniques : services de l'État, Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FVPPMA)... ;
 - Objectif : concertation avec les acteurs locaux en deux temps :
 - validation des grands principes de restauration morphologique sur le site,
 - validation des études projet réalisées par le maître d'œuvre ;
 - Nombre de réunions : 3 réunions sur 3 sites différents.
- **Groupe de travail sur le projet d'automatisation et de restauration d'ouvrages hydrauliques :**
 - Composition : maître d'œuvre (ARTELIA), associations syndicales de marais, éclusiers, Office Français de la Biodiversité (OFB), Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), pêcheurs de civelles ;
 - Objectifs : suivi de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux ;
 - Nombre de réunions : 7 réunions spécifiques sur la programmation de l'automate (et 6 réunions de suivi de chantier).

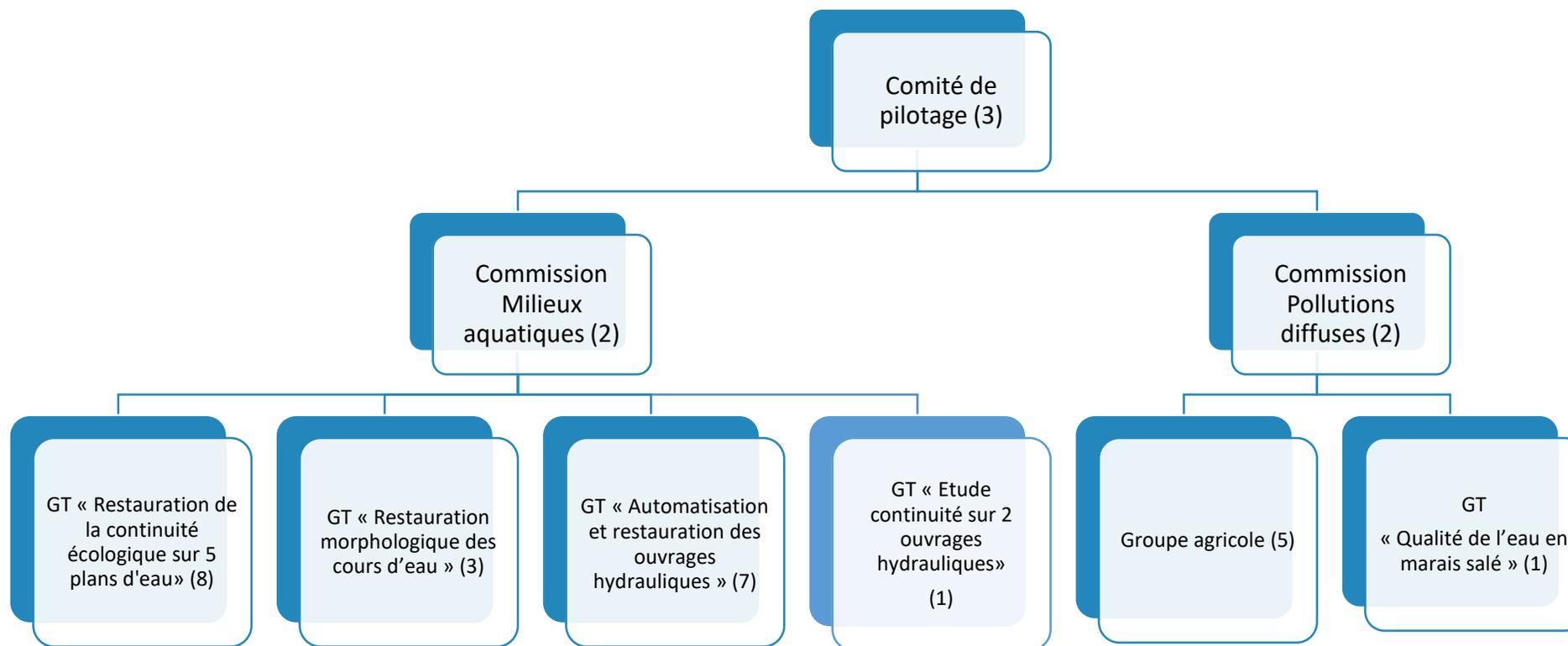
- **Groupe de travail sur la restauration de la continuité écologique sur 2 ouvrages hydrauliques (clapet de la Gatelière et clapet des Rouches) :**
 - Composition : association syndicale de marais, exploitants agricoles, éclusier, FVPPMA, Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (APPMA), élus des communes concernées, OFB, DDTM et financeurs ;
 - Objectif : concertation/suivi de l'étude pour la restauration de la continuité écologique sur 2 ouvrages hydrauliques ;
 - Nombre de réunions : 1 réunion de lancement.
- **Groupe de travail sur la restauration de la continuité écologique sur 5 plans d'eau :**
 - Composition : propriétaires, SAGE, FVPPMA, OFB, DDTM et financeurs ;
 - Objectifs : concertation/suivi de l'étude pour la restauration de la continuité écologique sur 5 plans d'eau ;
 - Nombre de réunions : 1 réunion de restitution et 7 réunions de concertation.

Volet « Pollutions diffuses » : un groupe de travail agricole

- Composition : Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, CAVAC, CIVAM-GRAPEA, CERFRANCE Vendée, VENDÉE EAU, Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- Objectifs : échanges sur l'état d'avancement de la démarche du CT Eau, le programme d'actions prévisionnel global et détaillé ainsi que la communication et le financement. Rappel de l'importance de la saisie sur Odéliane pour le futur bilan. Préparation des animations collectives du 15 mars 2023 sur « Les prairies au service de l'autonomie fourragère » et de l'animation pour 2024 avec l'association TRAME ;
- Nombre de réunions : 5.

Volet « Complémentaire » : un groupe de travail « Qualité de l'eau – Marais salé »

- Composition : Association Syndicale des Marais de la Basse Vallée de la Vie (ASMBVV), élus et techniciens des communes de Saint-Hilaire-de-Riez, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Le Fenouiller, service assainissement et développement durable du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, DDTM 85, Conseil Départemental de la Vendée (CD85), Agence Régionale de la Santé (ARS) ;
- Objectifs : échanges avec les partenaires et acteurs locaux sur les résultats du suivi :
 - de la qualité de l'eau physico-chimique en marais salé, mené par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay sur 6 étiers,
 - de la qualité des eaux de l'estuaire (réseau des apports en mer DDTM/CD85) ;
- Nombre de réunions : 1.



En 2024, ce sont au total **32 réunions** (21 en 2023) qui ont été organisées dans le cadre de l'animation et de la coordination du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024 (sans compter les réunions de suivi de chantier et de préparation des actions de communication notamment). On note une montée en puissance des actions en 2024.

3. MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT TERRITORIAL

3.1 VOLET MILIEUX AQUATIQUES

Volet Milieux aquatiques

Assurer une bonne fonctionnalité des cours d'eau
et milieux humides



BILAN TECHNIQUE DETAILLE

Le bilan technique des actions du Contrat Territorial Eau Vie-Jaunay 2022-2024 synthétise l'état d'avancement des actions des années 1, 2 et 3 (de 2022 à 2024) du contrat.

Il est présenté par maître d'ouvrage et par type d'actions. Un bilan général quantitatif et financier est également réalisé et exposé dans une seconde partie. Ces données sont renseignées géographiquement par les techniciens de rivière et marais via l'outil SYSMA puis exportées et valorisées dans le cadre de ce bilan annuel.

Les actions sont classées en différents statuts en fonction de leur état d'avancement :

-  En préparation : décision de faire l'action prise à la suite de la concertation avec une phase projet amorcée,
-  Engagé ou en cours : devis/marché signé ou travaux en cours,
-  Terminé : action terminée,
-  Annulé : action annulée.

Si l'action n'a pas été enclenchée ou si seule une concertation est engagée, l'action conserve son statut programmé => .

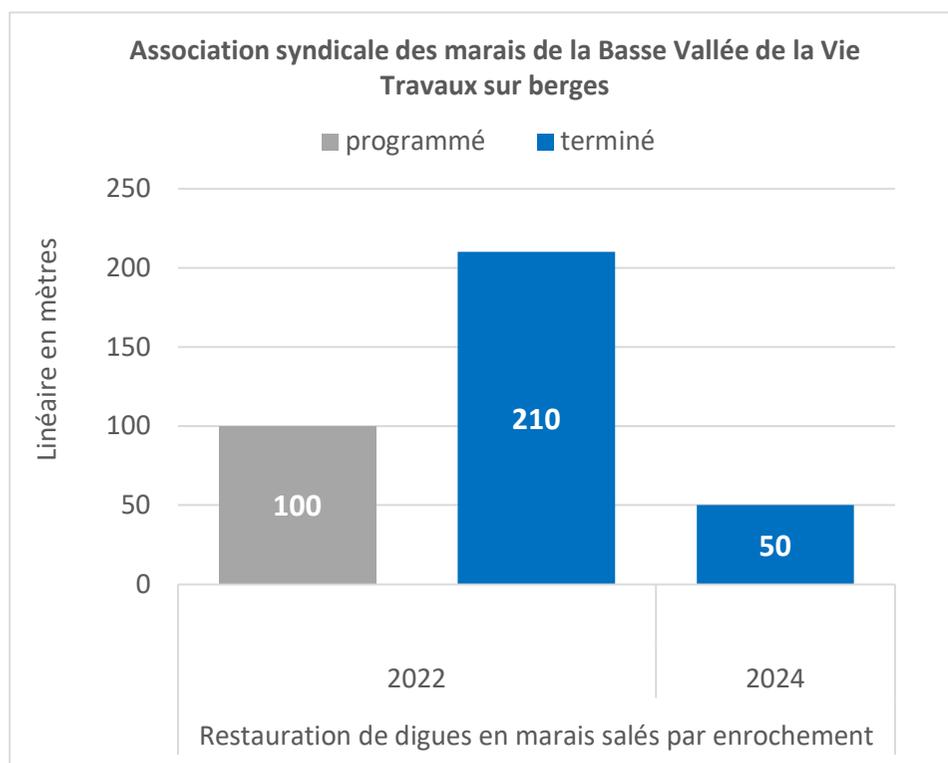
ASSOCIATION SYNDICALE DES MARAIS DE LA BASSE VALLEE DE LA VIE

TRAVAUX SUR BERGES/DIGUES

Des travaux de restauration de digues en marais salé par enrochement, sur 100 m de digues, sont répartis sur 4 sites prévisionnels différents.

L'objectif principal est de garantir la pérennité des digues et donc des usages et des habitats naturels associés. Ils doivent permettre également :

- de restaurer des échanges entre le chenal et la berge au travers un écotone (zone de transition et de contact entre deux écosystèmes voisins) rivulaire,
- de diversifier des habitats piscicoles au niveau des pieds de digues et des banquettes,
- de limiter l'envasement des étiers.



Un marché à bons de commande a été notifié pour l'intégralité de l'enveloppe financière du Contrat Territorial 2022-2024, soit 25 000 € TTC. D'autres actions sur devis ont également été réalisées ponctuellement.

Au total, 15 sites ont fait l'objet de travaux dont 6 en 2024 qui faisaient suite à la tempête Céline d'octobre 2023 qui a provoqué des dégâts importants sur les digues.



=> Étier de Prédevie - Travaux 2024

ASSOCIATION SYNDICALE DES MARAIS DE LA VIE

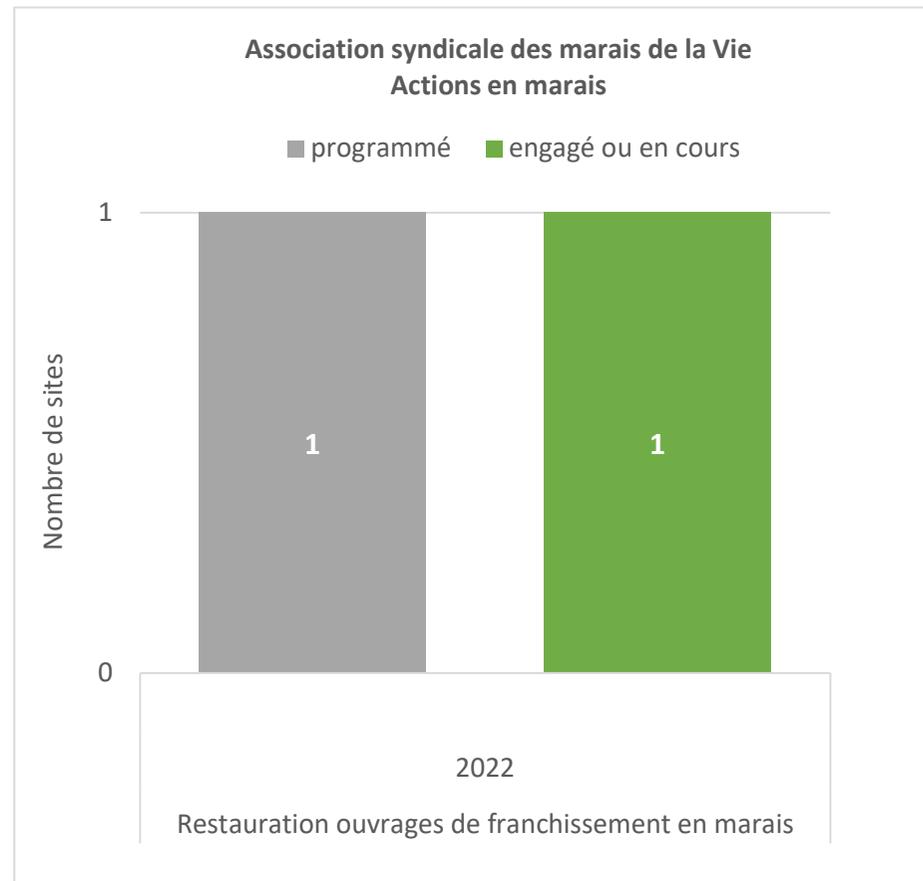
ACTIONS EN MARAIS

Les travaux de restauration d'ouvrages de franchissement ont pour objectifs de :

- maintenir l'activité agricole en zone de marais,
- restaurer l'usage de franchissement,
- améliorer la continuité écologique et hydraulique sur les écouls secondaires.

Un seul site est concerné à Saint-Maixent-sur-Vie. Un devis a été engagé sur 2022 mais les travaux n'ont pas pu être réalisés en 2023 et 2024 en raison des conditions météorologiques et du niveau d'eau de la rivière.

Ces travaux seront effectués en 2025.



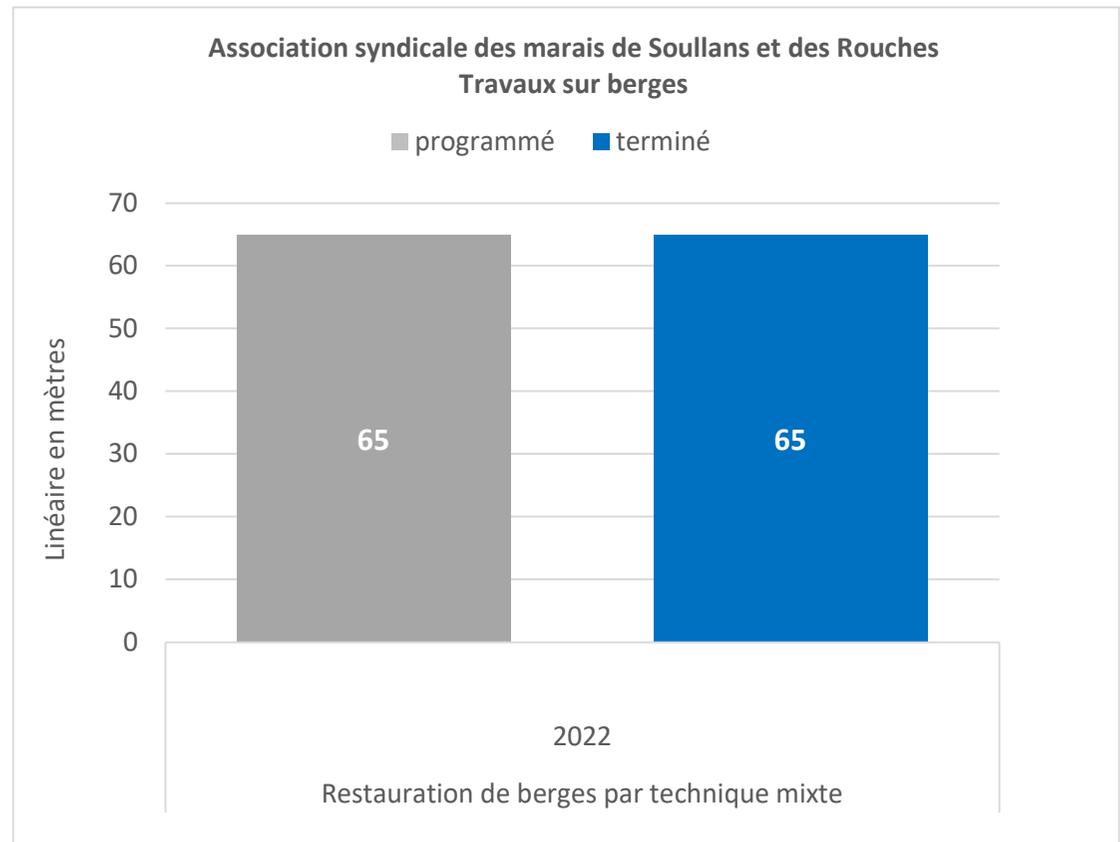
ASSOCIATION SYNDICALE DES MARAIS DE SOULLANS ET DES ROUCHES

TRAVAUX SUR BERGES

Les travaux de restauration de berges par technique mixte ont pour objectifs de :

- limiter les phénomènes d'érosion de berges,
- reconquérir les habitats de berge et les interfaces de transition,
- limiter l'envasement des écours secondaires.

Ces travaux, réalisés en intégralité en 2022, concernent un site et représentent 65 m.

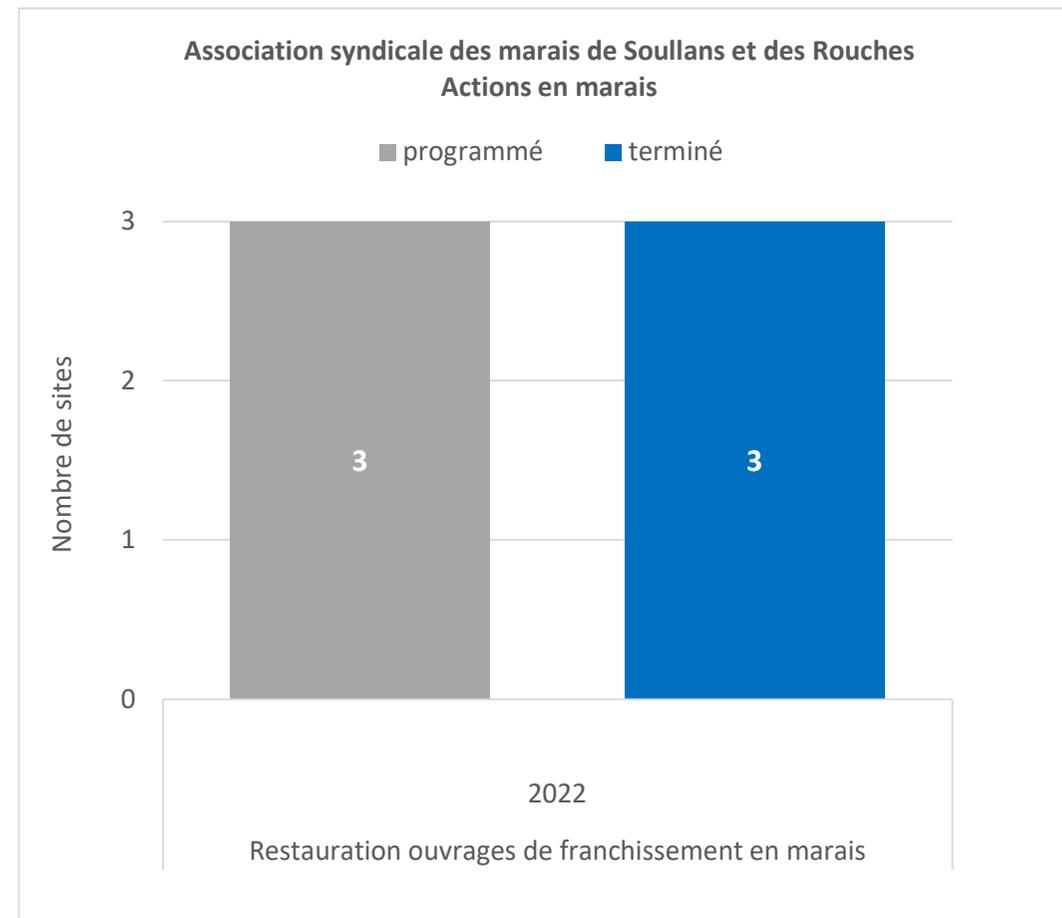


ACTIONS EN MARAIS

Les travaux de restauration d'ouvrages de franchissement, sur 3 sites, situés à SOULLANS, ont pour objectifs de :

- maintenir l'activité agricole en zone de marais,
- restaurer l'usage de franchissement,
- améliorer la continuité écologique et hydraulique sur les écouls secondaires.

Les travaux ont été réalisés en intégralité en 2022.



PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMERATION

LUTTE CONTRE LES PLANTES AQUATIQUES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (PAEE)

L'action de lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes concerne des **actions d'arrachage manuel et mécanique de la Jussie** sur le lac du Gué-Gorand, propriété du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération. L'objectif de cette action est de :

- limiter la propagation des plantes envahissantes,
- maintenir la biodiversité présente,
- améliorer la qualité de l'eau.

Pour 2024, 4 interventions d'arrachage manuel ont été menées en régie, en barque et à pied, de mi-juin à fin septembre, sur les parties principale et médiane du lac. Sur la queue du lac, une gestion curative a été nécessaire avec l'intervention d'une entreprise spécialisée pour effectuer l'arrachage manuel, à pied, fin juillet.

CONSERVATOIRE DU LITTORAL

ACTIONS EN MARAIS

L'acquisition de zones humides par le Conservatoire du Littoral, sur 5 ha, dans le marais de la basse vallée de la Vie, sur les communes de SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ et LE FENOILLER, est en lien avec les projets d'aménagements des marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité.

Des discussions ont été engagées dans le cadre du groupe de travail spécifique à ce projet. Seule la commune de SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ a délibéré, en 2022, afin d'autoriser le Conservatoire du Littoral à acquérir des terrains sur son territoire. Le périmètre d'acquisition a été créé officiellement en 2023.

Aucune acquisition n'a été réalisée de 2022 à 2024. Des projets devraient aboutir en 2025.

Le Département de la Vendée a également des périmètres d'acquisition foncière dans le marais de la basse vallée de la Vie au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Un groupe de travail sur la gestion de ces sites a été organisé en 2024 par le Département de la Vendée.

COMMUNE DE SAINT-RÉVÉREND

TRAVAUX SUR PETITS OUVRAGES

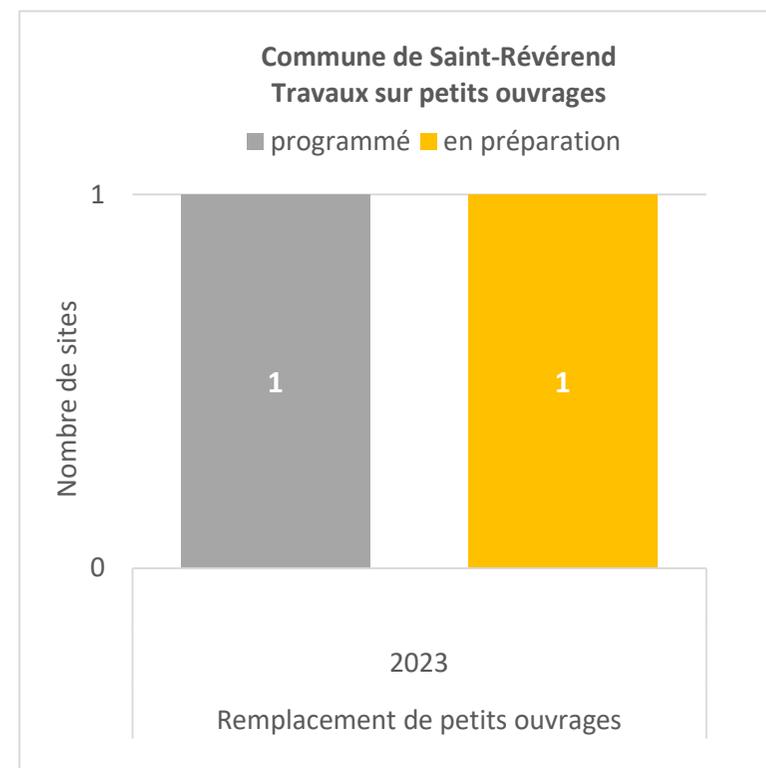
Le remplacement d'un petit ouvrage par un pont cadre a pour objectif la restauration des habitats dégradés afin :

- d'améliorer/restaurer la libre circulation des espèces aquatiques et assurer l'accès aux têtes de bassin (continuité écologique),
- de restaurer le profil en long du cours d'eau.

Cette action concerne un pont sur la route communale (rue René Bazin) en aval du plan d'eau de la Lucière, à SAINT-RÉVÉREND, plan d'eau sur cours ayant fait l'objet d'un effacement et d'une restauration du cours d'eau dans sa vallée d'origine.

Les premières mesures de terrain ont été menées en fin d'année 2023. Suite à la prise en compte de remarques techniques des services de l'État modifiant l'aménagement initial, l'étude de projet a été validée en août 2024.

La consultation des entreprises et les travaux doivent être lancés en 2025 et 2026.



COMMUNE DU POIRÉ-SUR-VIE

TRAVAUX SUR OUVRAGES HYDRAULIQUES

Les travaux consistent en la déconnexion du plan d'eau. Cette action a pour objectifs de :

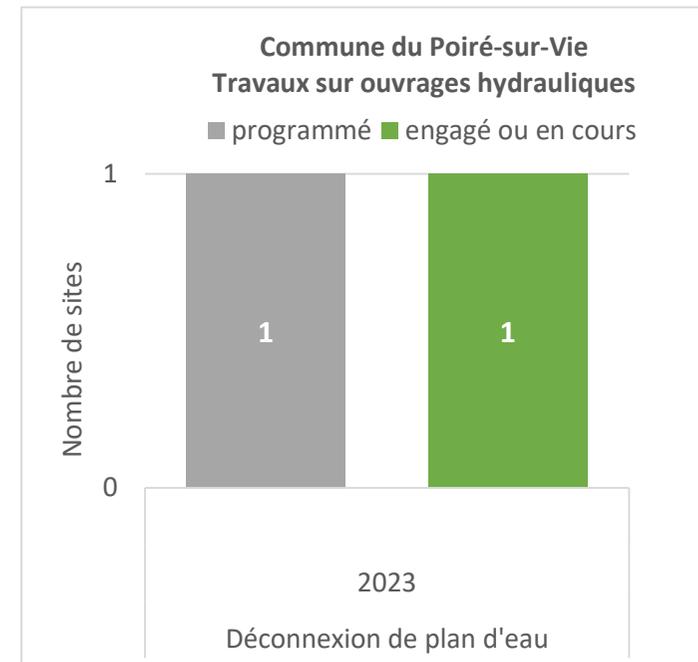
- améliorer la qualité thermique et chimique de l'eau,
- restaurer le profil en long du cours d'eau,
- améliorer le débit d'étiage des cours d'eau,
- favoriser la mobilité des cours d'eau,
- restaurer les habitats physiques aquatiques et humides,
- lutter contre les espèces invasives animales et végétales.

La déconnexion concerne le plan d'eau du moulin à Elise, propriété de la commune du POIRÉ-SUR-VIE.

Suite à une étude menée en concertation avec les acteurs locaux et les services de l'État, un dossier d'autorisation Loi sur l'eau a été déposé en 2023 et les travaux ont pu débuter en 2024.

La vidange du plan d'eau a été effectuée en janvier/février 2024 par la commune, en collaboration avec la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et avec l'appui du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, pour le suivi physico-chimique (oxygène dissous et ammonium).

Les conditions météorologiques de fin d'année ont provoqué l'arrêt des travaux qui devraient se terminer en 2025.

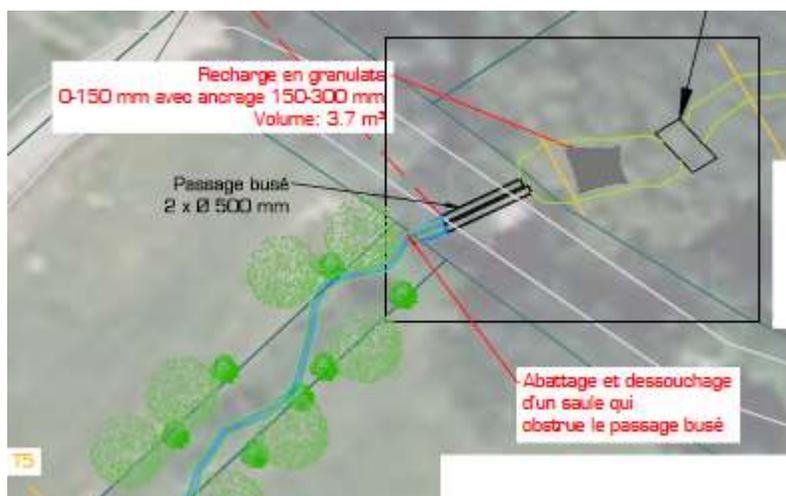


TRAVAUX SUR PETITS OUVRAGES

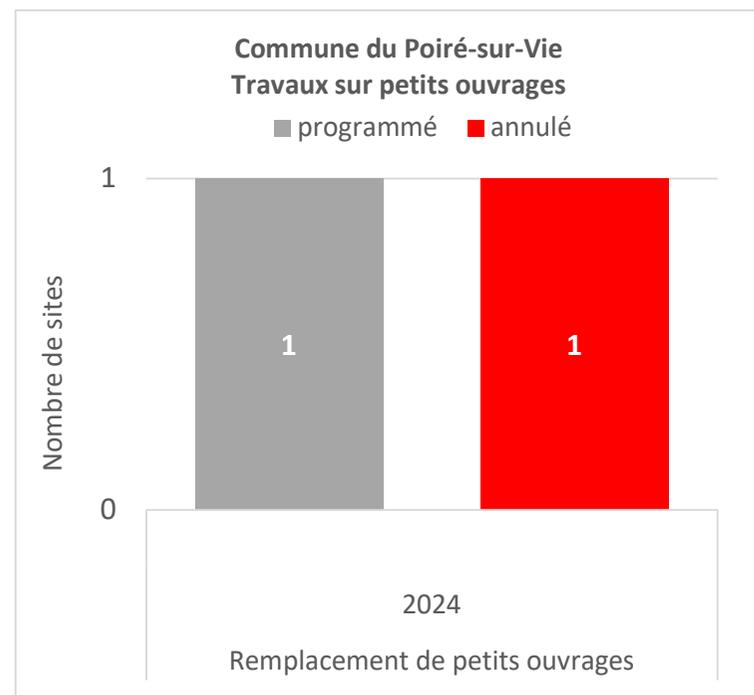
Les travaux sur petits ouvrages ont pour objectif la restauration des habitats dégradés afin de :

- améliorer/restaurer la libre circulation des espèces aquatiques et assurer l'accès aux têtes de bassin (continuité écologique),
- restaurer le profil en long du cours d'eau.

Après un diagnostic de terrain mené dans le cadre de l'étude projet relatif aux travaux de restauration morphologique du ruisseau de la Millière, une simple recharge en aval du cours d'eau a été décidée.



Ces travaux seront réalisés en 2025 par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, dans le cadre des travaux de restauration morphologique des cours d'eau.



FEDERATION DE VENDEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

ACTIONS SUR LE LIT MAJEUR

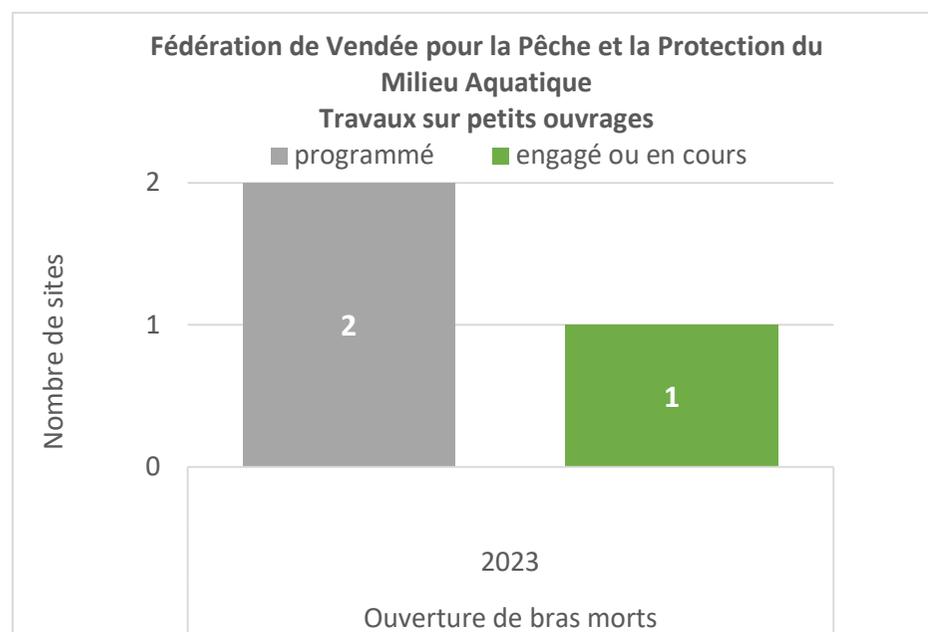
L'ouverture de bras morts a pour objectif de restaurer la connexion hydraulique au moyen de travaux de terrassement et de permettre :

- la diversification des habitats,
- la restauration d'habitats pour la faune aquatique,
- l'amélioration du fonctionnement des zones d'expansion de crue,
- de favoriser l'autoépuration naturelle.

2 sites étaient programmés en 2023.

Au vu du montant des travaux, seul un site a été engagé, sur un secteur de marais, en amont du clapet de la Pinsonnière, au FENOUILLE.

Au vu des conditions météorologiques durant les années 2023 et 2024, les travaux ont été reportés en 2025.



TRAVAUX SUR OUVRAGES HYDRAULIQUES

La mise en œuvre d'un dispositif de franchissement sur le clapet du Pré de la Cure, localisé sur la rivière la Vie sur les communes de SAINT-MAIXENT-SUR-VIE et COMMEQUIERS, a pour objectif de restaurer la continuité écologique.

En complément du dispositif de franchissement, des modifications de l'ouvrage peuvent être nécessaires afin d'améliorer la gestion, en particulier en période de crue, pour permettre le transit sédimentaire (ouverture du clapet).

Avant la réalisation de ces travaux, une étude préalable est menée avec l'ensemble des acteurs locaux pour mieux appréhender les différents aménagements.

Cependant, l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) menée également en parallèle sur le bassin versant Vie et Jaunay n'étant pas achevée et pouvant modifier les orientations d'action sur cet ouvrage, aucune étude préalable n'a été lancée et les travaux pour la mise en place du dispositif de franchissement ont été reportés à une date ultérieure.








Financé par

Projet de territoire de Gestion de l'eau du bassin de la Vie et du Jaunay





Commission quantitative #1 - 10 avril 2025

Restitution des résultats de l'étape 1 : caractérisation des usages et services assurés par les milieux liés à l'eau




SYNDICAT MIXTE DES MARAIS, DE LA VIE, DU LIGNERON ET DU JAUNAY

LUTTE CONTRE LES PLANTES AQUATIQUES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

L'action de lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes concerne des **actions d'arrachage manuel et/ou mécanique** de ces plantes **ainsi que des actions de restauration des milieux aquatiques** sur les marais et cours d'eau du bassin versant de la Vie et du Jaunay. L'objectif de ces actions est de :

- limiter la propagation des plantes envahissantes,
- maintenir la biodiversité présente,
- améliorer la qualité de l'eau.

24 stations ont ainsi été suivies par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, représentant un linéaire global de 69 km colonisés.

Des plans de gestion par site ont été élaborés afin de travailler également sur la résilience des milieux. Dans ce cadre, 1 site a fait l'objet de travaux en 2024 à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ, au lieu-dit le Guittard. Au total, 3 abreuvoirs ont été aménagés, 490 ml de berges ont fait l'objet d'un adoucissement et 3 000 ml de clôtures ont été installés.

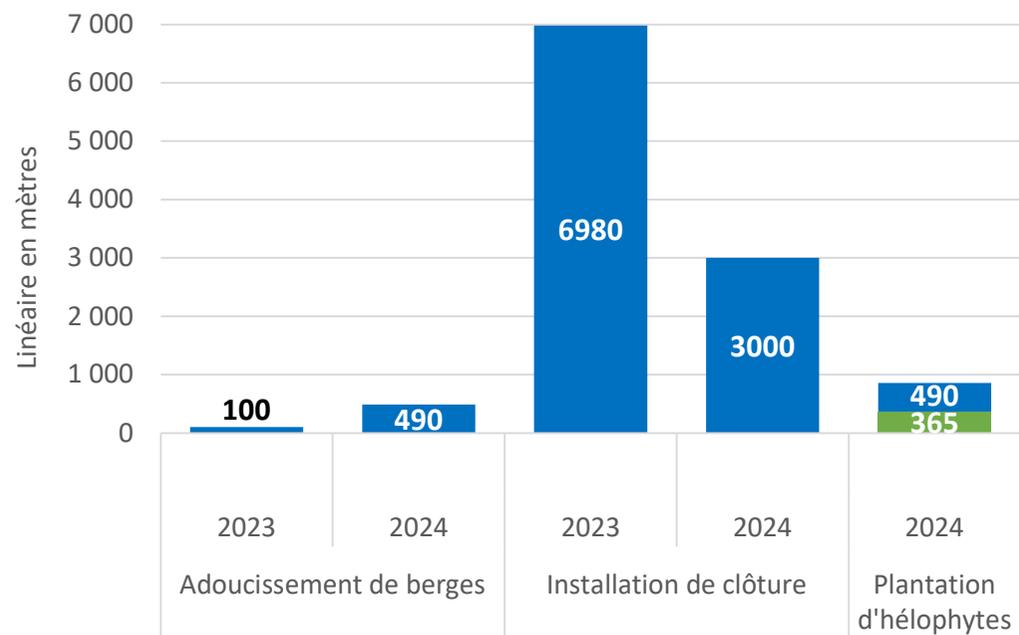
Plusieurs passages en arrachage manuel et de suivi ont été réalisés sur chacun des sites, représentant un linéaire de 408 km de fossés ayant fait l'objet d'actions pour 43,6 m³ de plantes arrachées et 636 heures de travail effectif.

Ces actions font l'objet d'un rapport spécifique « **Bilan de la gestion des plantes aquatiques exotiques envahissantes - Année 2024** ».



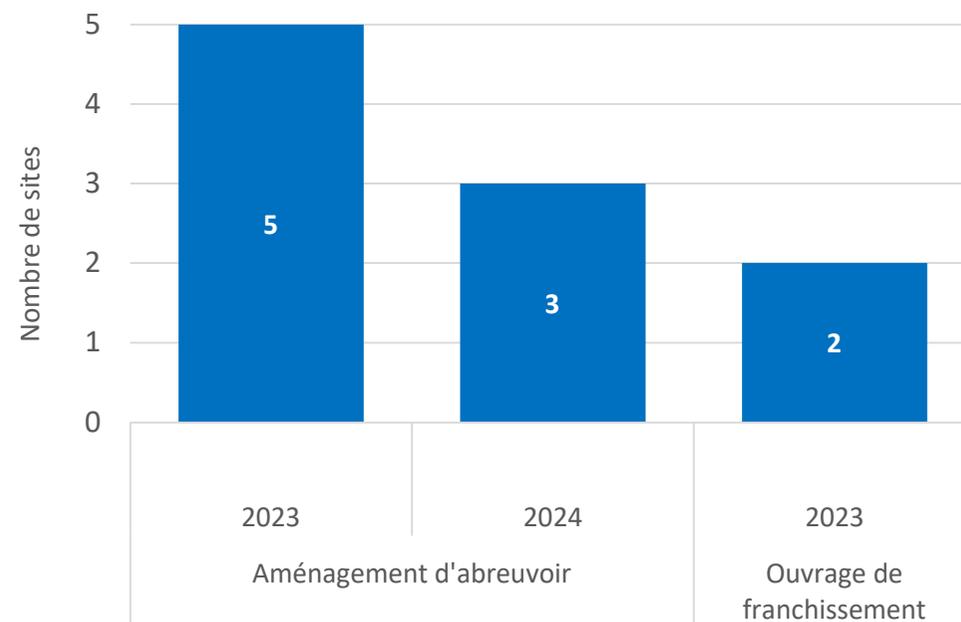
Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes

■ engagé ou en cours ■ terminé



Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes

■ terminé



TRAVAUX SUR BERGES

Les travaux sur berges se composent de plusieurs typologies d'actions :

- en marais doux :
 - les adoucissements de berges,
 - les restaurations de berges par technique mixte,
 - les aménagements d'abreuvoirs et la pose de clôtures ;
- en marais salé :
 - les restaurations de digues en marais salés par enrochement.

Les objectifs de ces travaux sont :

- pour le marais doux :
 - limiter les phénomènes d'érosion de berges,
 - reconquérir les habitats de berge et les interfaces de transition,
 - limiter l'envasement des écours collectifs ;
- pour le marais salé :
 - garantir la pérennité des digues et donc des usages et des habitats naturels associés,
 - restaurer des échanges entre le chenal et la berge au travers un écotone rivulaire,
 - diversifier des habitats piscicoles au niveau des pieds de berges et des banquettes,
 - limiter l'envasement des étiers.

Les aménagements d'abreuvoirs et la pose de clôtures ont été réalisés en 2022.

En 2023, les restaurations de berges par technique mixte, au niveau de la digue de l'Isle à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, ont été finalisées.

Concernant les travaux de restauration de digues en marais salé, 4 sites ont été réalisés en 2022 et 2 nouveaux secteurs ont fait l'objet de travaux en 2024.

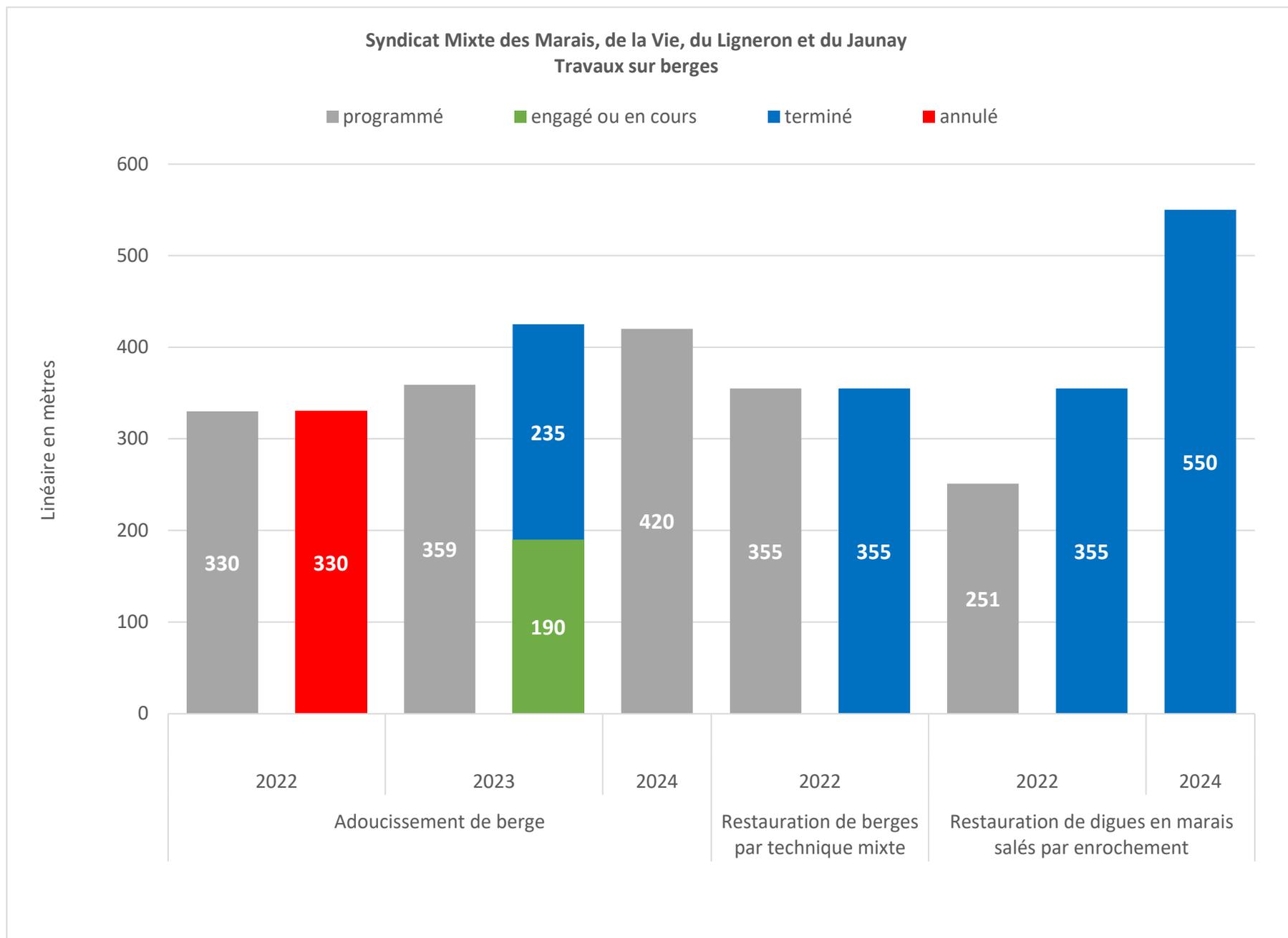
La concertation pour les travaux d'adoucissement de berge a abouti sur l'engagement de 2 sites pour l'année 2023 : l'un sur le canal de Soullans dont les travaux ont été réalisés en 2024 et l'autre sur la rivière le Jaunay où les travaux seront lancés en 2025.



Adoucissement de berges



Digues en marais salés



TRAVAUX SUR PETITS OUVRAGES

Les travaux sur petits ouvrages s'intègrent aux travaux de restauration morphologique des cours d'eau. Ils ont pour objectif la restauration des habitats dégradés afin :

- d'améliorer/restaurer la libre circulation des espèces aquatiques et assurer l'accès aux têtes de bassin (continuité écologique),
- de restaurer le profil en long du cours d'eau.

Sur la période 2022-2023, seul le pont de la RD 81 à SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS a fait l'objet de travaux dans le cadre de la restauration morphologique de la Petite Boulogne, en aval du pont, en 2023.

Le seuil du Guy Noir, situé sur le Ruth au POIRÉ-SUR-VIE, a pu être démantelé en 2024. Cette action a été réalisée en régie par la commune du POIRÉ-SUR-VIE.

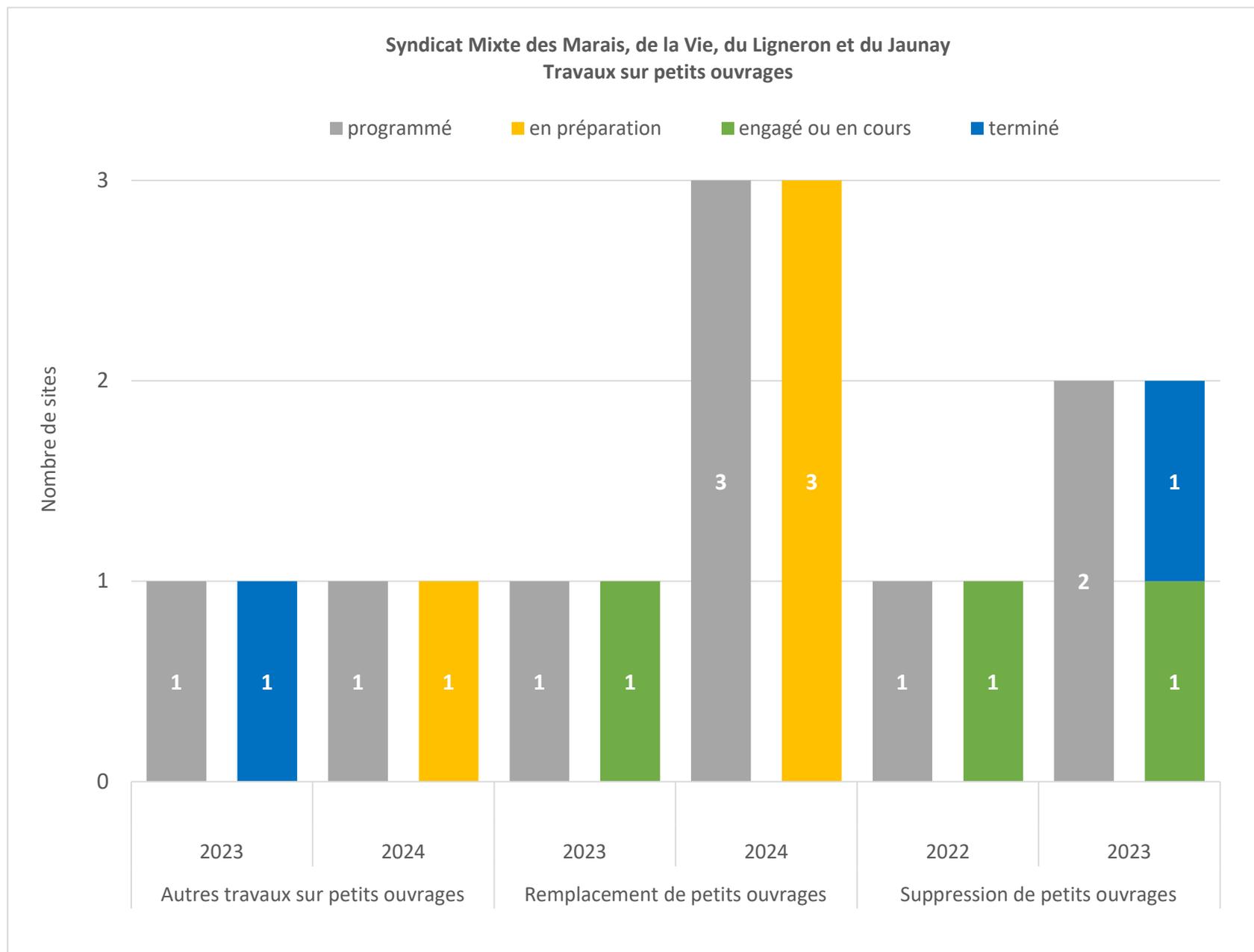
3 autres sites ont été engagés en 2024 dans le cadre du marché pour la restauration morphologique des cours d'eau et devraient être réalisés en 2025.

Sur les autres secteurs, les études projet ont été finalisées et les travaux devraient être lancés dans la prochaine programmation 2025-2027.



Seuil du pont de la RD 81 - La Petite Boulogne
Avant et après travaux

Seuil du Guy Noir - Le Ruth
Avant et après travaux



TRAVAUX SUR LIT MINEUR

Les travaux sur lit mineur se composent de plusieurs typologies d'actions en fonction du degré d'altération du cours d'eau :

- réduction de section,
- rehaussement du lit,
- reméandrage,
- remise dans le talweg.

L'objectif de ces travaux est de restaurer les habitats dégradés en :

- renaturant la pente et le profil en long du cours d'eau,
- améliorant les connexions latérales,
- aménageant un matelas sédimentaire,
- diversifiant des faciès d'écoulement et les habitats.

Afin d'accompagner techniquement le Syndicat Mixte, une mission de maîtrise d'œuvre a été engagée avec un bureau d'études de 2022 à 2024. Elle se compose de 3 phases :

- phase projet : état des lieux (topographie, morphologie, ouvrages, usages...), inventaires faune, flore et habitats et étude au stade projet ;
- phase assistance pour la passation des contrats de travaux : uniquement les pièces techniques : CCP, BPU, DQE et annexe technique ;
- phase direction de l'exécution des travaux : expertise ponctuelle au démarrage des travaux et pour validation des étapes importantes.

Pour 2022-2023, 3 portions de cours d'eau ont fait l'objet de travaux :

- le Gué-Gorand, au niveau du lieu-dit La Gautellerie à SAINT-RÉVÉREND (470 m),
- le Rigolly Gazon à PALLUAU (400 m),
- la Petite Boulogne à SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS (250 m),
- la Boisière à SAINT-PAUL-MONT-PENIT (1 050 m).

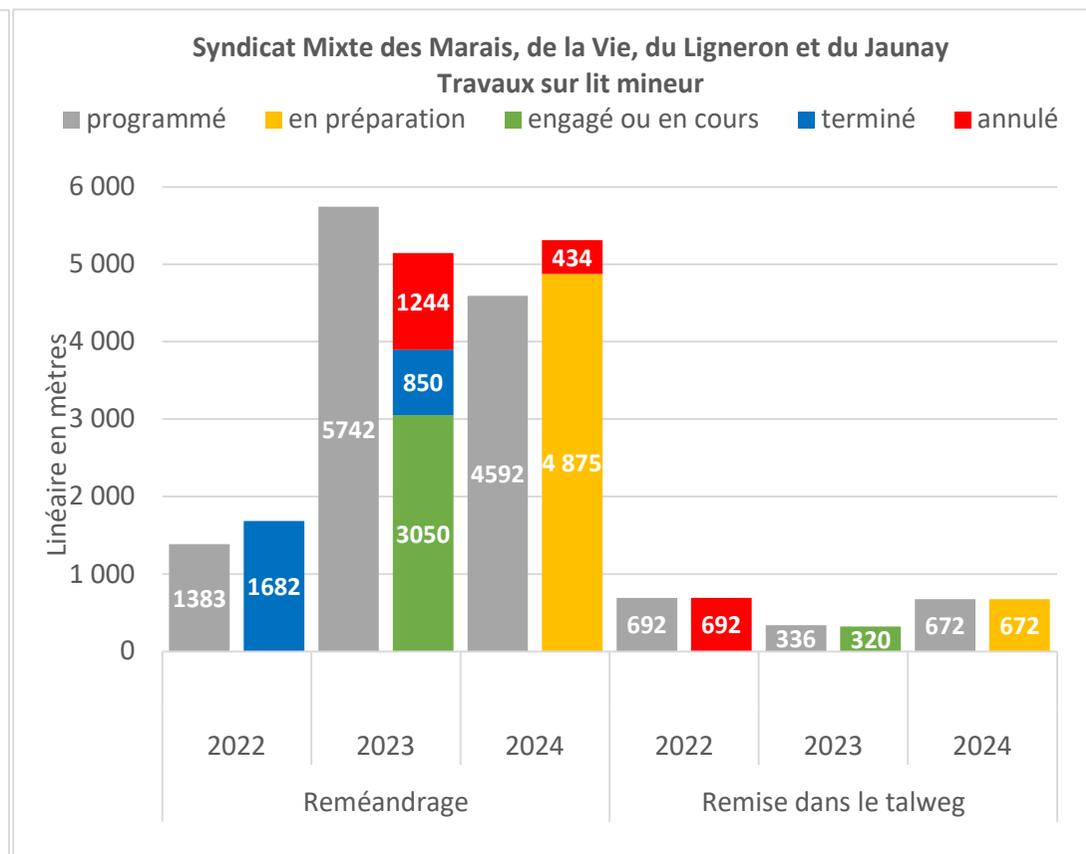
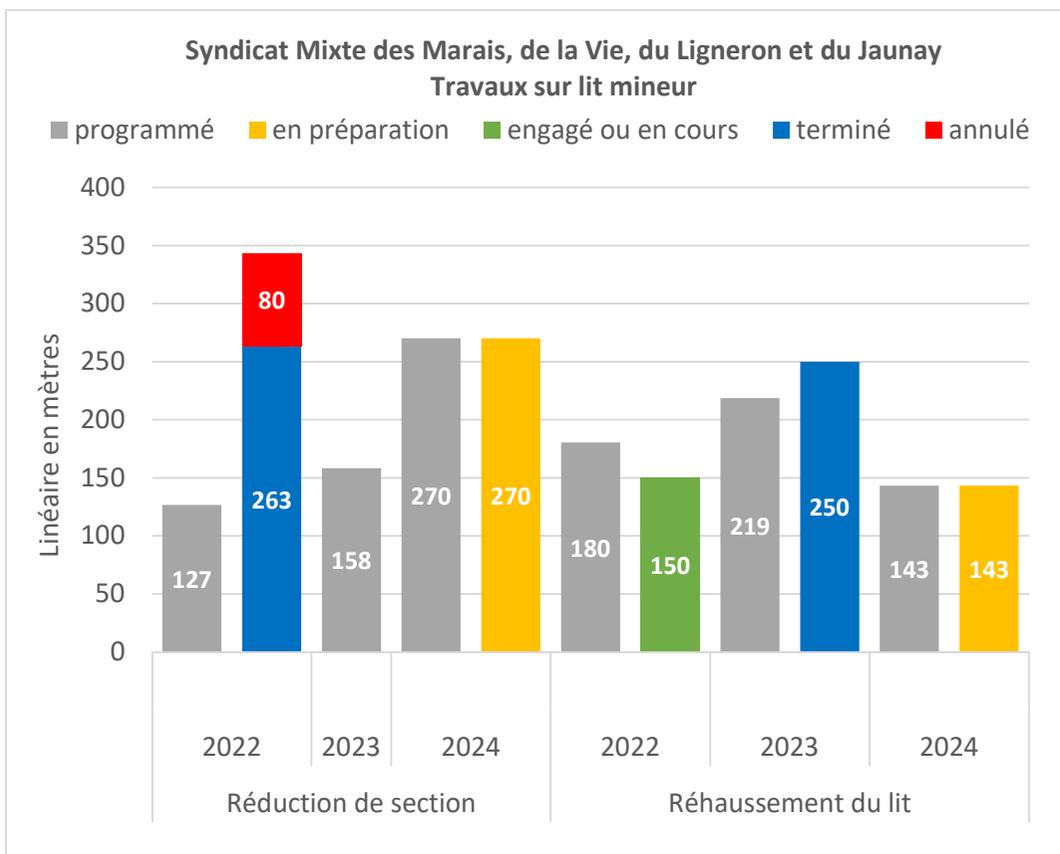
Suite aux études projet réalisées en 2023, les sites de la Maldemée au POIRÉ-SUR-VIE, le Coteau et le Quarteron à SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON et les Grolles à SOULLANS ont été engagés en 2024. Au vu des conditions météorologiques, seuls les travaux sur le ruisseau des Grolles ont pu être réalisés ; les travaux sur les autres sites seront lancés en 2025.



Des études de projet ont également été finalisées sur 3 autres sites qui feront l'objet de travaux dans le cadre de la prochaine programmation 2025-2027 :

- la Millière et les Grois au POIRÉ-SUR-VIE,
- les Péaudries à SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON,
- les Champs Chipet à SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS.

3 secteurs ont été annulés (les Grolles amont, le Rigolly Gazon amont et les Champs Chipet amont) car la concertation n'a pas permis d'aboutir à des travaux suffisamment ambitieux. Une portion du Quarteron a également été annulée car les travaux seront réalisés par le Département de la Vendée dans le cadre d'une compensation en lien avec le projet de la 2x2 voies CHALLANS-AIZENAY.



TRAVAUX SUR RIPISYLVE

Les travaux de restauration de la ripisylve ont pour objectifs de :

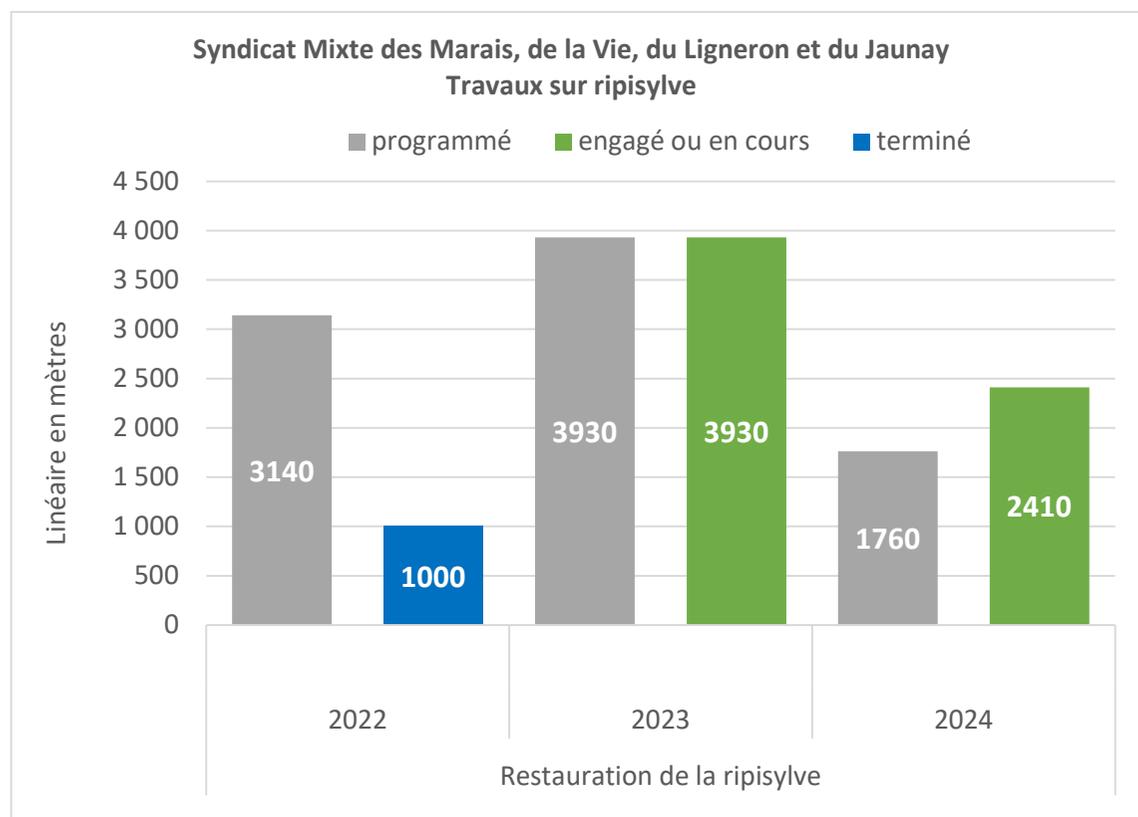
- améliorer les conditions d'écoulement de la rivière,
- diversifier les habitats pour la faune et la flore,
- limiter la production d'embâcles et une surcharge en bois morts.

En 2022, 1 000 ml de rivière ont fait l'objet de travaux sur le Jaunay, en aval du pont de l'Évêché à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE.

Les travaux prévus en 2023 sur la rivière le Jaunay et en 2024 sur le Gué-Gorand ont été réalisés en 2024.

En raison des conditions météorologiques, le broyage des résidus de coupe, non effectué en 2024, est reporté en 2025.

Des actions ponctuelles de gestion des embâcles ont été menées en régie.



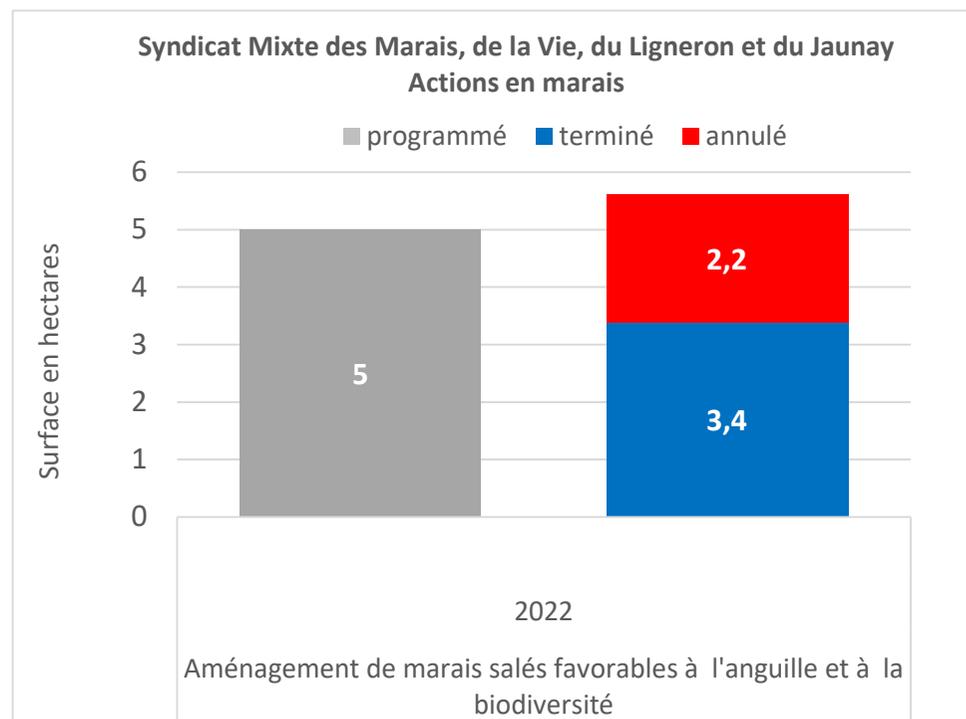
ACTIONS EN MARAIS

Les travaux en marais se composent de deux typologies d'actions :

- l'aménagement de marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité,
- le curage vieux fond-vieux bords (VF/VB) des écoures collectifs.

Les objectifs de ces travaux sont :

- pour les aménagements de marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité :
 - o favoriser les zones de croissance de l'anguille et le retour des géniteurs à la mer,
 - o améliorer la qualité de l'habitat prioritaire lagune côtière et ses habitats associés,
 - o pérenniser l'entretien de ces zones de marais ;
- pour le curage VF/VB des écoures collectifs :
 - o rétablir les capacités d'écoulement des canaux,
 - o retirer l'excédent de sédiments accumulé,
 - o restaurer les habitats naturels.



Pour les aménagements en marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité, seulement 2 sites sur les 3 prévus initialement ont été engagés afin de tenir compte du montant plus élevé des travaux par rapport au prévisionnel. Les travaux, débutés fin 2023, ont été finalisés en 2024.

Pour le curage VF/VB, 3 412 mètres ont été réalisés en 2022 sur le marais de Soullans et des Rouches.

En raison des conditions météorologiques 2023 et 2024, certains sites ont été finalisés en année n+1.

→ travaux 2022 finalisés en 2023 :

- marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez :
 - écours de Baisse, sur 1 868 m ;

→ travaux réalisés en 2023 :

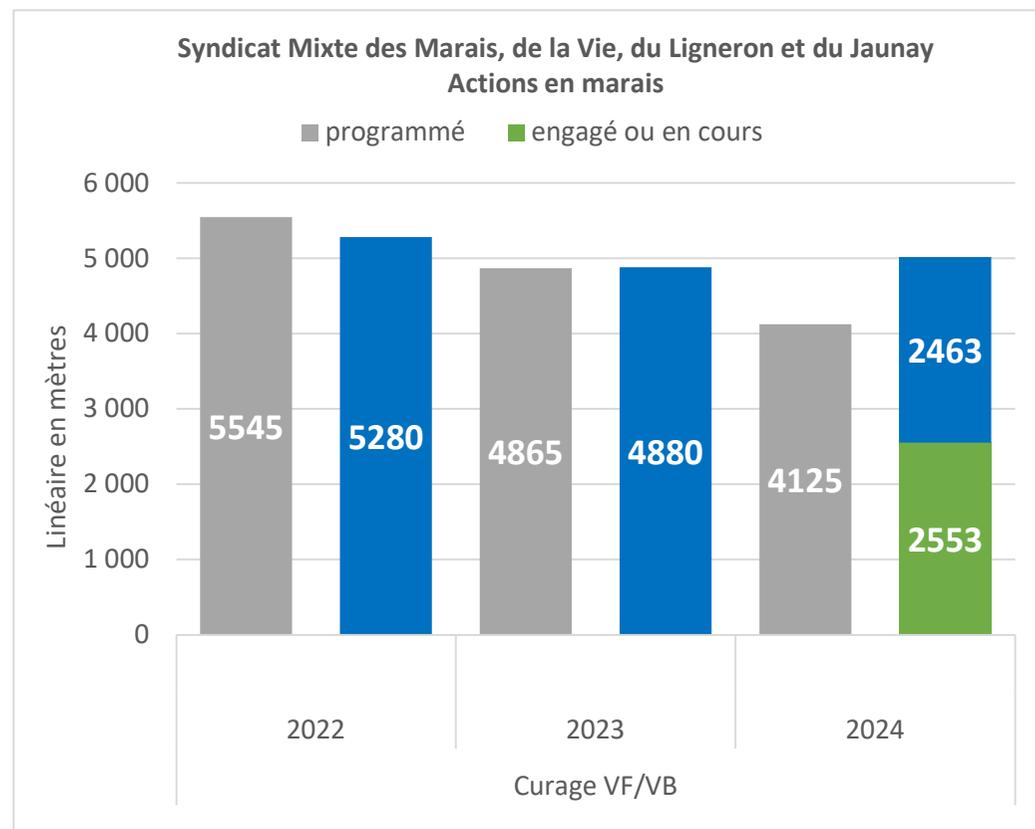
- marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez :
 - écours des Durantières, sur 2 225 m,
 - écours du Pas du Marais, sur 1 560 m ;

→ travaux achevés en 2024 :

- marais de Soullans et des Rouches :
 - canal de Soullans 2023, sur 1 095 m,
 - canal de Soullans 2024, sur 975 m
 - écours du Marais aux Moines, sur 1 488 m,

→ travaux devant être finalisés en 2025 :

- marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez :
 - écours de la Cours de Baisse et des Roselières, sur 2 553 m.



TRAVAUX SUR OUVRAGES HYDRAULIQUES

Les travaux sur ouvrages hydrauliques se composent de 5 typologies d'actions :

- dispositif de franchissement,
- effacement total,
- gestion des vannages,
- étude complémentaire,
- étude pour la restauration de la continuité écologique.

Les objectifs de ces actions sont multiples :

- améliorer/restaurer la libre circulation des espèces aquatiques (continuité écologique),
- restaurer le profil en long du cours d'eau,
- maintenir les usages, le cas échéant.

Les dispositifs de franchissement concernent :

- le clapet de la Brelaudière et le clapet des Rouches sur le Jaunay,
- le clapet de la Gatelière sur le Gué-Gorand aval,
- le clapet de Dolbeau et le clapet de la Vallée sur la Vie aval,
- les écluses de Riez sur le Lignerou.

Les travaux sur le clapet de la Brelaudière ont été exécutés durant l'année 2024 suite à une mission de maîtrise d'œuvre permettant de définir l'aménagement le plus adapté.

Le clapet des Rouches et le clapet de la Gatelière feront l'objet de travaux en 2026 suite aux aménagements définis dans le cadre de l'étude complémentaire présentée ci-après.

Les clapets de Dolbeau, de la Vallée et les écluses de Riez feront l'objet d'aménagements ultérieurs en attente des conclusions du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau et du retour d'expérience de l'automatisation.

Des discussions ont été menées avec les propriétaires et exploitants concernés ainsi que les services de l'Etat pour le seuil du Retail, situé sur le Lignerou, et le batardeau des Martellières, sur le Gué-Gorand. Ces ouvrages doivent faire l'objet de travaux d'effacement total ou partiel dans le cadre de la prochaine programmation 2025-2027.



Concernant la gestion des vannages, 2 projets ont été menés en parallèle :

- la modification de l'automatisation de l'écluse du Jaunay, ouvrage de limite de salure des eaux, afin d'intégrer des manœuvres spécifiques pour la remontée des civelles. Cette action a été réalisée en 2022. Un suivi de la salinité de l'eau en amont des écluses est mis en place chaque hiver pour mesurer l'impact de ces manœuvres.
- l'automatisation de 3 ouvrages hydrauliques : le barrage des Vallées et le clapet de la Pinsonnière sur la Vie, les écluses de Riez sur le Ligneron et l'écours de l'Isle. Les travaux se sont achevés en 2024 et ont été expérimentés durant l'hiver 2024-2025.



L'étude complémentaire a pour objectif de définir, sur 4 ouvrages hydrauliques, les aménagements nécessaires à la restauration de la continuité écologique. Elle concerne :

- le clapet de Dolbeau et le clapet du Pré de la Cure sur la Vie aval,
- le clapet des Rouches sur le Jaunay aval,
- le clapet de la Gatelière sur le Gué-Gorand aval.

Sur le secteur de la Vie aval où des prélèvements pour l'irrigation sont réalisés, l'étude complémentaire a été reportée dans l'attente des résultats du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

Pour le secteur du Jaunay et du Gué-Gorand aval, l'étude a été lancée sur les deux ouvrages en 2024 et doit s'achever à l'automne 2025.



Dans le cadre de l'étude pour la restauration de la continuité écologique sur 5 plans d'eau, 4 projets d'effacement ont fait consensus et se sont traduits par le dépôt de dossiers de porter à connaissance auprès des services de la DDTM de la Vendée. Les travaux sur ces plans d'eau sont projetés dans le cadre de la nouvelle programmation 2025-2027.



Le Coteau



Le Quarteron



Grand'Landes



Le Fontenit

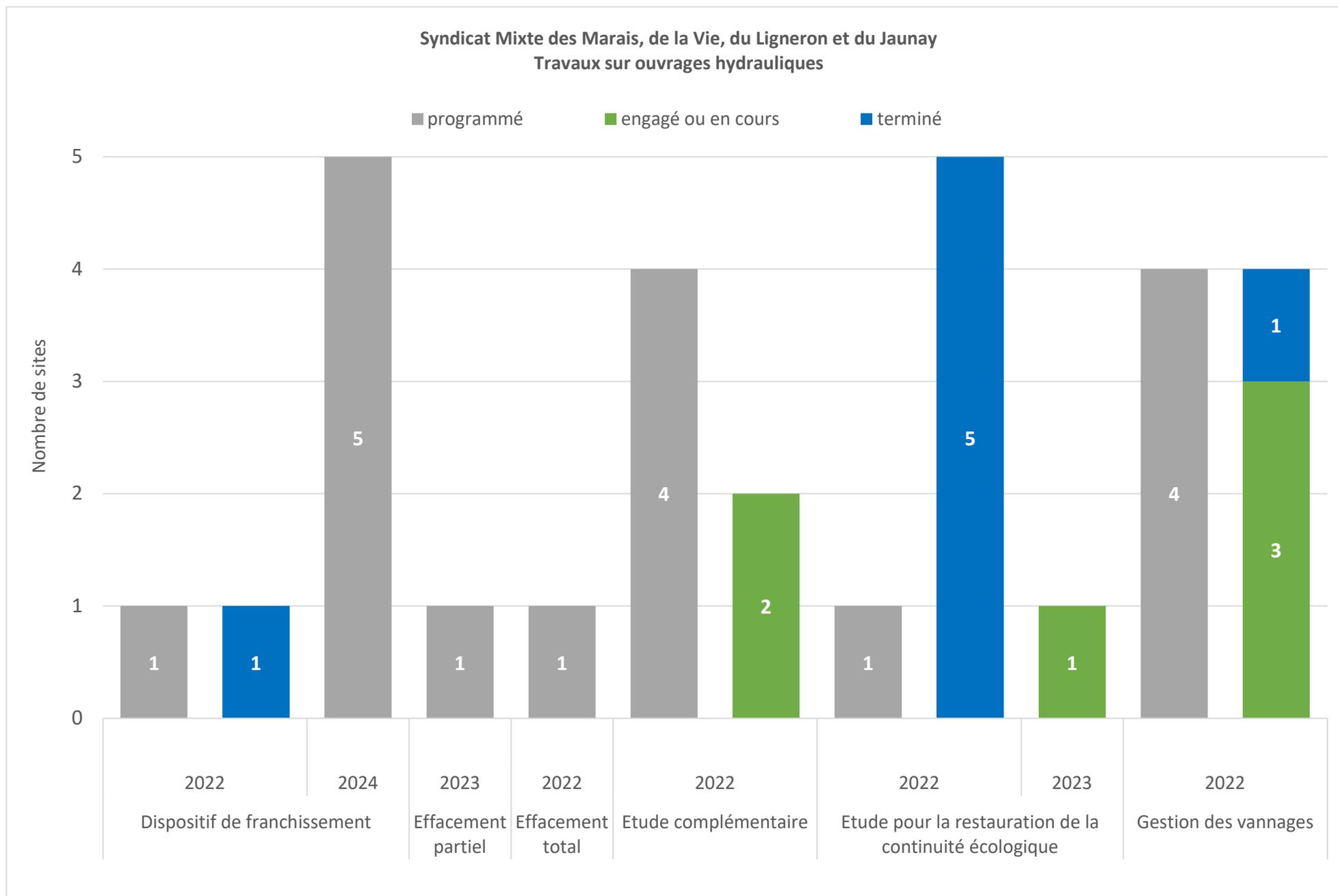
Au vu des usages présents et de la complexité du site, l'étude sur le plan d'eau communal de SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS s'est arrêtée à la phase scénarii ; la commune n'ayant pas souhaité aller plus loin dans la démarche.

Un 6^{ème} plan d'eau a été ajouté à l'étude pour une finalisation en 2025 : le plan d'eau de la Prévisière au POIRE-SUR-VIE.

Afin d'anticiper sur les actions de 2023 et 2024, une concertation des acteurs locaux, dans le cadre des plans de gestion durable des marais, avait été engagée en 2022 sur la gestion des ouvrages hydrauliques secondaires et les aménagements en faveur de la continuité écologique. Cette concertation a abouti à un programme d'actions intégré dans le cadre de la prochaine programmation 2025-2027.



Saint Etienne du Bois



SUIVI-EVALUATION

Le suivi-évaluation se compose de 4 typologies :

- suivi anguille,
- indicateur trophique,
- Indice Poissons Rivière (IPR),
- Indice invertébrés multi-métrique (I2M2).

L'objectif de ces suivis est de faire un état des lieux des milieux aquatiques avant travaux puis après travaux, pour mesurer l'incidence des travaux et évaluer leur efficacité.

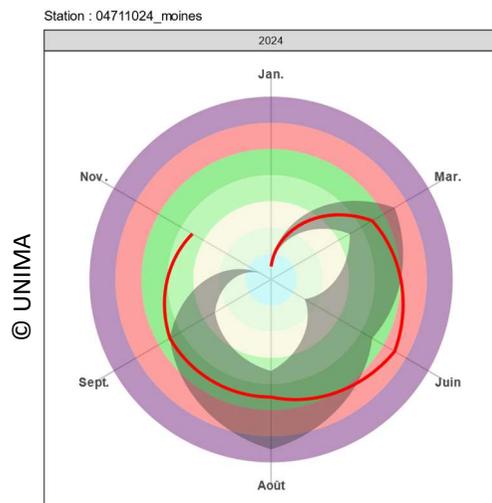
Le suivi anguille, prévu initialement en 2024, a débuté en septembre 2023, afin d'être opérationnel pour mesurer les entrées de civelles dans les marais salés aménagés dès le mois de décembre 2023.

Finalisé en mai 2024, ce suivi a été effectué en régie par une apprentie, en partenariat avec LOGRAMI.

Un nouveau suivi anguille a été initié fin 2024 pour compléter le suivi de l'hiver 2023-2024. Cette mission, débutée en régie en 2024, sera mise en œuvre sur 2025 par un stagiaire de LOGRAMI (hors contrat).



Photos suivi anguilles
© BAISEZ Aurore - Logrami



Depuis 2022, l'indicateur trophique a été mis en place annuellement en marais doux. 3 points ont été réalisés chaque année sur différents marais :

- année 2022 : marais de Soullans et des Rouches ;
- année 2023 : marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez
- année 2024 : marais de Soullans et des Rouches, marais du barrage des Vallées et marais de la Vie.

6 prélèvements d'eau ont été effectués chaque année sur chaque point. Les résultats des analyses sont ensuite exploités afin d'établir l'état d'eutrophisation de chaque marais.

⇨ Modèle situation trophique de la masse d'eau

De nombreux indices poissons rivière (IPR) et indices invertébrés multi-métriques (I2M2) ont été menés durant ces trois années :

→ Année 2022 :

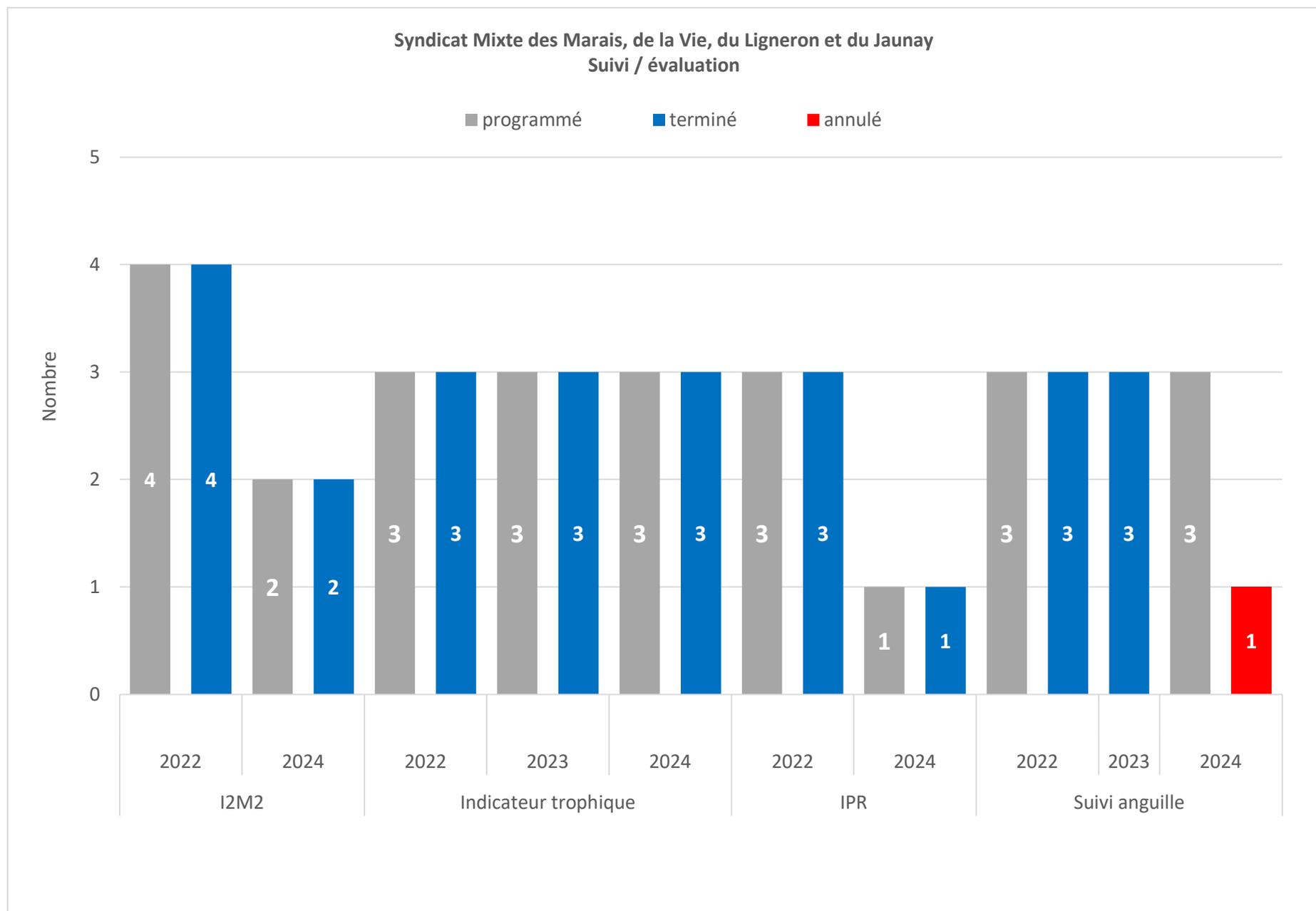
- le Gué-Gorand à SAINT-RÉVÉREND : IPR et I2M2 ;
- le Quarteron à SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON : IPR et I2M2 ;
- le Rigolly-Gazon à PALLUAU : IPR et I2M2 ;
- la Millière au POIRÉ-SUR-VIE : I2M2 ;

→ Année 2024 :

- le Gué-Gorand à SAINT-RÉVÉREND : IPR et I2M2 ;
- les Grolles à SOULLANS : I2M2.

Seuls les suivis effectués en 2024 sur le Gué-Gorand ont été réalisés après travaux. Les autres suivis ont été effectués avant travaux.





FINANCEMENT DE POSTES

Le financement de postes concerne la cellule animation milieux aquatiques qui est composée de 2 techniciens rivière et marais et d'un demi-poste administratif.

La réalisation des actions du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay nécessite plusieurs étapes mises en œuvre par la cellule animation milieux aquatiques :

- l'élaboration des demandes de subventions et des mémoires explicatifs ;
- la rédaction des porteurs à connaissance règlementaires et des inventaires faunes/flores, le cas échéant ;
- les prospections de terrain, la rédaction des cahiers des charges et le lancement des consultations relatives au programme d'actions 2024 ;
- la contractualisation des conventions avec les riverains et exploitants agricoles concernés par les travaux ;
- le suivi des travaux (réunions de chantier, visites de terrain, suivi des pêches de sauvegarde...) ;
- la rédaction des bilans techniques.

Des groupes de travail ont également été mis en place sur des projets spécifiques tels que la restauration morphologique des cours d'eau, les aménagements favorables à l'anguille ou encore les actions de restauration de la continuité écologique sur des ouvrages hydrauliques.

Le Syndicat Mixte, dans son rôle de cellule d'animation du volet milieux aquatiques, assure également un appui technique aux autres maîtres d'ouvrages du contrat (élaboration de cahiers des charges, visites sur site...) ainsi qu'aux communes ou EPCI sur des projets en lien avec les milieux aquatiques. Dans ce cadre, les techniciens du Syndicat Mixte ont participé à des réunions de travail et visites de terrain sur :

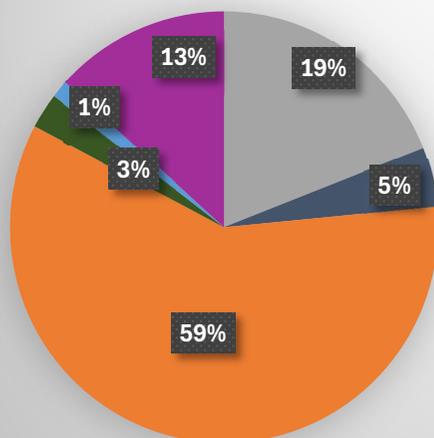
- le plan d'eau du moulin à Élise (commune du POIRÉ-SUR-VIE),
- le projet de frayère en amont du clapet de la Pinsonnière (Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique),
- le pont en aval du plan d'eau de la Lucière (commune de SAINT-RÉVÉREND),
- les dégâts sur les digues en marais salés (Association syndicale des marais de la basse vallée de la Vie).

En lien avec le site Natura 2000 « Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts », les techniciens du Syndicat Mixte ont participé au suivi des actions de curage dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques « Entretien des fossés tertiaires », ainsi qu'à des rendez-vous avec des propriétaires sur le marais salé afin d'étudier la possibilité de contrats Natura 2000 intégrant la problématique anguille.

Dans un objectif de sensibilisation et d'information sur la restauration des milieux aquatiques, les techniciens sont intervenus auprès de classes d'un collège sur le site du Moulin à Élise au POIRÉ-SUR-VIE et dans le cadre d'une formation à destination des élus sur les plans d'eau, organisée par le SAGE Vie Jaunay.

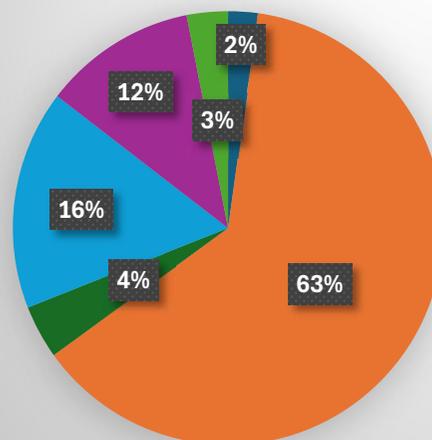
Les techniciens de la cellule d'animation participent également régulièrement à des formations et/ou colloques en lien avec leurs missions.

Estimation du temps passé Technicien rivière et marais principal



- 1-Responsable des services « Fonctionnement général » et « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau »
- 2-Programmes pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau et des marais
- 3-Mise en œuvre et suivi du programme d'actions
- 4-Sensibilisation, information et communication auprès de tous les usagers et acteurs de l'eau
- 5-Mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité conformément à la lettre de cadrage d'assistant de prévention
- 6-Autres missions

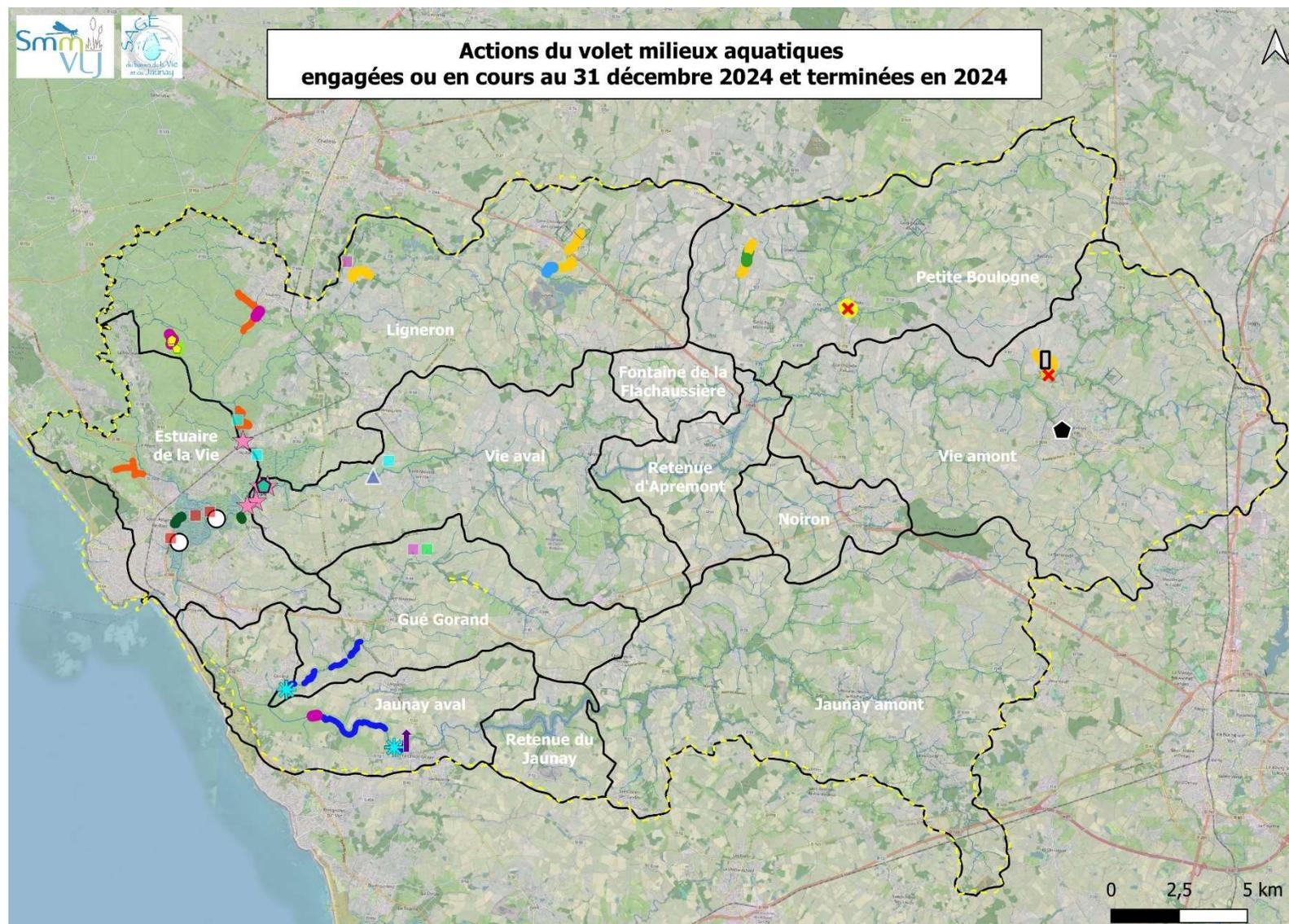
Estimation du temps passé Technicien rivière et marais



- 1-Programmes pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau et des marais
- 2-Mise en œuvre et suivi du programme d'actions
- 3-Sensibilisation, information et communication auprès de tous les usagers et acteurs de l'eau
- 4-Entretien et maintenance des ouvrages hydrauliques
- 5-Autres missions
- 6-Formations

Bilan des actions engagées ou en cours au 31 décembre 2024 et terminées en 2024 pour l'ensemble des maîtres d'ouvrage

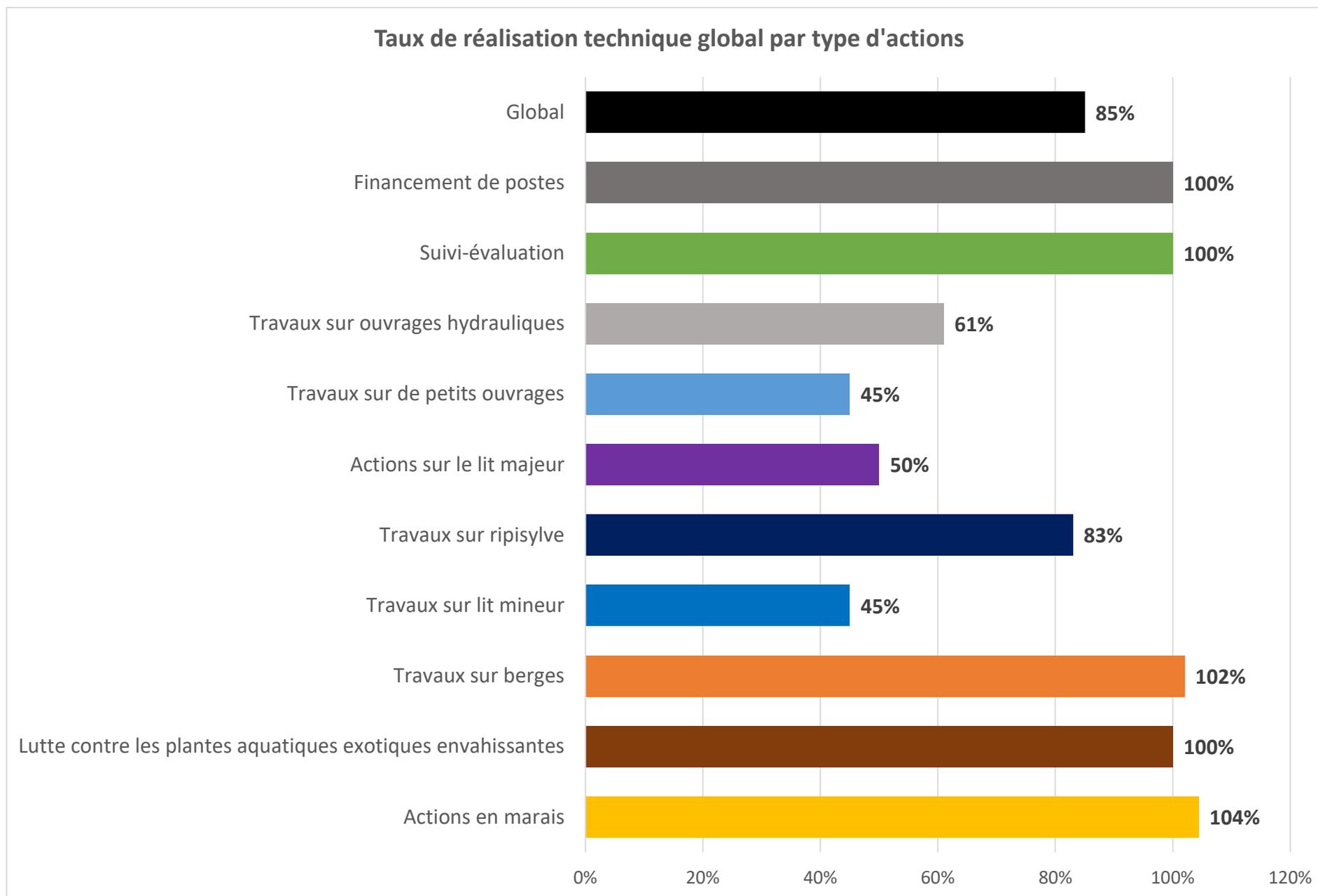
Maître d'ouvrage	Type de travaux	Sous-type de travaux	Quantité
Association syndicale des marais de la Vie	Actions en marais	Restauration d'ouvrages de franchissement en marais	1 ouvrage
Commune du POIRÉ-SUR-VIE	Travaux sur ouvrages hydrauliques	Déconnexion de plans d'eau	1 plan d'eau
Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Actions sur le lit majeur	Ouverture de bras morts	1 site
Communauté d'agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE)	Arrachage	1 campagne
Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay	Actions en marais	Aménagement de marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité	2 sites
		Curage VF/VB	5 111 mètres
	Financement de postes	Cellule animation milieux aquatiques	2,5 ETP
	Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes	Adoucissement de berges	490 mètres
		Aménagement d'abreuvoir	3 abreuvoirs
		Arrachage	1 campagne
		Installation de clôture	3 000 mètres
	Suivi évaluation	I2M2	2 suivis
		Indicateur trophique	3 suivis
		IPR	1 suivi
		Suivi anguille	3 suivis
	Travaux sur berges	Adoucissement de berge	425 mètres
		Restauration de digues en marais salés par enrochement	550 mètres
	Travaux sur de petits ouvrages	Remplacement de petits ouvrages	1 ouvrage
		Suppression de petits ouvrages	2 ouvrages
	Travaux sur lit mineur	Réduction de section	263 mètres
		Rehaussement du lit	150 mètres
		Reméandrage	4 691 mètres
		Remise dans le talweg	320 mètres
	Travaux sur ouvrages hydrauliques	Etude complémentaire	2 ouvrages
Etude pour la restauration de la continuité écologique		6 plans d'eau	
Gestion des vannages		3 ouvrages	
Dispositif de franchissement		1 ouvrage	
Travaux sur ripisylve	Restauration de la ripisylve	6 340 mètres	



BILAN TECHNIQUE GLOBAL

Pour les années de 2022 à 2024, le taux de réalisation technique moyen du volet « Milieux aquatiques » du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024, tous maîtres d'ouvrages confondus (actions engagées, en cours ou terminées), est de 85 %.

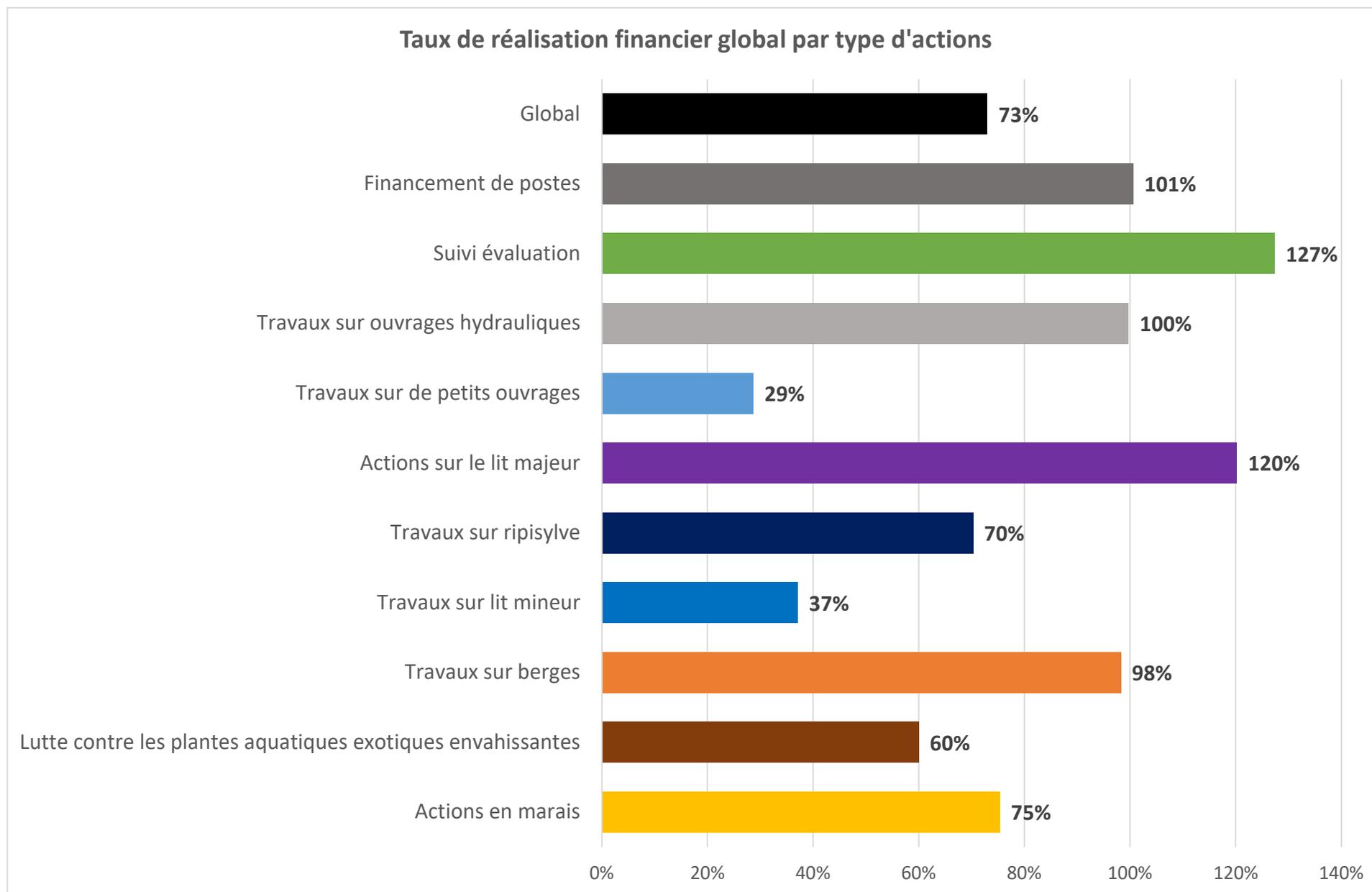
Type d'actions	Sous-type d'actions	Unité	programmé	en préparation	engagé ou en cours	terminé	annulé	Taux de réalisation par sous-type d'actions	Taux de réalisation par type d'actions
Actions en marais	Curage VF/VB	Mètre	14 535		2 553	12 623		104%	104%
	Gestion des vannages	Nombre	1					0%	
	Restauration d'ouvrages de franchissement en marais	Nombre	4		1	3		100%	
	Acquisition de zones humides	Hectare	5					0%	
	Aménagement de marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité	Hectare	5		3,4	2,2		112%	
Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes	Adoucissement de berges	Mètre				590		100%	100%
	Installation de clôture	Mètre				9 980		100%	
	Plantation d'hélophytes	Mètre			365	490		100%	
	Aménagement d'abreuvoir	Nombre				8		100%	
	Ouvrage de franchissement	Nombre				2		100%	
	Arrachage	Nombre	3		1	2		100%	
Travaux sur berges	Adoucissement de berge	Mètre	1 109		190	235	330	38%	102%
	Pose de clôture	Mètre				5 085		100%	
	Aménagement d'abreuvoir	Nombre				20		100%	
	Restauration de berges par technique mixte	Mètre	420			420		100%	
	Restauration de digues en marais salés par enrochement	Mètre	351			1 165		332%	
Travaux sur lit mineur	Réduction de section	Mètre	555	270		263	80	47%	45%
	Réhaussement du lit	Mètre	542	143	150	250		74%	
	Reméandrage	Mètre	11 717	4 875	3 050	2 532	1 678	48%	
	Remise dans le talweg	Mètre	1 701	672	320		692	19%	
Travaux sur ripisylve	Restauration de la ripisylve	Mètre	8 830		6 340	1 000		83%	83%
Actions sur le lit majeur	Ouverture de bras morts	Nombre	2		1			50%	50%
Travaux sur de petits ouvrages	Autres travaux sur petits ouvrages	Nombre	2	1		1		50%	45%
	Remplacement de petits ouvrages	Nombre	6	4	1		1	17%	
	Suppression de petits ouvrages	Nombre	3		2	1		100%	
	Déconnexion de plan d'eau	Nombre	1		1			100%	
Travaux sur ouvrages hydrauliques	Dispositif de franchissement	Nombre	7			1		14%	61%
	Effacement partiel	Nombre	1					0%	
	Effacement total	Nombre	1					0%	
	Etude complémentaire	Nombre	4		2			50%	
	Gestion des vannages	Nombre	4		3	1		100%	
	Etude pour la restauration de la continuité écologique	Nombre	5		1	5		120%	
	I2M2	Nombre	6			6		100%	
	Indicateur trophique	Nombre	9			9		100%	
Suivi-évaluation	IPR	Nombre	4			4		100%	100%
	Suivi anguille	Nombre	6			6	1	100%	
	Financement de postes	Cellule animation milieux aquatiques	ETP	2,5			2,5		
Taux de réalisation global									85%



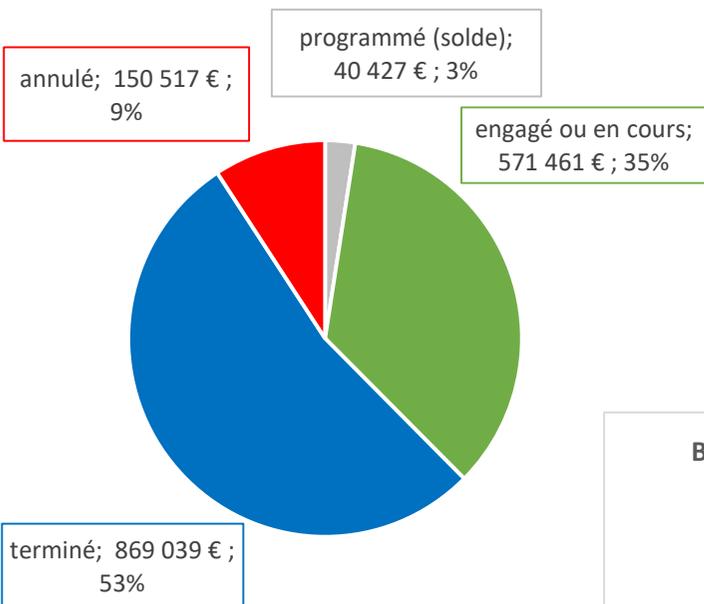
BILAN FINANCIER GLOBAL

Sur l'ensemble du programme d'actions 2022-2024 qui s'élevait à **5 070 337 € TTC**, tous maîtres d'ouvrages confondus, 3 731 249 €, soit **74 %**, sont engagés, en cours ou terminés.

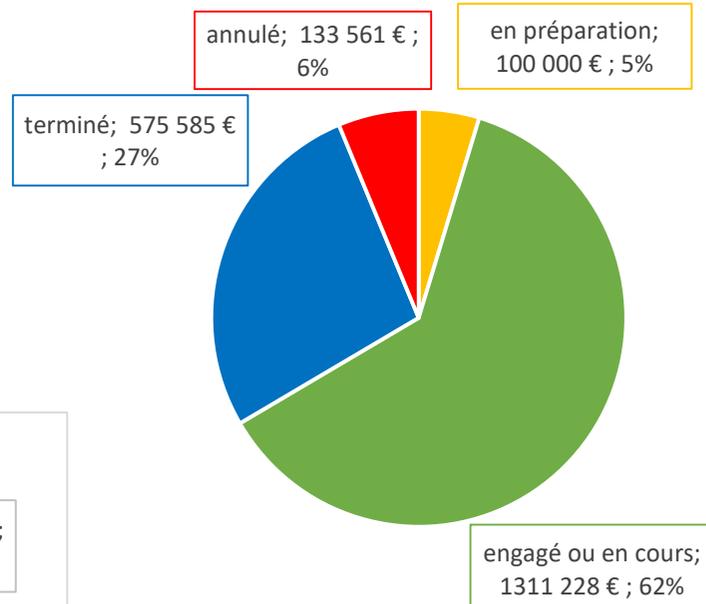
Type d'actions	Sous-type d'actions	programmé	en préparation	engagé ou en cours	terminé	annulé	Taux de réalisation par sous-type d'actions	Taux de réalisation par type d'actions
Actions en marais	Curage VF/VB	262 416 €		29 413 €	187 206 €		83%	75%
	Gestion des vannages	30 000 €					0%	
	Restauration ouvrages de franchissement en marais	16 000 €		2 729 €	11 272 €		88%	
	Acquisition de zones humides	60 000 €					0%	
	Aménagement de marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité	45 000 €			80 834 €	15 000 €	180%	
Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes	Adoucissement de berges				20 579 €		100%	60%
	Installation de clôture				11 519 €		100%	
	Plantation d'hélophytes				2 160 €		100%	
	Aménagement d'abreuvoir				8 820 €		100%	
	Ouvrage de franchissement				1 560 €		100%	
	Arrachage	252 000 €		72 000 €	133 977 €		82%	
Travaux sur berges	Adoucissement de berge	94 350 €		28 206 €	20 296 €	28 050 €	51%	98%
	Aménagement d'abreuvoir et pose de clôture	40 000 €			29 384 €		73%	
	Restauration de berges par technique mixte	85 000 €			88 765 €		104%	
	Restauration de digues en marais salés par enrochement	74 500 €			122 093 €		164%	
Travaux sur lit mineur	Réduction de section	24 980 €	12 156 €		11 002 €	3 607 €	44%	37%
	Réhaussement du lit	13 546 €	3 579 €	14 182 €	42 266 €		417%	
	Reméandrage	1 523 196 €	633 808 €	300 129 €	323 346 €	190 024 €	41%	
	Remise dans le talweg	255 099 €	100 834 €	30 886 €		103 860 €	12%	
Travaux sur ripisylve	Restauration de la ripisylve	132 450 €		51 672 €	41 400 €		70%	70%
Actions sur le lit majeur	Ouverture de bras morts	10 000 €		12 022 €			120%	120%
Travaux sur de petits ouvrages	Autres travaux sur petits ouvrages	10 000 €	8 000 €				0%	29%
	Remplacement de petits ouvrages	133 000 €	113 000 €	35 898 €		15 000 €	27%	
	Suppression de petits ouvrages	8 000 €		7 393 €			92%	
Travaux sur ouvrages hydrauliques	Déconnexion de plan d'eau	480 000 €		858 896 €			179%	100%
	Dispositif de franchissement	403 000 €			29 099 €		7%	
	Effacement partiel	30 000 €					0%	
	Effacement total	3 000 €					0%	
	Etude complémentaire	32 000 €		19 872 €			62%	
	Etude pour la restauration de la continuité écologique	75 000 €		6 781 €	47 220 €		72%	
	Gestion des vannages	486 000 €		532 678 €	9 822 €		112%	
Suivi évaluation	I2M2	6 000 €			5 148 €		86%	127%
	Indicateur trophique	16 800 €			18 571 €		111%	
	IPR	4 000 €			3 271 €		82%	
	Suivi anguille	15 000 €			26 237 €	1 667 €	175%	
Financement de postes	Cellule animation milieux aquatiques	450 000 €			452 648 €		101%	101%
Taux de réalisation global								73%



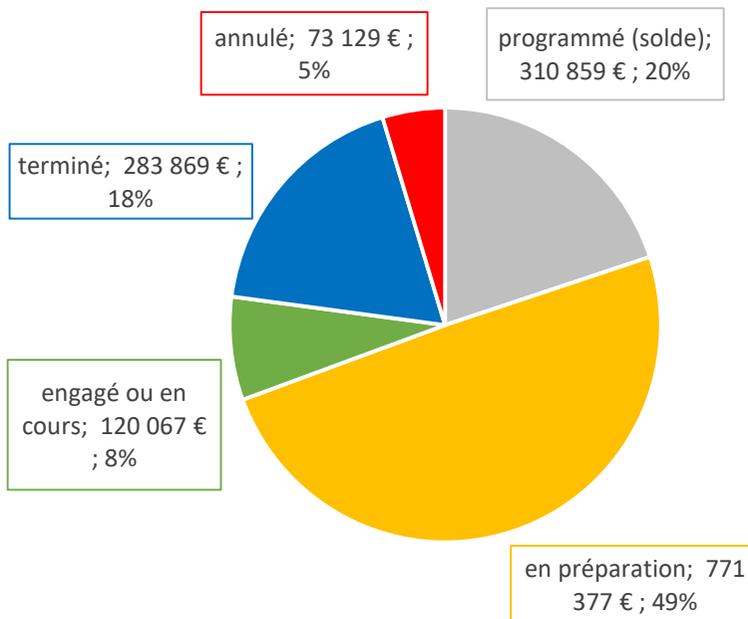
Bilan financier global - programme d'actions 2022



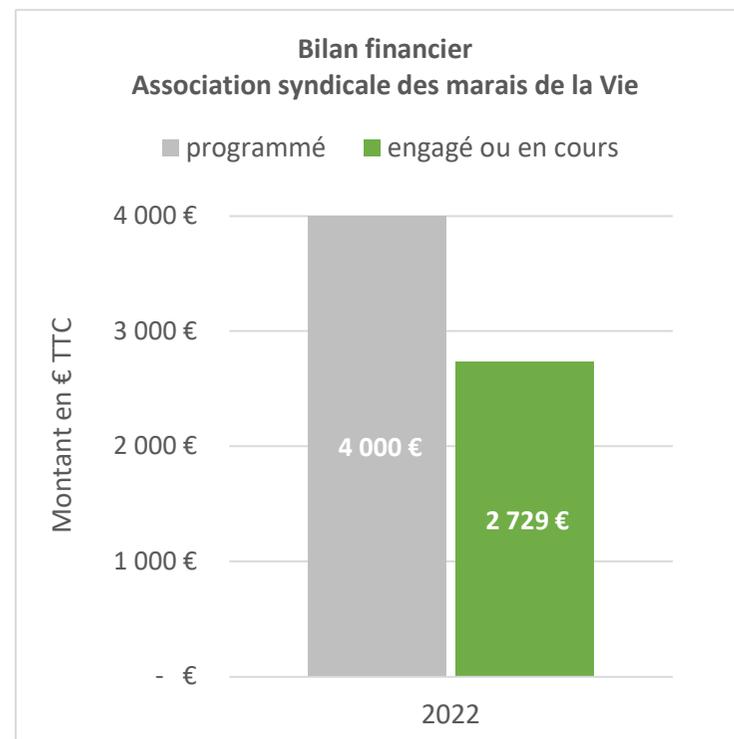
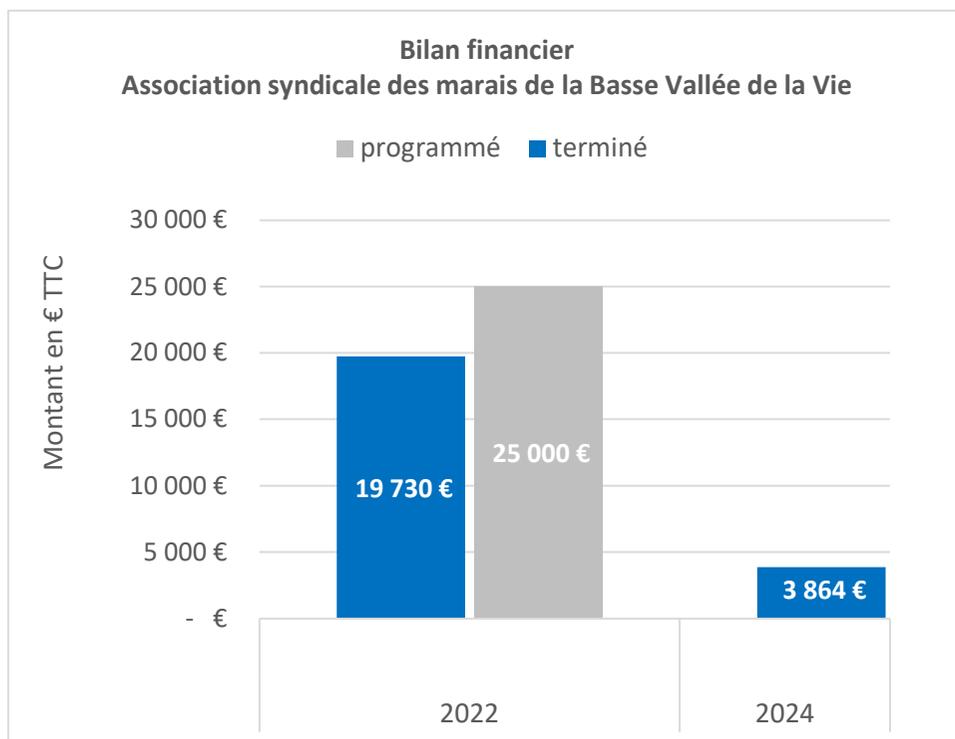
Bilan financier global - programme d'actions 2023

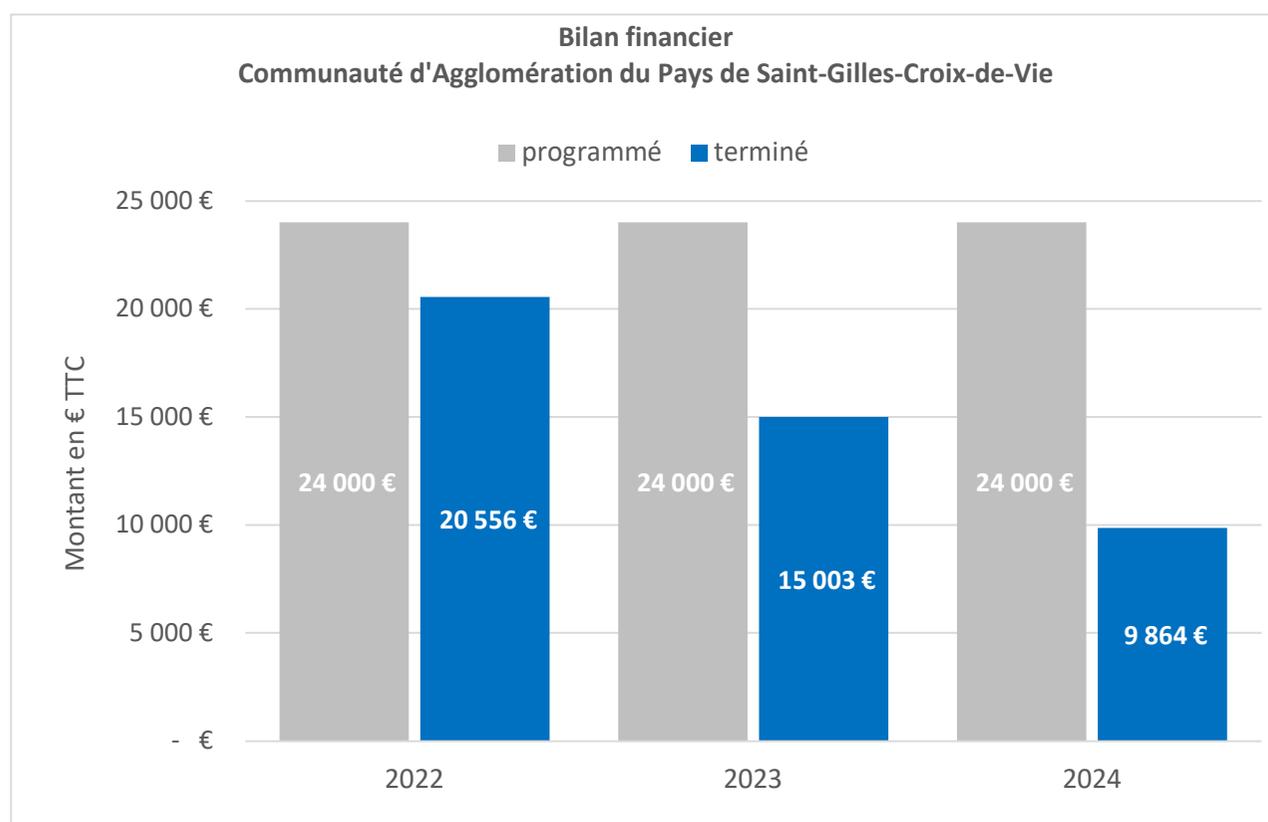
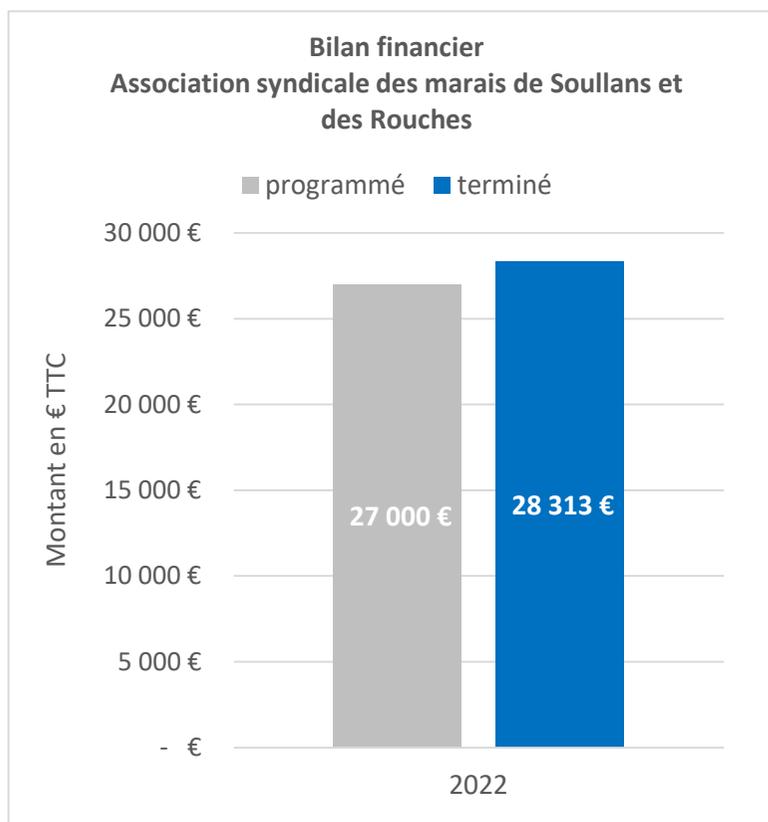


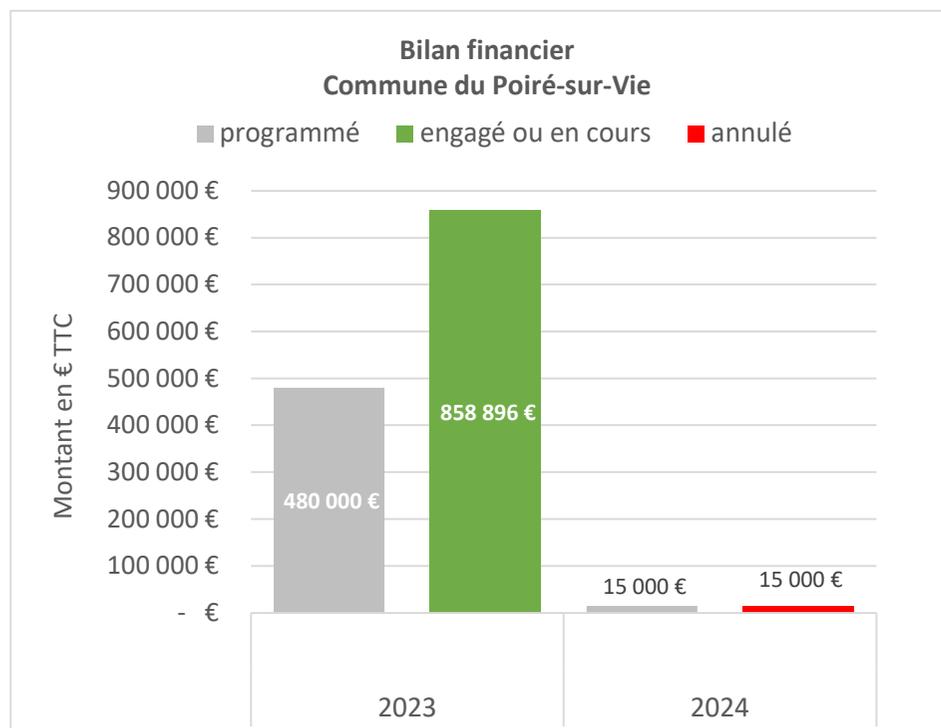
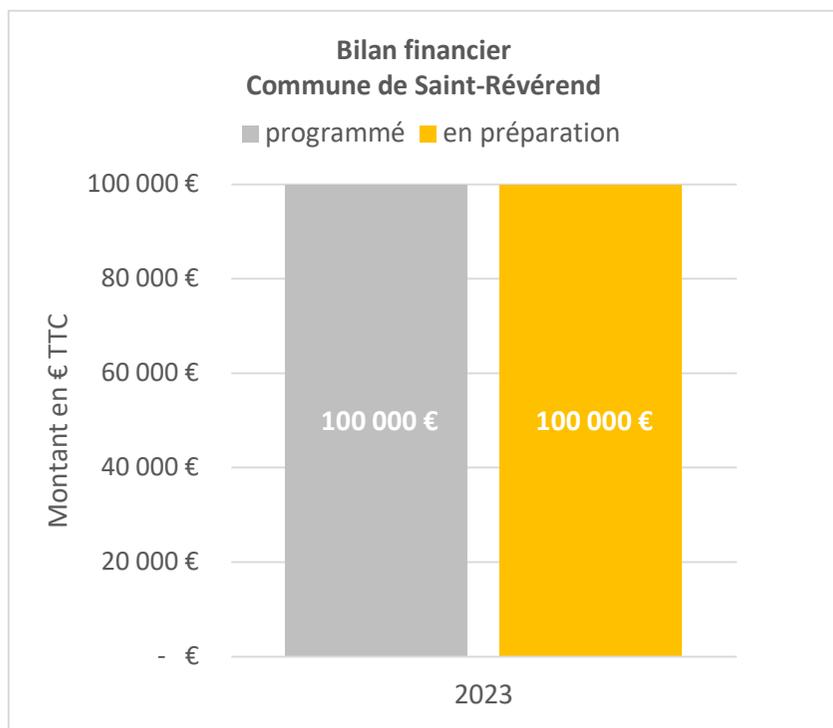
Bilan financier global - programme d'actions 2024

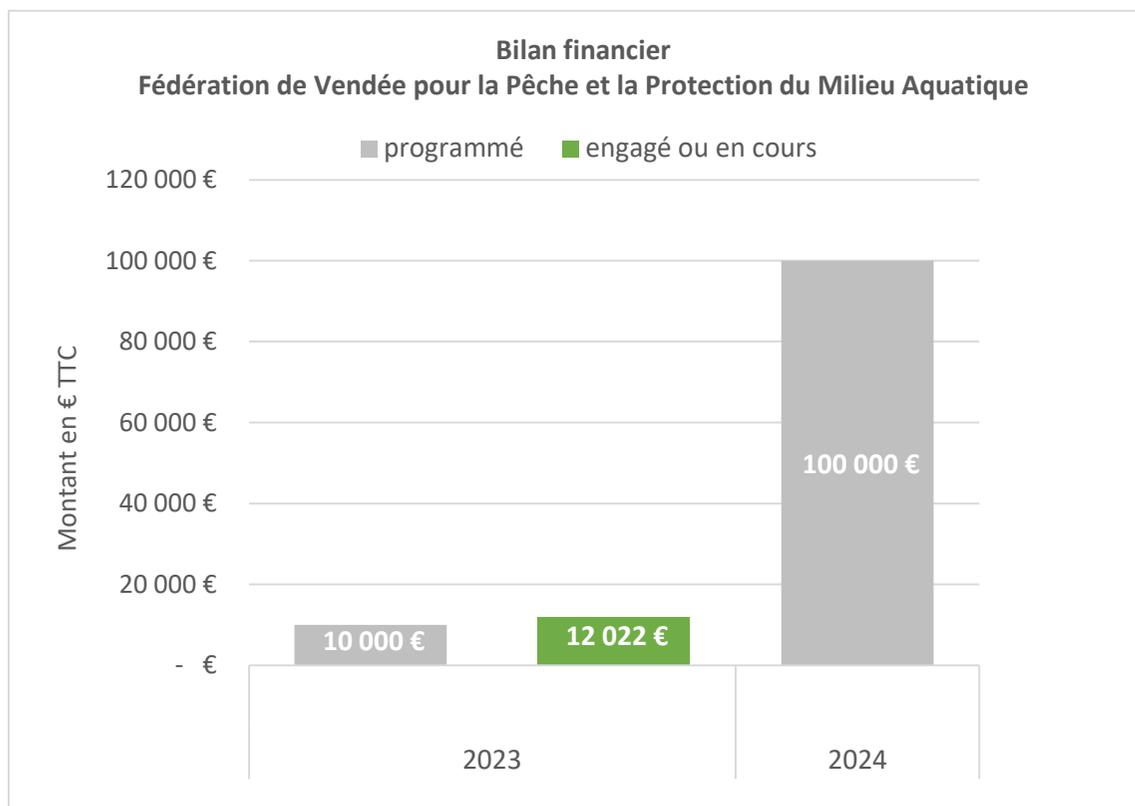
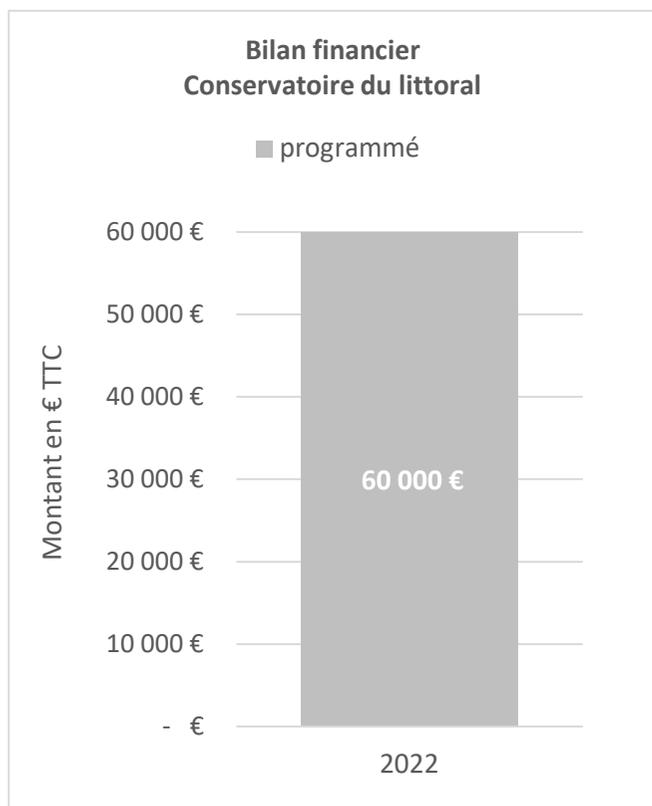


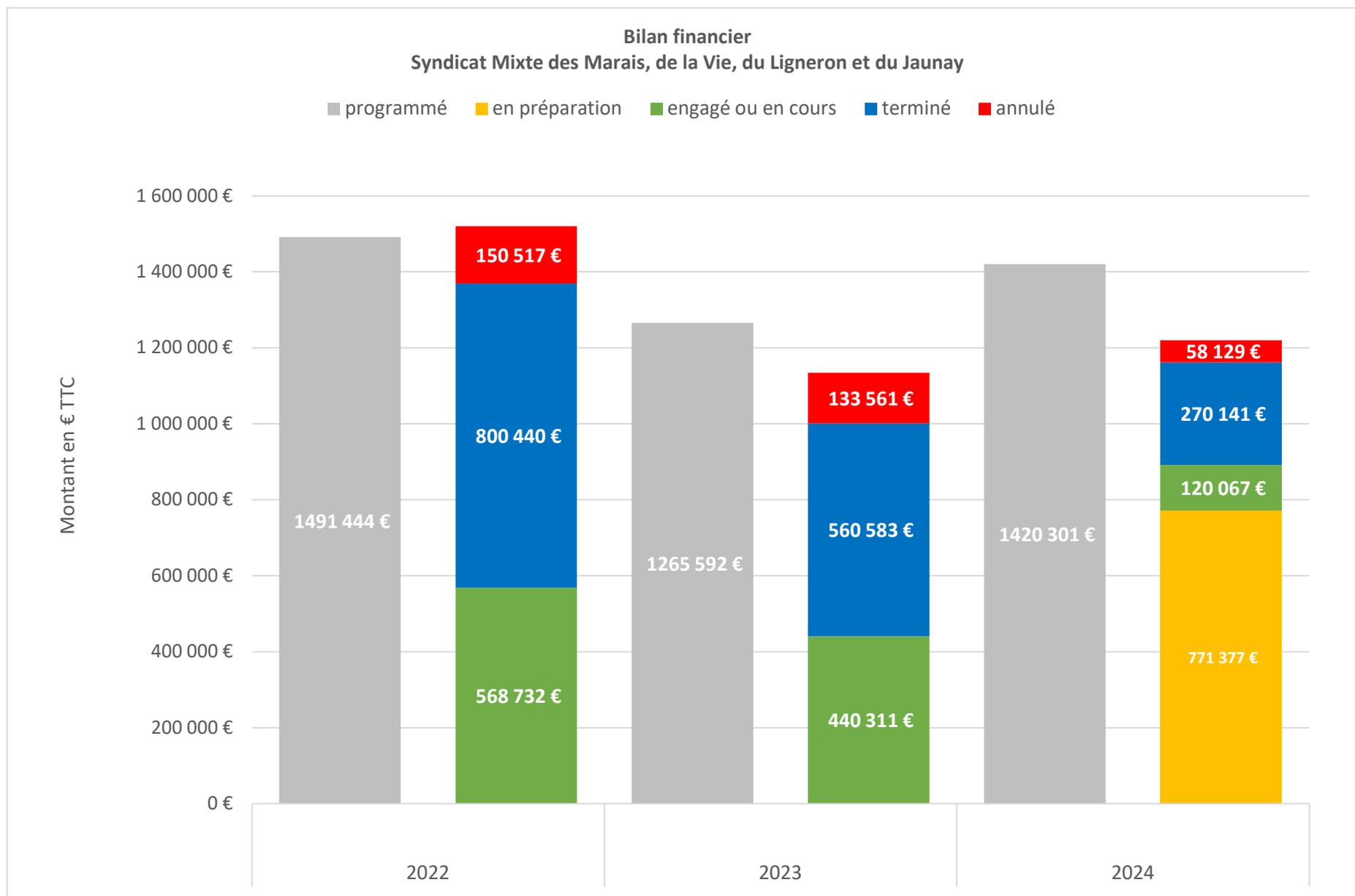
BILAN FINANCIER PAR MAITRE D'OUVRAGE





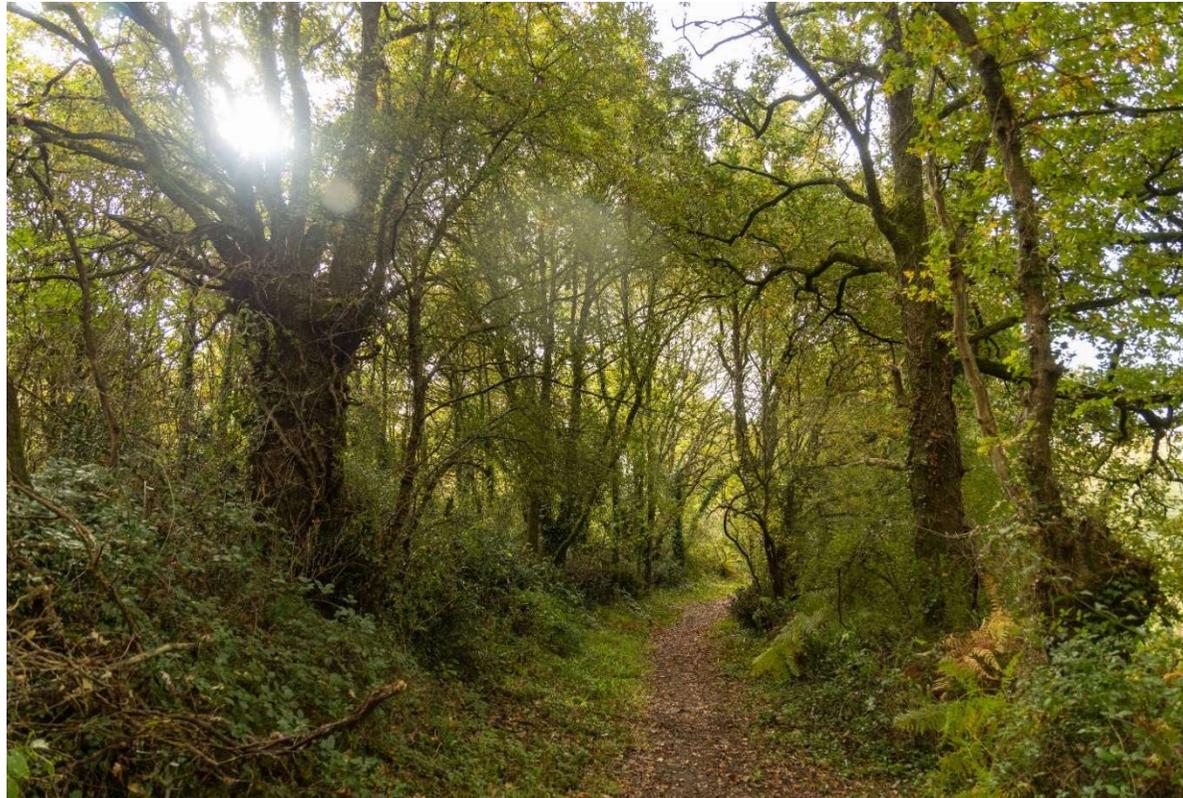






Volet Pollutions diffuses

Améliorer la qualité de l'eau, accompagner les évolutions de pratiques et réduire les transferts vers les milieux



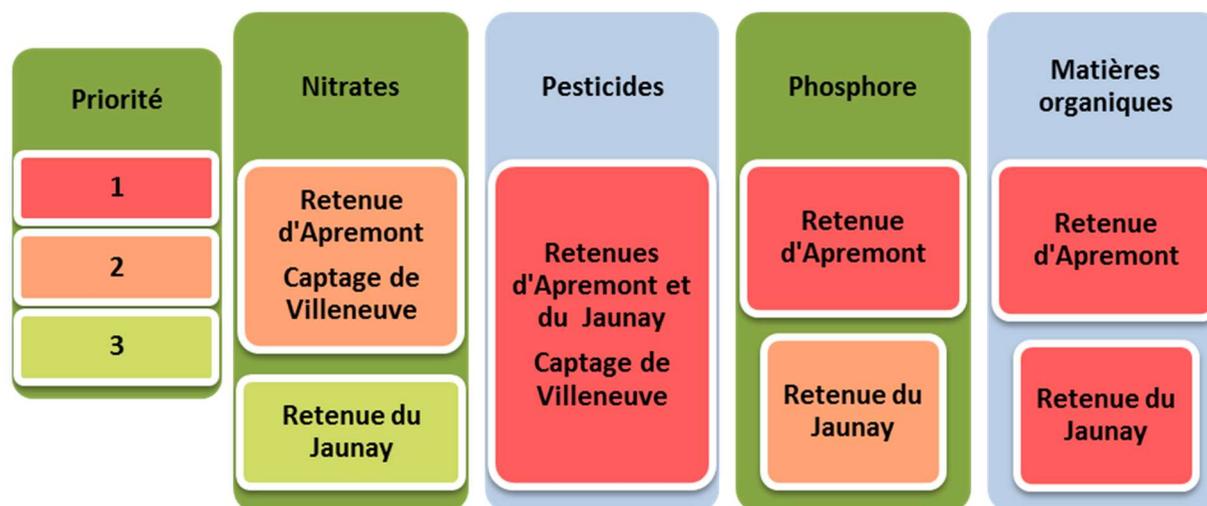
3.2.1 VOLET POLLUTIONS DIFFUSES – ZONE AGRICOLE

RAPPEL DE LA STRATEGIE GENERALE

La stratégie du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024 cible les actions du volet pollutions diffuses - zone agricole sur 8 masses d'eau prioritaires :

- les 5 masses d'eau alimentant le captage prioritaire d'Apremont : Vie amont, Petite Boulogne, Noiron, Fontaine de la Flachaussière et retenue d'Apremont,
- les 2 masses d'eau alimentant le captage du Jaunay : Jaunay amont et retenue du Jaunay,
- le Ligneron en tant que masse d'eau d'attention particulière du PAOT de la Vendée.

Un niveau de priorité par paramètre est affiché selon l'état de la ressource destinée à la production eau potable :



Les pesticides et les matières organiques sont les paramètres prioritaires vis-à-vis de l'état de la ressource en eau des captages destinés à la production d'eau potable, puis secondairement le phosphore et les nitrates.

La stratégie d'intervention opérationnelle du volet pollutions diffuses – zone agricole repose sur :

- ✓ la réalisation de diagnostics individuels d'exploitations globaux et/ou thématiques,
- ✓ un engagement individuel des exploitations à travers un Plan d'Actions Individuel (PAI) qui devra être ambitieux et cohérent au regard des objectifs du contrat,
- ✓ l'accompagnement individuel des exploitations soutenu par des actions collectives et de formations,
- ✓ une évaluation des résultats à l'échelle individuelle et collective en fin de contrat.

Un volet aménagement sera mis en œuvre afin de lutter contre les transferts (phosphore, pesticides et matières organiques), sur les masses d'eau prioritaires et spécifiquement dans les têtes de bassin versant, en cohérence et en convergence avec les actions de restauration hydro-morphologique des cours d'eau de têtes de bassin. Il s'agira de mettre en place :

- ✓ des plantations de haies antiérosives,
- ✓ des aménagements de zones tampons,
- ✓ de l'agroforesterie.

En complément de ce volet aménagement, un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) Bocage expérimental, co-porté par la Chambre d'agriculture de la Vendée et le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, en lien avec Vendée Eau, est mis en œuvre sur le bassin versant d'Aprémont. Pour les pollutions organiques, des interventions spécifiques sur les rejets ponctuels agricoles sont prévues (diagnostic, aménagement de l'espace...).

BILAN TECHNIQUE DETAILLE

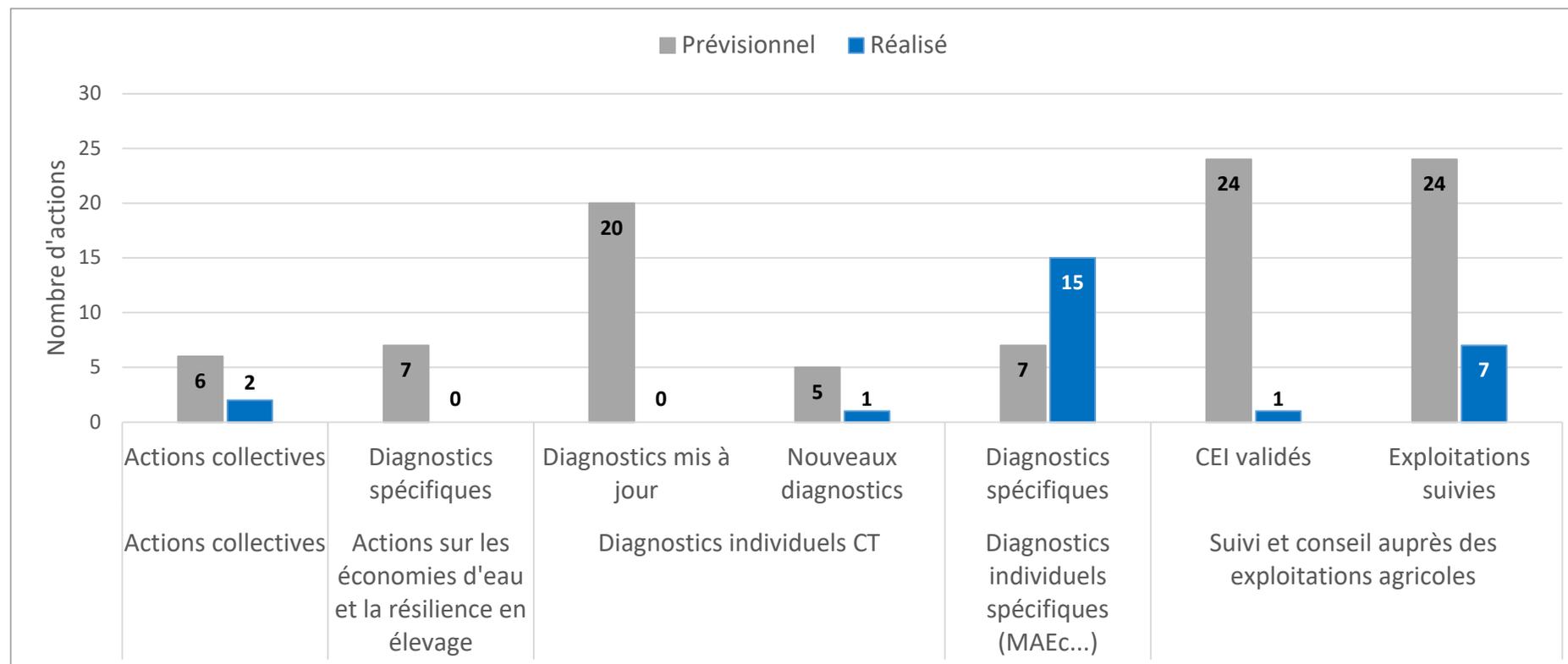
Le bilan technique est issu des données de l'outil de reporting et de suivi ODELIANE.

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET LES ACTIONS COLLECTIVES A DESTINATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Ces actions seront concentrées sur les masses d'eau prioritaires identifiées. Il s'agit de cibler des exploitations agricoles, dont les parcelles sont situées sur ces masses d'eau, et d'effectuer un diagnostic de leurs pratiques ce qui permet d'établir à la suite un plan d'actions individuel décliné en Contrat d'Engagement Individuel (CEI). La mise en place de ce plan d'action s'effectue par un accompagnant individuel des exploitations concernées ainsi que par des actions collectives ouvertes à toutes les exploitations du bassin versant. Ces actions sont portées par :

- ✓ la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire,
- ✓ la CAVAC,
- ✓ le CERFRANCE-Vendée,
- ✓ le CIVAM-GRAPEA.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE



En 2024, la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire a réalisé 2 animations collectives :

- la première a été orientée **sur l'amélioration du pâturage pour baisser les coûts alimentaires**. Elle a eu lieu le mardi 2 avril 2024 à BEAUFOU à l'EARL LA CAUNIÈRE. L'objectif de la demi-journée était d'échanger sur l'optimisation des pratiques de pâturage tout en conservant sa qualité dans un contexte de dérèglement climatique. Une dizaine de personnes étaient présentes dont 9 agriculteurs ;
- la seconde était une animation pluri-partenaires avec le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, la CAVAC et le CIVAM-GRAPEA. Elle a eu lieu le jeudi 5 décembre 2024 au GAEC LE CREUX JERSEY à BEAUFOU sur la thématique de **l'implantation, la récolte et la valorisation des méteils fourrages et grains**.

La demi-journée s'est déroulée via le témoignage de 3 agriculteurs issus d'exploitations différentes, suivi d'un temps de restitution de résultats d'essais sur les associations de méteils et enfin un temps d'échange au champ afin de discuter sur la culture de méteils mise en place par l'exploitant hôte. Une trentaine de personnes étaient présentes ce jour-là.



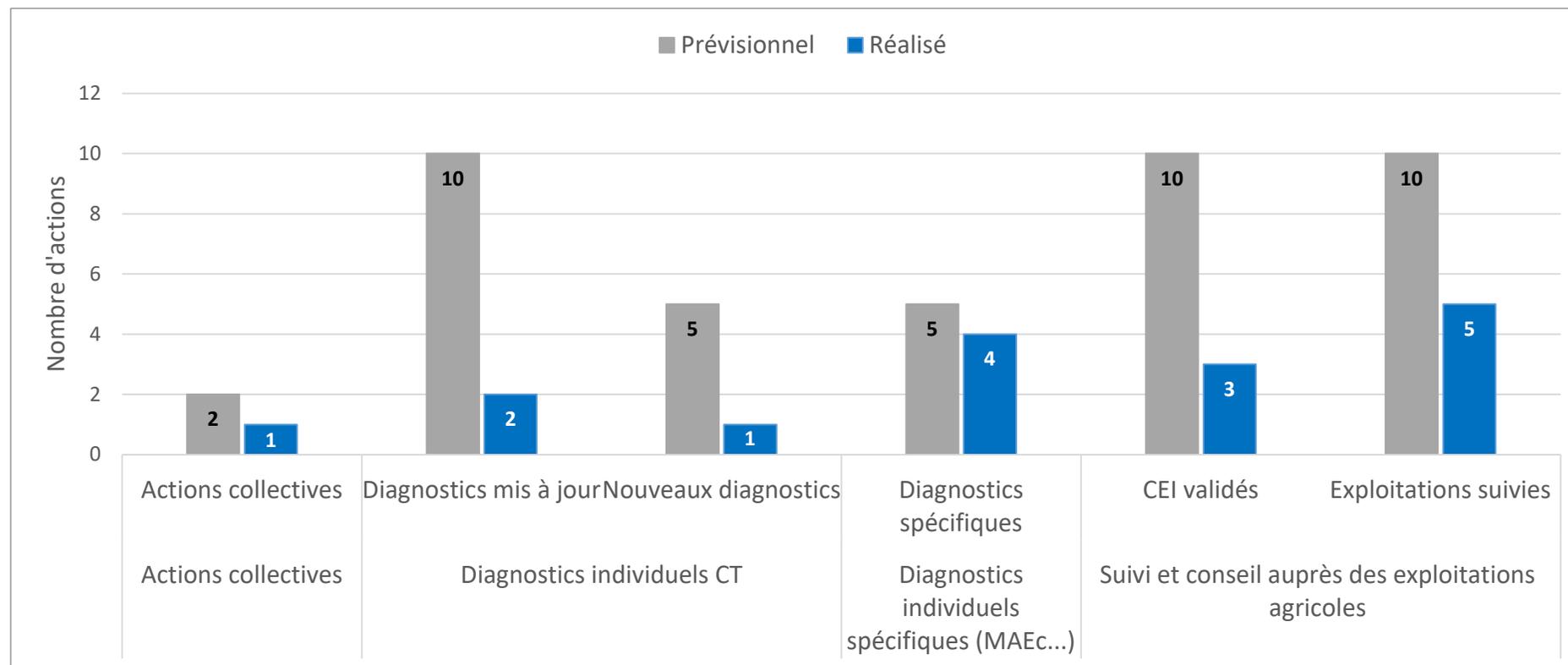
Aucune action sur les économies d'eau et résilience en élevage n'a été réalisée.

Concernant les MAEC, 15 diagnostics ont été effectués contre 7 prévus. Pour cette campagne 2024, les diagnostics ont été financés par la DRAAF et non via le CT Eau.

Pour les diagnostics individuels du CT Eau, **1 seul diagnostic a été réalisé.** Ce diagnostic a permis l'établissement d'un plan d'actions pour accompagner l'agriculteur dans une transition de son exploitation en agriculture biologique. Ce plan d'action a donc conduit à **un contrat d'engagement individuel (CEI).**

Enfin, concernant l'accompagnement individuel des exploitations agricoles, **7 agriculteurs ont été accompagnés en 2024** par les différents conseillers de la Chambre d'agriculture dans le but de mettre en place le plan d'actions défini dans leur CEI.

CAVAC



De la même façon que la Chambre d'agriculture, la CAVAC a réalisé une animation collective pluri-partenaires sur la thématique de **l'implantation, la récolte et la valorisation des méteils fourragers et grains** le 5 décembre 2024, réunissant une trentaine de personnes.

Pour les diagnostics individuels spécifiques MAEC, 4 ont été effectués. Pour cette campagne 2024, ils ont été financés par la DRAAF.

Dans ces quatre diagnostics spécifiques, **trois exploitations** ont souhaité aller plus loin que leur MAEC, pour cela elles ont chacune réalisé un **diagnostic individuel dans le cadre du CT Eau**, ce qui a permis d'établir un plan d'actions. Les deux grands axes retrouvés dans ces plans d'actions sont la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires ainsi que la réduction/optimisation de l'utilisation des fertilisants minéraux et organiques.

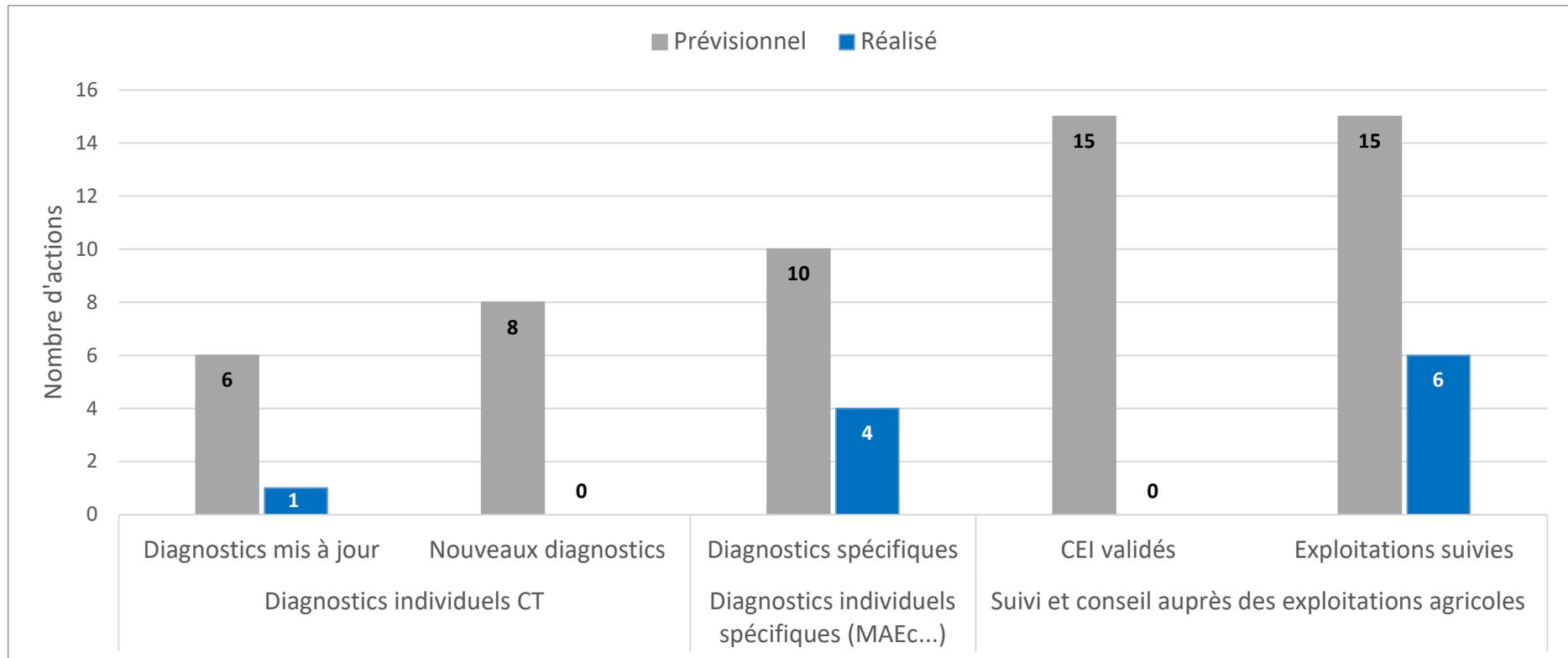
Afin de répondre à ces deux objectifs, les pistes de recherche se rejoignent sur les stratégies suivantes :

- mise en place de jachère mellifère,
- optimisation de l'assolement,
- augmentation de la part d'herbe,
- travail du sol,
- désherbage mécanique (notamment la binage).

Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a donc validé trois Contrats d'Engagement Individuel (CEI) en 2024 pour la CAVAC.

Enfin, en 2024, la CAVAC a suivi les 5 exploitations engagées dans un CEI pour les conseiller sur la mise en place du plan d'actions permettant un changement de pratiques/système.

CERFRANCE-VENDEE

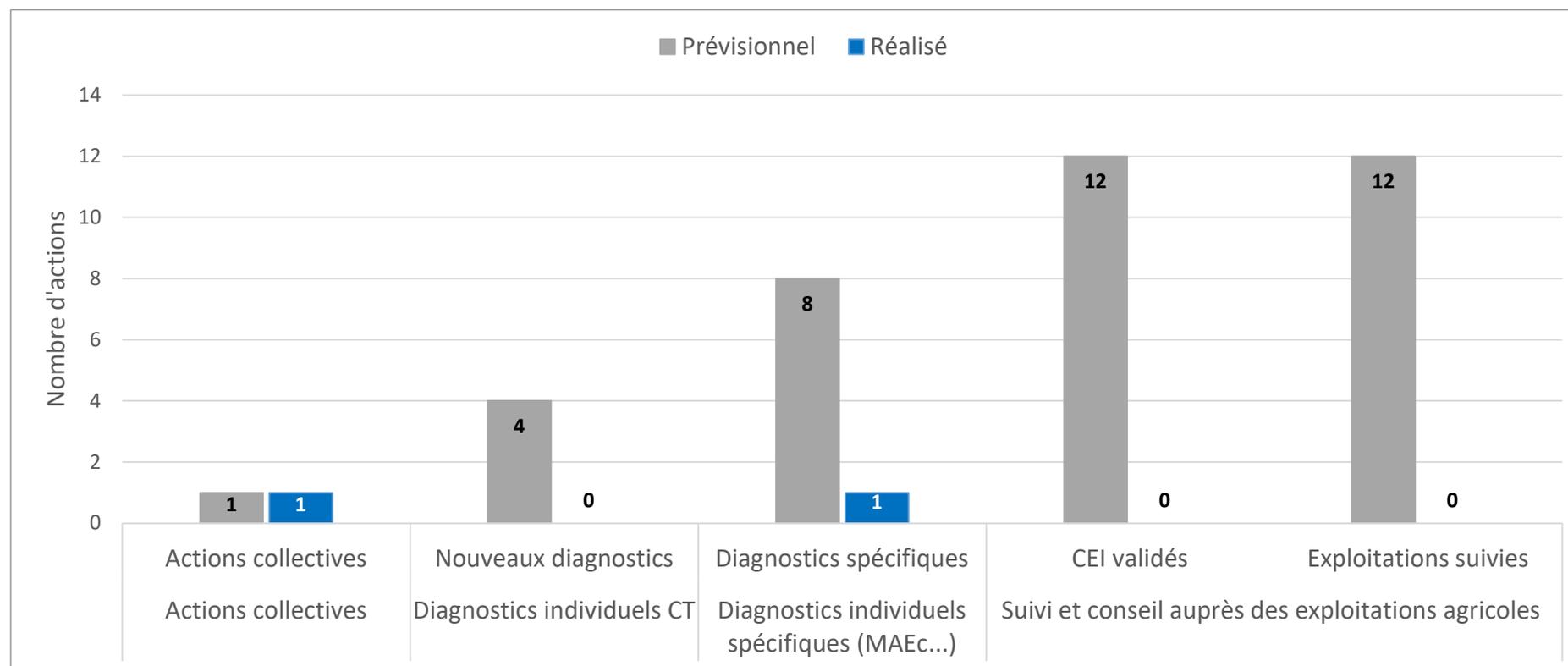


Le CERFRANCE a réalisé **4 diagnostics individuels spécifiques MAEC**.

Parmi ces 4 diagnostics spécifiques MAEC, un agriculteur a souhaité aller plus loin et faire un diagnostic individuel dans le cadre du CT Eau. Cependant, celui-ci n'a pas souhaité poursuivre l'accompagnement et n'a pas souhaité bénéficier d'un Contrat d'Engagement Individuel (CEI).

En 2024, le CERFRANCE a suivi les 6 exploitations précédemment engagées dans un CEI, pour les conseiller sur la mise en place du plan d'actions permettant un changement de pratiques/système.

CIVAM-GRAPEA



De la même façon que la Chambre d'agriculture et la CAVAC, le CIVAM-GRAPEA a réalisé une animation collective pluri-partenaires sur la thématique de **l'implantation, la récolte et la valorisation des méteils fourrages et grains** le 5 décembre 2024, réunissant une trentaine de personnes.

Une exploitation a réalisé un diagnostic individuel spécifique MAEC.

LES ACTIONS D'AMENAGEMENT

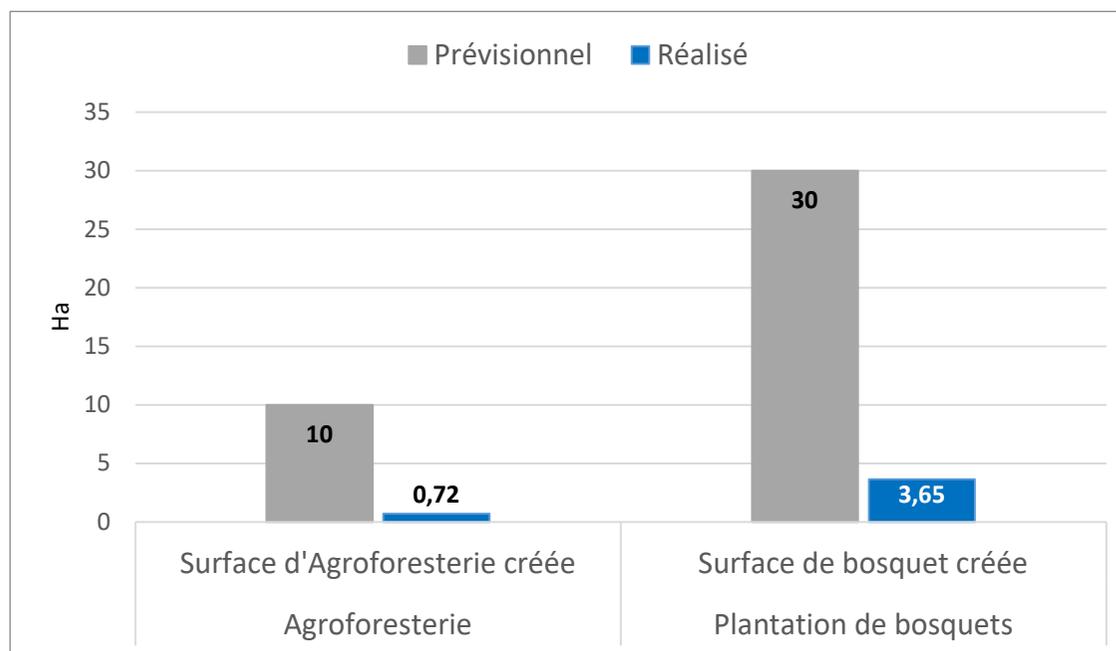
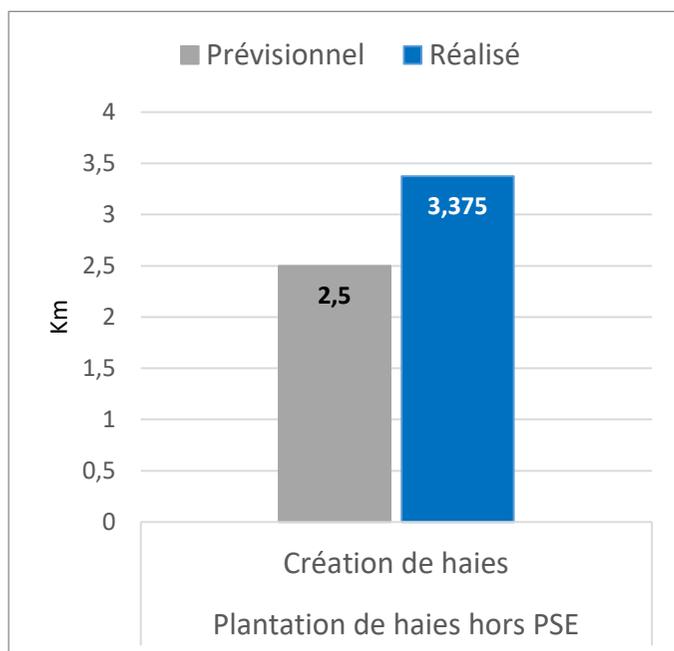
Les actions d'aménagement, réalisées sous maîtrise d'ouvrage de Vendée Eau, se composent de quatre typologies d'action :

- ✓ la plantation de haies antiérosives,
- ✓ la plantation de bosquets,
- ✓ l'aménagement de zones tampons (mares, aménagements en sortie de drainage...),
- ✓ l'agroforesterie.

Pour limiter les pollutions organiques, des actions spécifiques sont conduites :

- ✓ diagnostics individuels « points noirs »,
- ✓ limiter les transferts par des aménagements (suppression des parcelles parking, bandes enherbées),
- ✓ limiter les transferts autour des sièges d'exploitation,
- ✓ mise en place de parcs à volailles aménagés (plantations...).

Dans le cadre du dispositif PSE Bocage Apremont, des diagnostics individuels des chemins d'eau sont prévus. Enfin, le Contrat Territorial Eau prévoyait de développer des cultures pérennes à faibles intrants via un soutien financier de Vendée Eau.

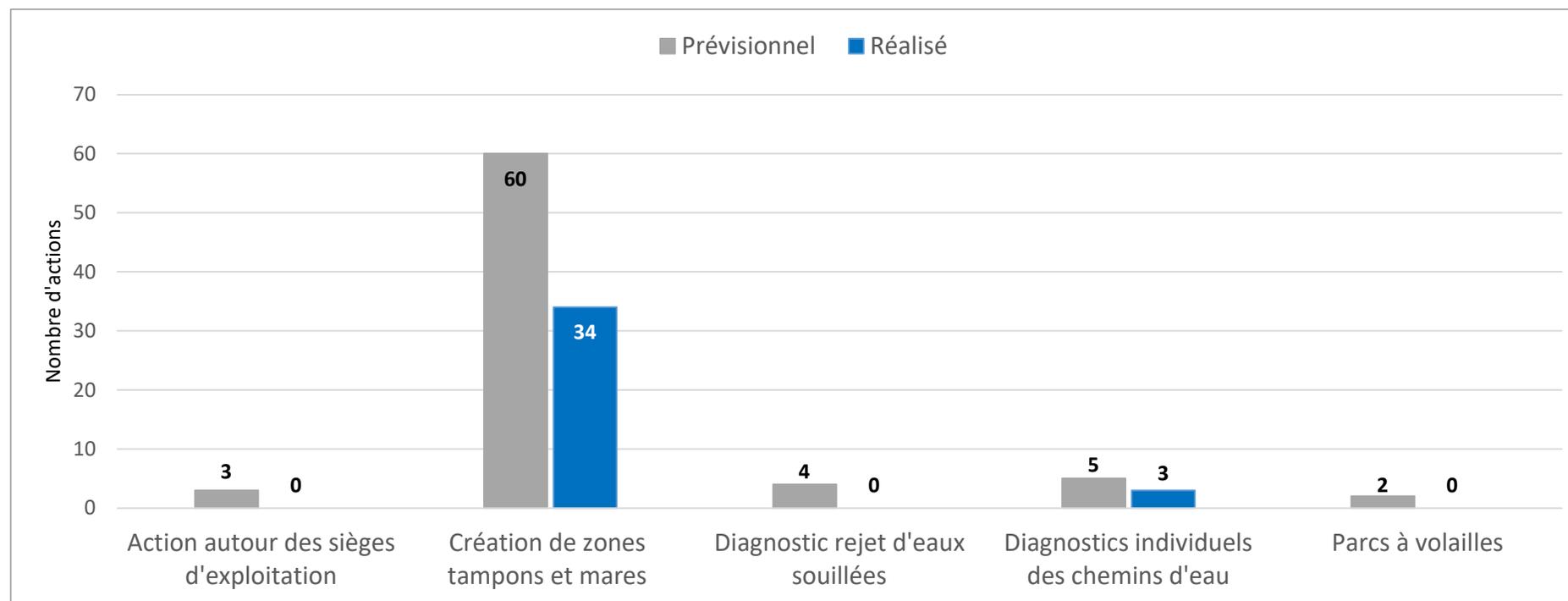


L'action de plantation des haies a été réalisée au-delà du prévisionnel. En effet 3,375 km de haies ont été plantés chez 7 agriculteurs du bassin versant, alors qu'il était prévu un linéaire de 2,5 km.

D'autres actions ont été réalisées en 2024 mais moins que ce qui était prévu :

- plantation en agroforesterie de 0,72 ha, au lieu de 10 ha en prévisionnel ;
- plantation de bosquet de 3,65 ha, au lieu 30 ha en prévisionnel ;
- création et restauration de 34 zones tampons et mares chez huit agriculteurs du bassin versant, au lieu de 60 de prévu ;
- trois diagnostics individuels des chemins d'eau ont été réalisés : deux pour des exploitations engagées dans le dispositif PSE et un à titre expérimental, dans le cadre d'une démarche prenant en compte l'hydrologie régénérative.

L'action de diagnostic du rejet d'eaux souillées et l'action autour des sièges d'exploitation n'ont pas été menées en 2024. Enfin, l'action de mise en place de parcs à volailles est intégrée dans les surfaces d'agroforesterie plantées.



BILAN TECHNIQUE GLOBAL DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET D'AMENAGEMENT

Pour l'année 2024, le taux de réalisation technique, tous maîtres d'ouvrages confondus, est de :

- 24 % pour les actions d'accompagnement individuel et les actions collectives à destination des exploitations agricoles,
- 38 % pour les actions d'aménagement.

Volet	Type d'actions	Prévisionnel 2024	Actions engagées, en cours ou terminées	Unité	Taux de réalisation par type d'actions	Taux de réalisation par volet
ZA - Agricole	Actions sur les économies d'eau et la résilience en élevage	7	0	Nombre	0%	24%
	Diagnostics individuels spécifiques (MAEc...)	30	24	Nombre	80%	
	Actions collectives	9	4	Nombre	44%	
	Diagnostics individuels CT	58	5	Nombre	9%	
	CEI validés	61	4	Nombre	7%	
	Exploitations suivies	61	18	Nombre	30%	
ZA - Aménagement	Agroforesterie	10	0,72	ha	7%	38%
	Développement de cultures pérennes à faibles intrants	0	0	ha	Non évalué	
	Limiter les transferts / Aménagements (suppression des parcelles parkings, bandes enherbées...)	0	0	ha	Non évalué	
	Plantation de bosquets	30	3,65	ha	12%	
	Plantation de haies hors PSE	2,5	3,375	Km	135%	
	Création et restauration de mares et de zones tampons	60	34	Nombre	57%	
	Diagnostics individuels - Points noirs	4	0	Nombre	0%	
	Diagnostics individuels des chemins d'eau	5	3	Nombre	60%	
	Limiter les transferts autour des sièges d'exploitation	3	0	Nombre	0%	
	Mise en place de parcs à volailles végétalisés	2	0	Nombre	0%	

En prenant en compte cumulativement les années de 2022 à 2024, l'avancement technique est de :

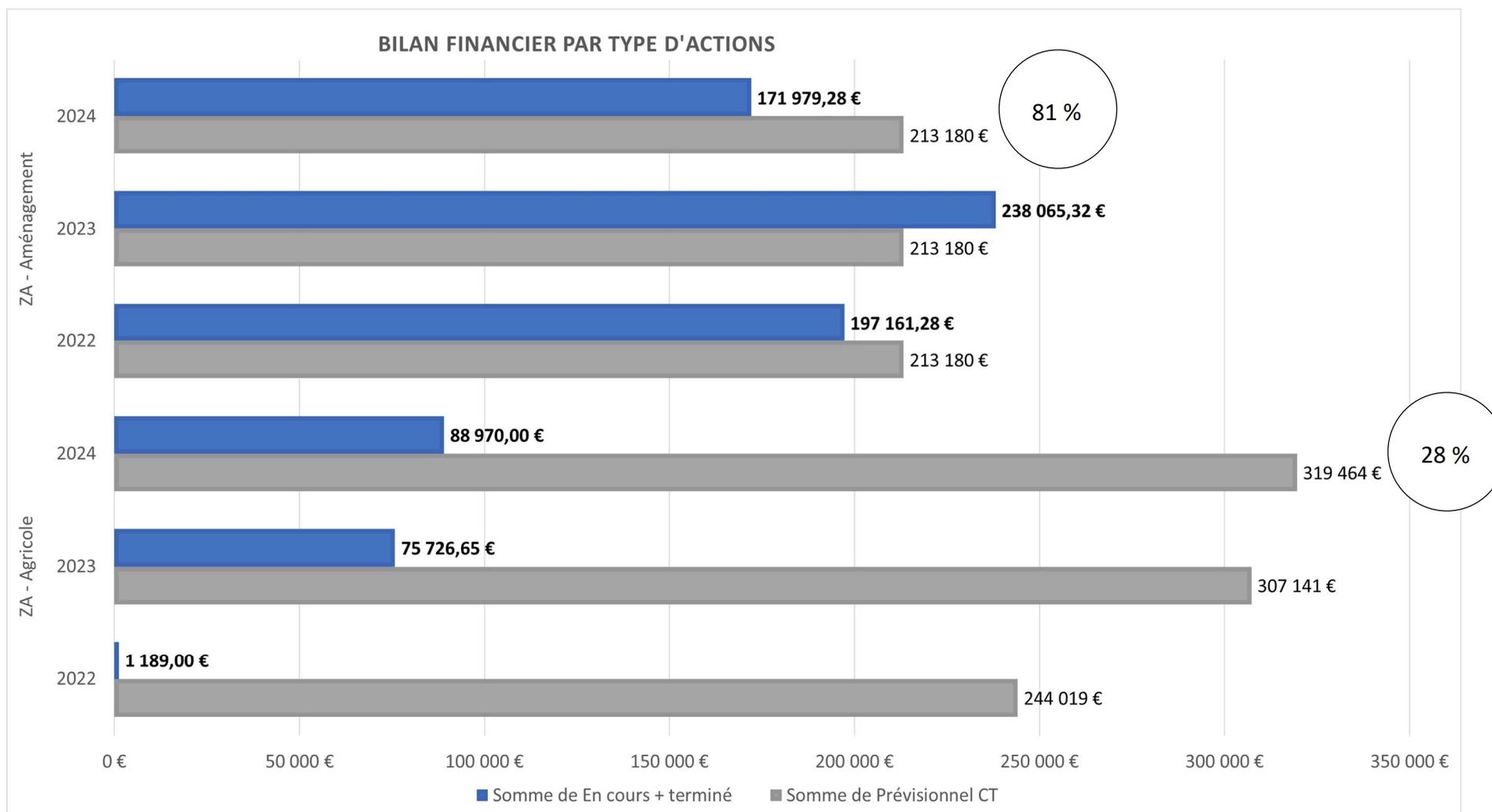
- 30 % pour les actions d'accompagnement individuel et les actions collectives à destination des exploitations agricoles,
- 69 % pour les actions d'aménagement.

Volet	Type d'actions	Prévisionnel 2022-2024	Actions engagées, en cours ou terminées	Unité	Taux de réalisation par type d'actions	Taux de réalisation par volet
ZA - Agricole	Actions sur les économies d'eau et la résilience en élevage	15	0	Nombre	0%	30%
	Diagnostics individuels spécifiques (MAEc...)	85	65	Nombre	76%	
	Actions collectives	27	9	Nombre	33%	
	Diagnostics individuels CT	211	64	Nombre	30%	
	CEI validés	159	19	Nombre	12%	
	Exploitation suivies	159	41	Nombre	26%	
ZA - Aménagement	Agroforesterie	30	3,29	ha	11%	69%
	Développement de cultures pérennes à faibles intrants	0	0	ha	Non évalué	
	Limiter les transferts / Aménagements (suppression des parcelles parkings, bandes enherbées...)	0	0	ha	Non évalué	
	Plantation de bosquets	90	61,29	ha	68%	
	Plantation de haies hors PSE	7,5	13,72	Km	183%	
	Création et restauration de mares et de zones tampons	180	153	Nombre	85%	
	Diagnostics individuels - Points noirs	12	0	Nombre	0%	
	Diagnostics individuels des chemins d'eau	15	9	Nombre	60%	
	Limiter les transferts autour des sièges d'exploitation	9	0	Nombre	0%	
	Mise en place de parcs à volailles végétalisés	6	0	Nombre	0%	

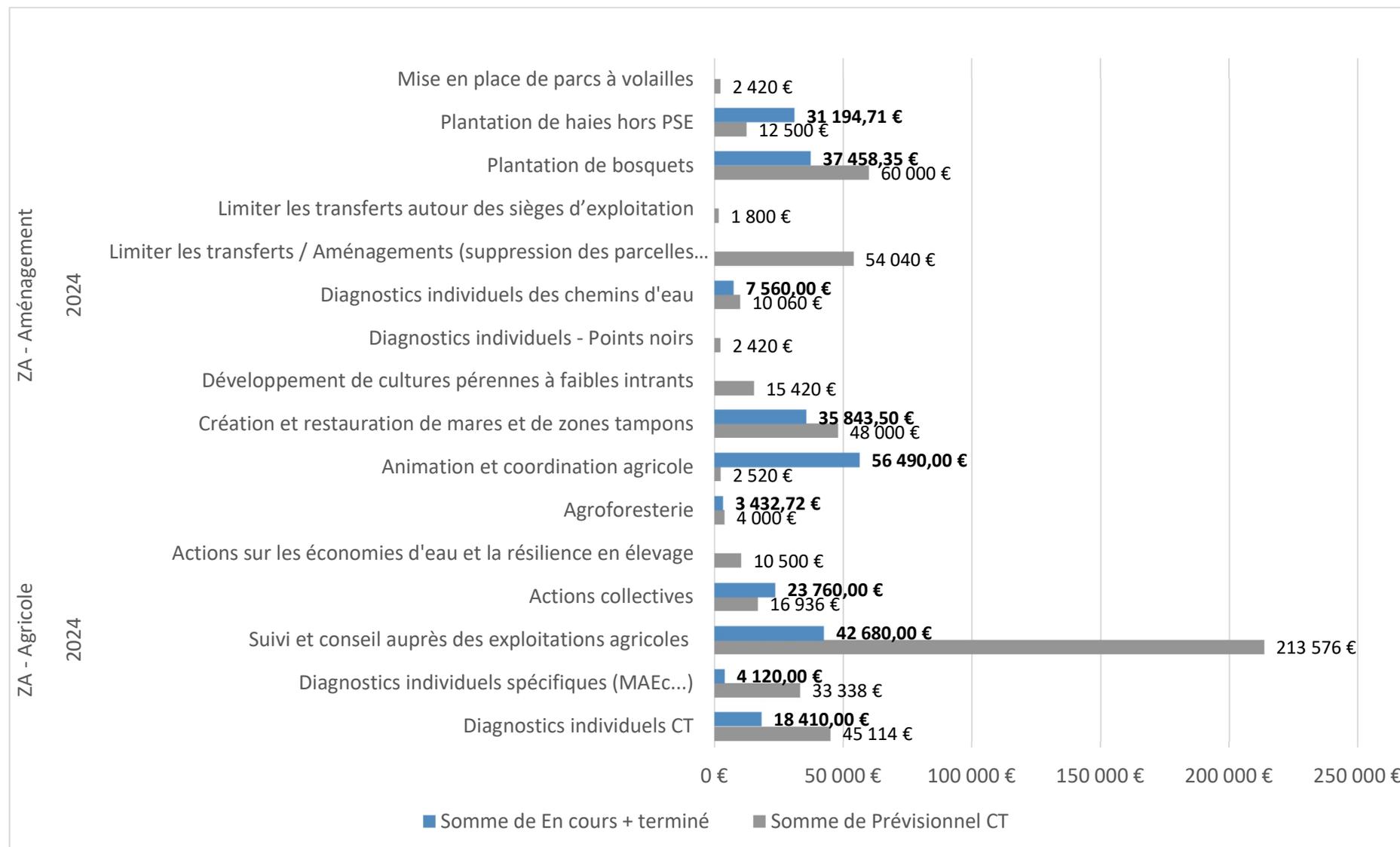
BILAN FINANCIER DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET D'AMENAGEMENT

Le taux de réalisation financière pour 2024 est de :

- 81 % pour les actions d'aménagement,
- 28 % pour les actions d'accompagnement individuel et les actions collectives à destination des exploitations agricoles (à noter que les diagnostics MAEC ont été financés par la DRAAF des Pays de la Loire).



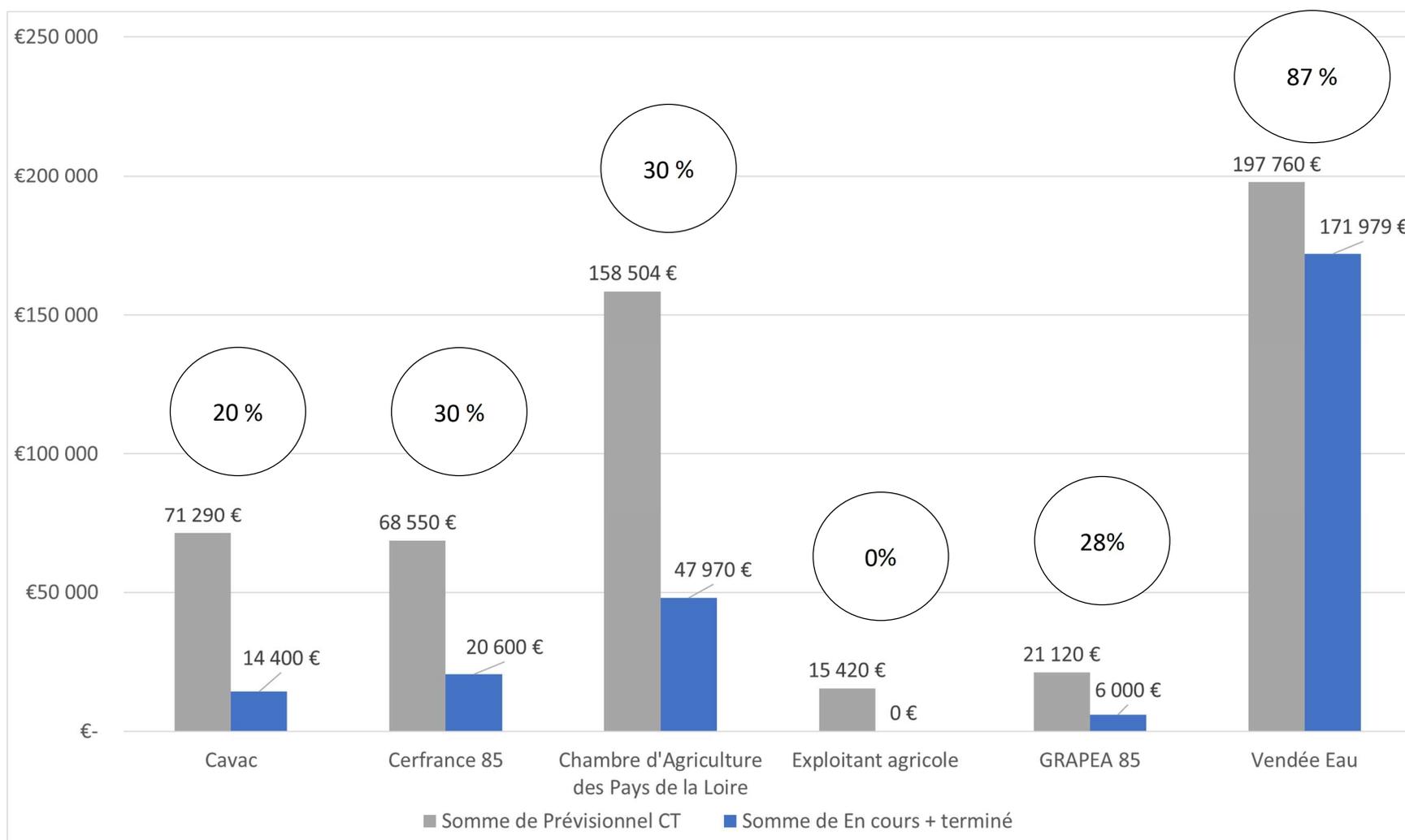
En 2024, le bilan financier par type d'actions est le suivant :



Sur la période 2022-2024, les actions d'aménagement ont été réalisées à hauteur de 95 % (607 205,88 € sur un montant prévisionnel de 639 540 €) et de celles relatives à l'accompagnement des exploitations agricoles à hauteur de 19 % (165 885,65 € sur un montant prévisionnel de 870 624 €).

BILAN FINANCIER PAR MAITRE D'OUVRAGE

Sur l'année 2024, Vendée Eau réalise 87 % de son programme prévisionnel basé sur les actions d'aménagement et de limitation des transferts. Les structures agricoles ont effectué entre 20 % (CAVAC) et 30 % (Chambre d'agriculture) de leur programme prévisionnel basé sur des actions d'accompagnement individuel et collectif. En ce qui concerne le maître d'ouvrage « Exploitant agricole », cela correspond à l'action « Développement de cultures pérennes à faibles intrants » proposée par Vendée Eau mais non mise en place.



3.2.2 VOLET POLLUTIONS DIFFUSES – ZONE NON AGRICOLE

DESCRIPTIF GENERAL DES ACTIONS

Afin d'améliorer la qualité des eaux et notamment de réduire les pollutions organiques et la teneur dans les eaux de surface en micropolluants, les actions suivantes sont prévues dans le cadre du Contrat Territorial :

- **diagnostic des micropolluants** des eaux usées traitées urbaines en sortie de stations d'épuration et des bassins d'orage (connaissance de la qualité des eaux pluviales urbaines). Les paramètres ciblés sont notamment l'AMPA (sous-produit de dégradation du glyphosate et des aminophosphonates provenant des détergents) et le diuron (biocide utilisé pour la protection des toits et des façades) ;
- **aménagement de Zones de Rejet Végétalisées (ZRV)** en sortie de stations d'épuration permettant d'améliorer la qualité des eaux usées traitées urbaines avant rejet dans le milieu récepteur (abattement des micropolluants) ;
- **promotion et développement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)** : gestion des eaux à la parcelle visant à faciliter l'infiltration des eaux dans le sol (recharge des nappes) et à améliorer leur qualité ;
- **amélioration de la gestion des espaces verts en zones d'activités en faveur de la qualité de l'eau et de la biodiversité ;**
- **acquisition de matériel de désherbage alternatif (herse étrille)** pour la suppression totale des pesticides sur les terrains de sports ;
- **accompagnement de la gestion des espaces urbains et des professionnels ;**
- **accompagner les communes, les professionnels et les particuliers sur la réduction des molécules cibles.**

Ces actions sont portées par :

- les intercommunalités du territoire au titre des compétences :
 - o assainissement des eaux usées et/ou eaux pluviales : Communauté de communes du Pays des Achards et Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,
 - o PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et économique : Communauté de communes Vie et Boulogne ;
- les communes de PALLUAU et de SAINT-PAUL-MONT-PÉNIT ;
- Vendée Eau.

BILAN TECHNIQUE DETAILLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

Le diagnostic « micropolluants » prévu en 2022 a été engagé en 2023 et finalisé en 2024-2025.

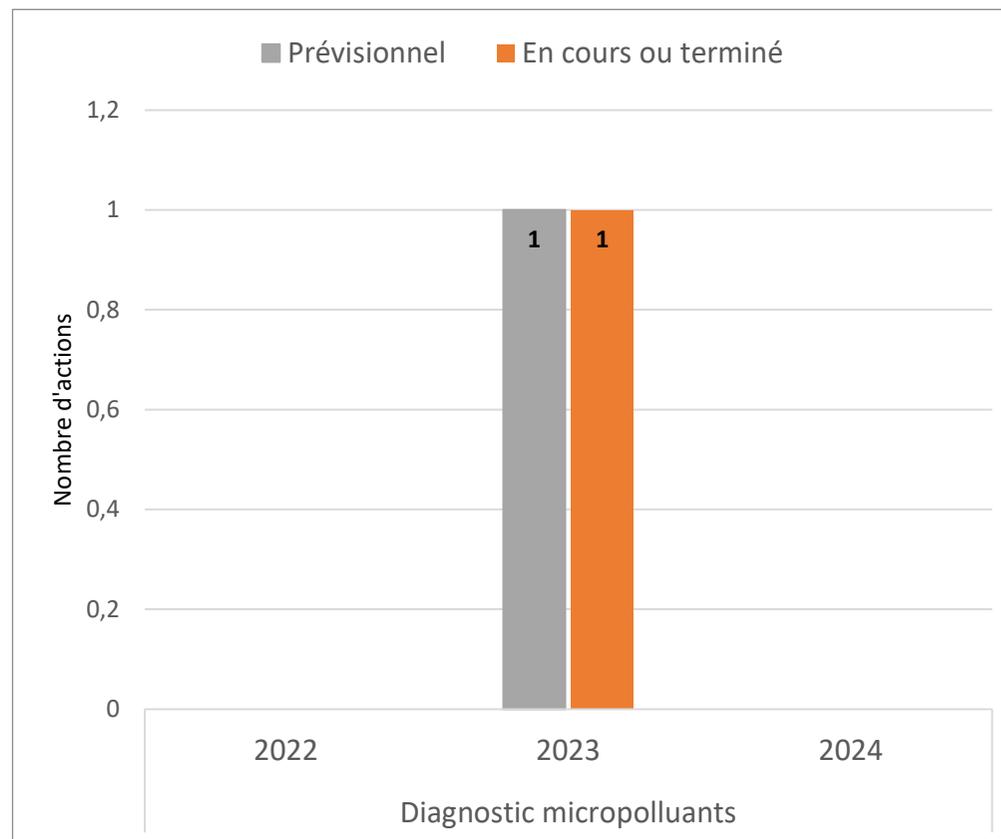
Il concerne la station d'épuration La Guissière à Beaulieu-sous-la-Roche (boues activées de 2 000 EH) rejetant dans le Jaunay (captage en eau superficielle destiné à la production d'eau potable).

La communauté de communes a souhaité acquérir des données sur les rejets de substances dangereuses afin d'évaluer les possibilités de suppression, réduction ou substitution à la source en lien avec les industriels et les particuliers.

La recherche de micropolluants a été effectuée dans les eaux usées brutes, les eaux usées traitées et les boues de cette station d'épuration. La recherche de micropolluants a consisté en 6 campagnes de mesure étalées de septembre 2023 à juin 2024.

13 substances ont été retrouvées en quantités significatives dont 10 dans les eaux traitées : le sulfonate de perfluorooctane (PFOS), des métaux (arsenic, chrome, cuivre, nickel, plomb et zinc), des pesticides (aminotriazole, diuron, terbutryne).

Des substances faisant partie des substances pertinentes à surveiller ont également été recherchées. 9 substances ont été retrouvées au moins une fois.

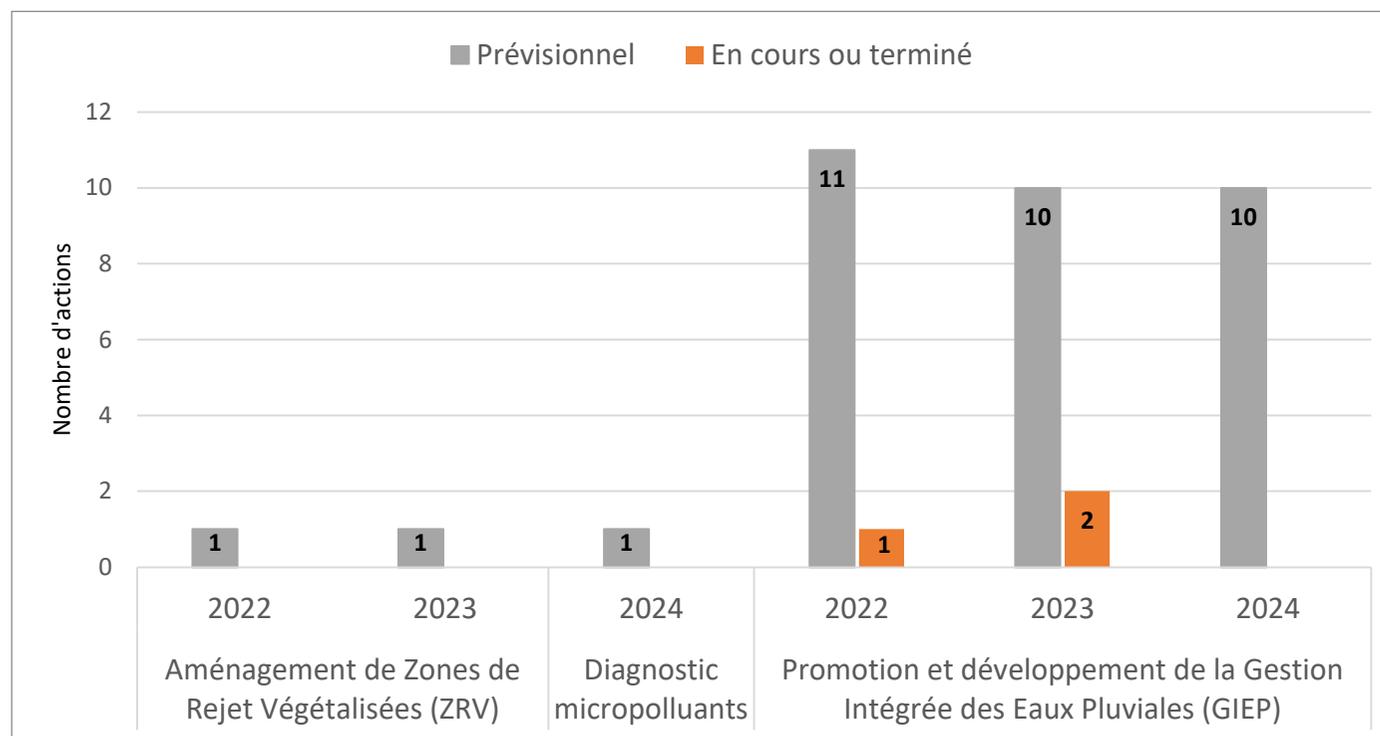


PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMERATION

Trois types d'actions étaient prévues de 2022 à 2024 :

- l'aménagement de deux Zones de Rejet Végétalisés (ZRV) en sortie de station d'épuration en 2022 et 2023,
- **un diagnostic « micropolluants » en 2024,**
- **la promotion et le développement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) sur les trois années.**

L'aménagement de ZRV en sortie de stations d'épuration et le diagnostic « micropolluants » sont annulés. La promotion et le développement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) a été engagée en 2022 à travers la réalisation et la pose de panneaux d'information au droit de 210 bassins d'orage, afin d'expliquer leur rôle, ainsi que l'accompagnement sur la réflexion de mise en place de la GIEP pour deux projets (zone d'activités et lotissement communal) en 2023.



COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE

La Communauté de communes Vie et Boulogne, en lien avec son Plan Climat Air Énergie Territorial, a inscrit quatre actions dans le CT Eau Vie Jaunay 2022-2024 :

- la promotion et le développement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP),
- l'amélioration de la gestion des espaces verts en zones d'activités en faveur de la qualité de l'eau et de la biodiversité,
- l'animation d'un groupe de travail intercommunal sur la bonne gestion des espaces verts communaux favorable à la qualité de l'eau et la biodiversité,
- l'élaboration et l'animation d'une charte de l'arbre (action inscrite au CT Eau bien qu'elle ne dispose pas de subvention en lien direct).

L'action de promotion et de développement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) a été anticipée et démarrée en 2022. Elle a consisté en une étude et assistance à la mise en place de la GIEP sur une parcelle économique de 7 ha (La Croix des Chaumes au Poiré sur Vie - entreprise Charpente Fournier). L'étude a été confiée à l'entreprise OSAIS pour la conception et le suivi des travaux et ARGISOL pour l'étude hydraulique (tests de perméabilité). La suite de cette action consistera dans le cadre du nouvel accord de territoire 2025-2027 en des animations et formations auprès des professionnels afin de sensibiliser à la mise en œuvre de la GIEP, ainsi que la conduite de projets, notamment autour de la gare de Bellevigny.

L'action d'amélioration de la gestion des espaces verts en zones d'activités en faveur de la qualité de l'eau et de la biodiversité est lancée depuis 2022 à travers une étude préalable qui s'est terminée en 2023. Cette étude, confiée à la LPO de la Vendée, a concerné **5 zones d'activités**, regroupées en deux pôles, (l'espace Vie Atlantique à Aizenay et Actipôle au Poiré-sur-Vie). Elle a permis de réaliser un diagnostic écologique initial et d'établir des préconisations d'aménagement et de gestion afin de mieux prendre en compte la protection de la ressource en eau et la biodiversité sur ces sites. Le cahier des charges d'entretien des espaces publics des zones d'activités est en cours d'évolution afin de prendre en compte ces préconisations et les **travaux ont été réalisés** par la Communauté de communes Vie et Boulogne et Vendée Eau : mise en place d'un écopâturage sur deux espaces et création de mares dans les bassins d'orage notamment. Des plantations de haies sont prévues à l'automne 2025. Une [capsule vidéo](#) a été réalisée par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay dans le cadre des actions d'information et de sensibilisation du Contrat Territorial Eau.

Par ailleurs, 5 entreprises volontaires ont bénéficié d'un diagnostic dans le but d'améliorer la gestion de leurs espaces privés pour la qualité de l'eau et la biodiversité. Enfin, des **campagnes d'analyse de l'eau des bassins d'orage ont été réalisées en octobre 2023** et sont prévues en avril 2025.



L'action d'**animation d'un groupe de travail intercommunal sur la bonne gestion des espaces verts communaux favorable à la qualité de l'eau et la biodiversité** a pris la forme d'une formation sur l'entretien des cimetières sans pesticides en 2022 en lien avec le CNFPT Pays de la Loire, de trois formations pratiques pour les agents en 2023 (entretien et plessage des haies, fascines de berges et création d'une passerelle en bois pour franchir un cours d'eau) et enfin d'une réunion de présentation de la démarche de gestion différenciée des espaces verts avec utilisation d'un système d'information géographique en 2024. Il est souhaité la poursuite de ces formations, certifiantes et pouvant entrer dans le plan de formation des agents sur les thèmes suivants :

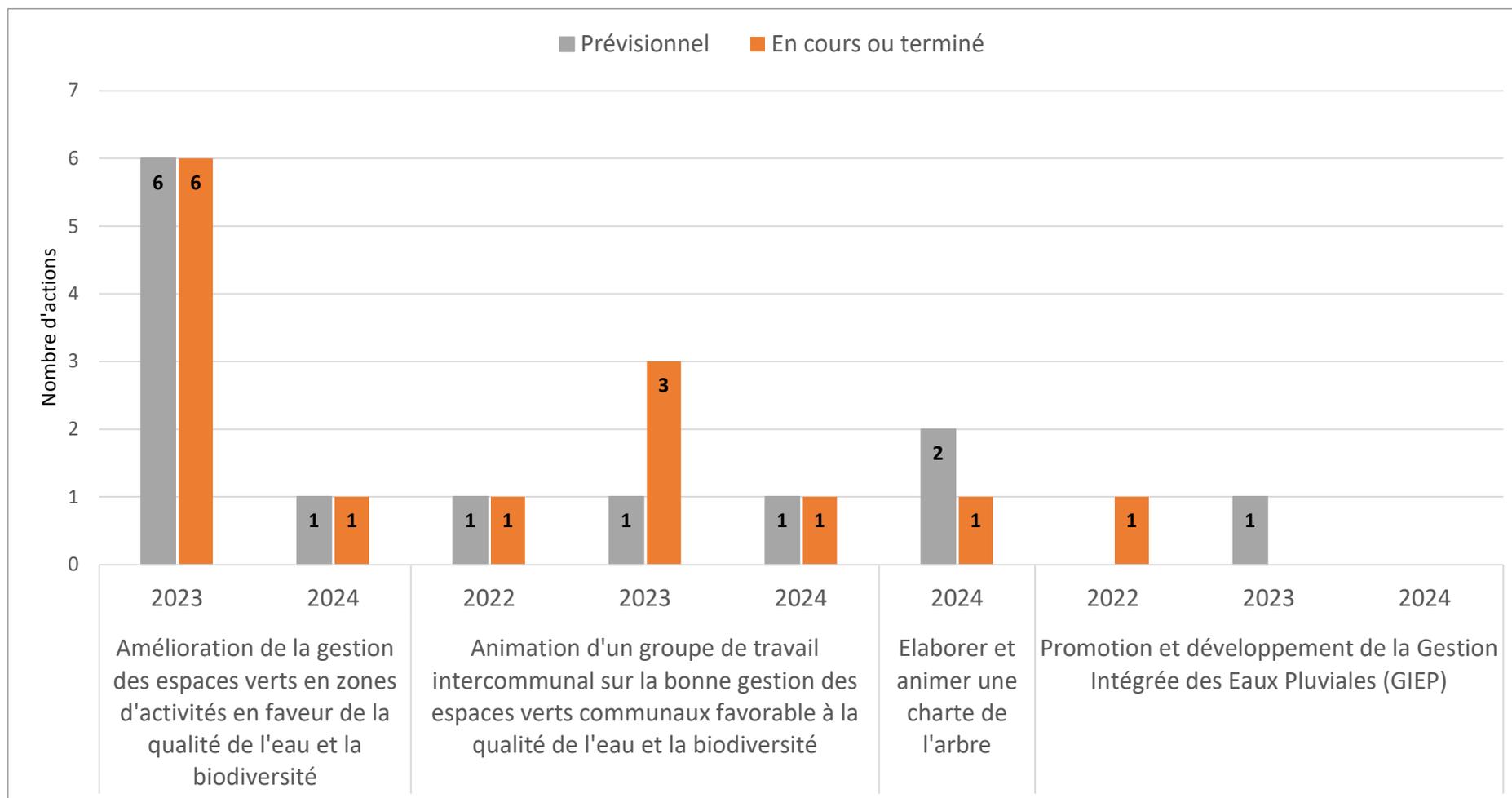
- entretien des bassins d'orage, des fossés, ruisseaux,
- bonnes pratiques d'arrosage,
- éco-pâturage,
- recensement du patrimoine arboré,
- bonnes pratiques de tailles de formation ou d'entretien des arbres,
- plantes invasives : les reconnaître et les gérer.



L'action d'**élaboration et d'animation de la charte de l'arbre** a débutée par le recrutement d'une chargée de mission exclusivement dédiée à cette mission, ainsi qu'un apprenti. Son élaboration a été retardée en raison de difficultés liées aux ressources humaines. Néanmoins, différentes actions sont en cours :

- livret, à destination des communes, afin de se retrouver dans la « forêt règlementaire » autour de l'arbre, sous forme de FAQ,
- observatoire de l'arbre : recensement des arbres remarquables par les services communaux et intercommunaux sur les espaces publics, recensement participatif grâce à un défi photo avec les habitants,
- étude de la mise à jour de la couche haie du PLUiH qui est obsolète et empêche la bonne application du règlement.

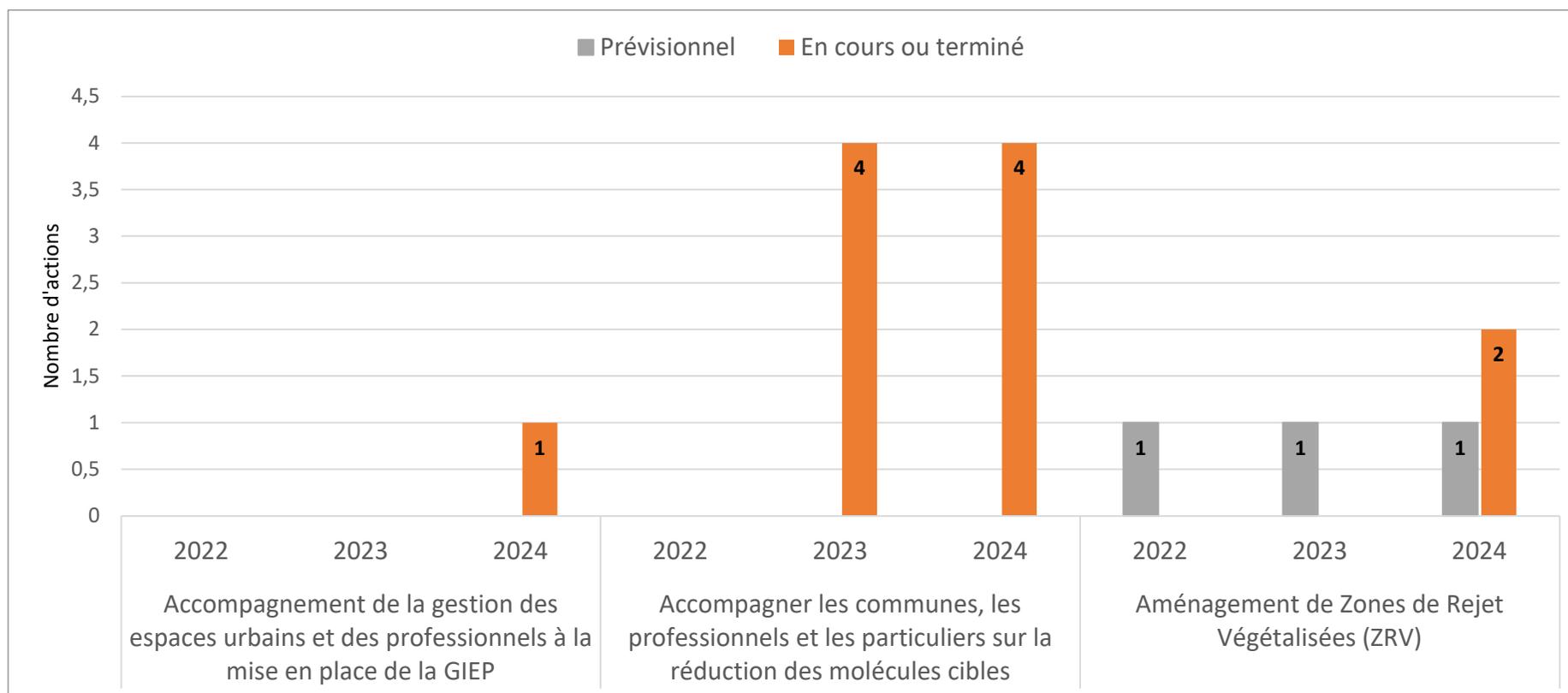
Un diaporama complet de présentation de ces quatre actions a été réalisé par la Communauté de communes Vie et Boulogne. Il a été présenté au comité syndical du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay le 20 juin 2025 et est disponible sur demande.



VENDEE EAU

Vendée Eau a prévu trois types d'actions dans le cadre du CT Eau 2022-2024 sachant que les deux premières actions ne présentaient pas d'indicateurs techniques mais ont néanmoins été réalisées :

- l'accompagnement de la gestion des espaces urbains et des professionnels à la **mise en place de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) sur la commune de Beaulieu-sous-la-Roche** afin de caler la méthode en 2023 ;
- l'accompagnement des communes, professionnels et particuliers sur la réduction des molécules cibles à travers **8 demi-journées d'ateliers techniques, proposées aux agents communaux en charge des espaces verts, sur la thématique de la gestion de la flore locale dans l'espace urbain et les cimetières** (dans une démarche zéro pesticide) : 4 demi-journées en 2023 et 4 en 2024 ;
- l'aménagement de zones de rejet végétalisées est engagé pour la réalisation de deux projets dont une en sortie de la station d'épuration du Poiré-sur-Vie.



BILAN TECHNIQUE GLOBAL

Le volet « Pollutions diffuses - Zone non agricole » est réalisé techniquement à hauteur de **31 %** en 2024.

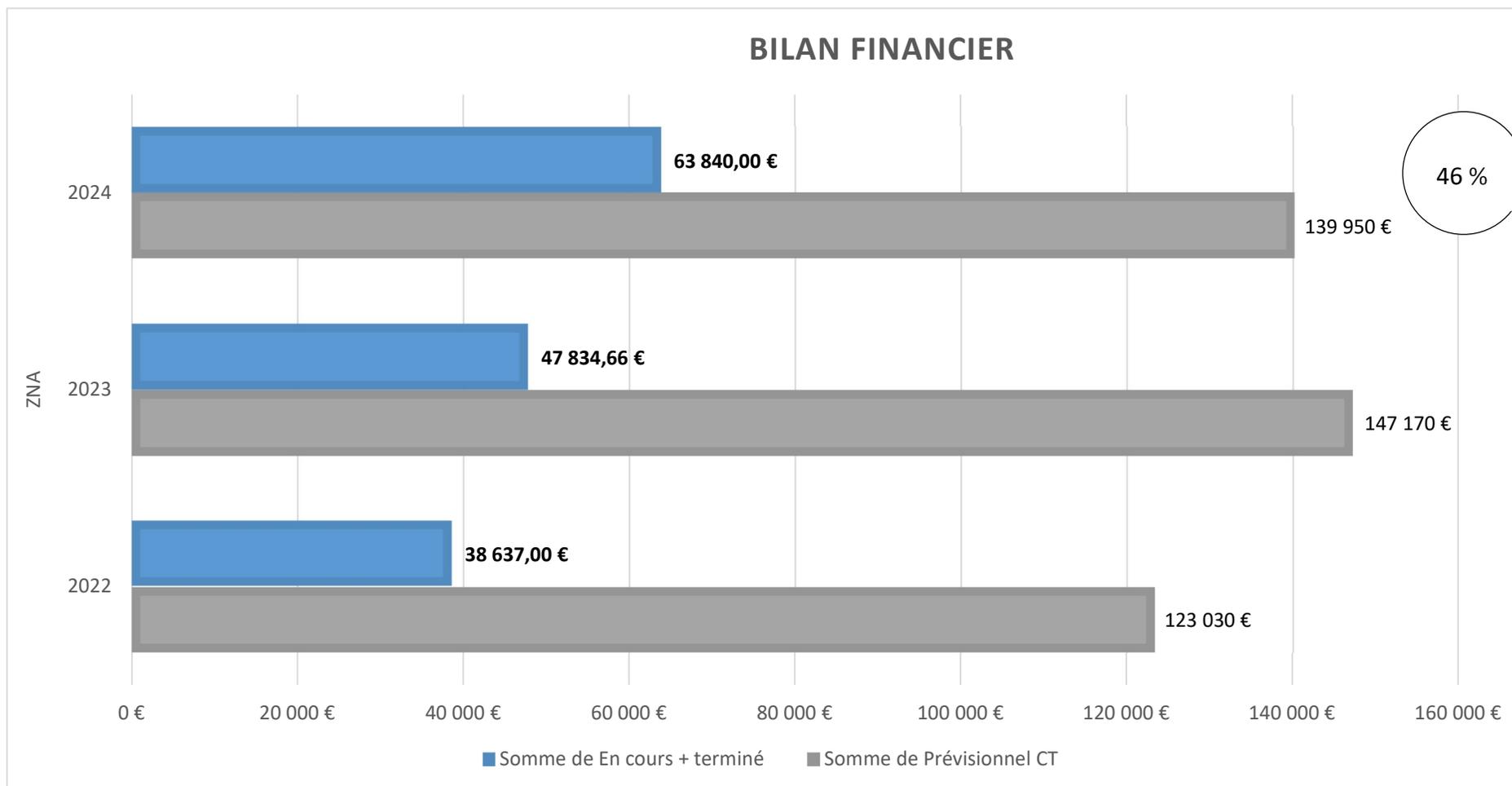
Volet	Type d'actions	Prévisionnel 2024	Actions engagées, en cours ou terminées	Unité	Taux de réalisation par type d'actions	Taux de réalisation par volet
ZNA	Accompagnement de la gestion des espaces urbains et des professionnels à la mise en place de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)	0	0	Nombre	Non évalué	31%
	Accompagner les communes, les professionnels et les particuliers sur la réduction des molécules cibles	0	4	Nombre	Non évalué	
	Aménagement de Zones de Rejet Végétalisées (ZRV)	1	2	Nombre	200%	
	Diagnostic micropolluants	1	0	Nombre	0%	
	Promotion et développement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)	10	0	Nombre	0%	
	Amélioration de la gestion des espaces verts en zones d'activités en faveur de la qualité de l'eau et la biodiversité	1	1	Nombre	100%	
	Animation d'un groupe de travail intercommunal sur la bonne gestion des espaces verts communaux favorable à la qualité de l'eau et la biodiversité	1	1	Nombre	100%	
	Elaborer et animer une charte de l'arbre	2	1	Nombre	50%	

Sur la période 2022-2024, l'avancement technique du volet « Pollutions diffuses - Zone non agricole » est de 42 %.

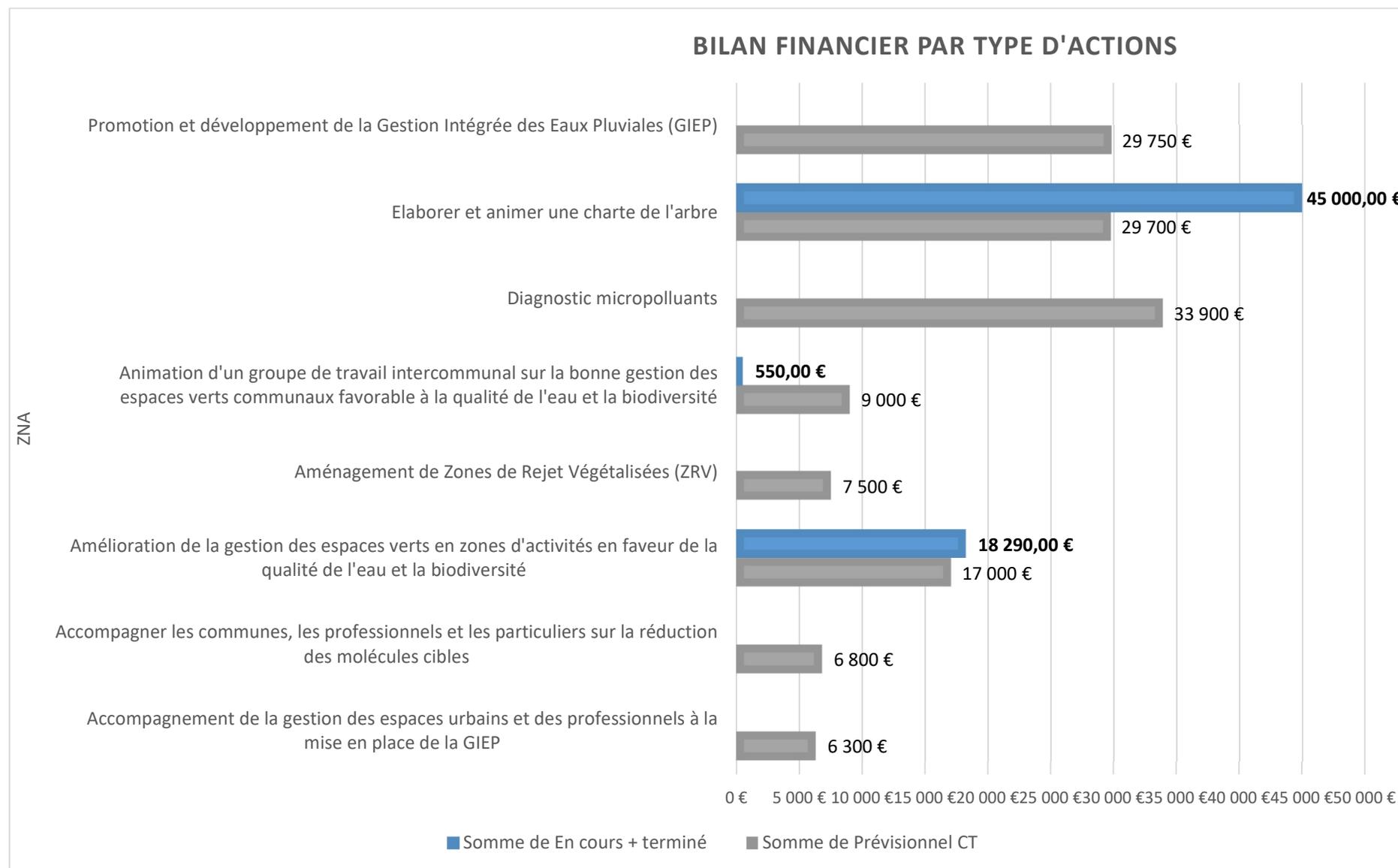
Volet	Type d'actions	Prévisionnel 2022-2024	Actions engagées, en cours ou terminées	Unité	Taux de réalisation par type d'actions	Taux de réalisation par volet
ZNA	Accompagnement de la gestion des espaces urbains et des professionnels à la mise en place de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)	0	1	Nombre	Non évalué	42%
	Accompagner les communes, les professionnels et les particuliers sur la réduction des molécules cibles	0	8	Nombre	Non évalué	
	Aménagement de Zones de Rejet Végétalisées (ZRV)	5	2	Nombre	40%	
	Diagnostic micropolluants	2	1	Nombre	50%	
	Promotion et développement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)	31	4	Nombre	13%	
	Amélioration de la gestion des espaces verts en zones d'activités en faveur de la qualité de l'eau et la biodiversité	7	7	Nombre	100%	
	Animation d'un groupe de travail intercommunal sur la bonne gestion des espaces verts communaux favorable à la qualité de l'eau et la biodiversité	3	5	Nombre	167%	
	Elaborer et animer une charte de l'arbre	2	1	Nombre	50%	
	Acquisition d'une herse étrille	2	2	Nombre	100%	

BILAN FINANCIER

Le volet « Pollutions diffuses - Zone non agricole » est réalisé financièrement à hauteur de **46 %** en 2024.
Sur la période 2022-2024, ce taux est de **37 %**, soit 150 311,66 € sur un budget prévisionnel de 410 150 €.

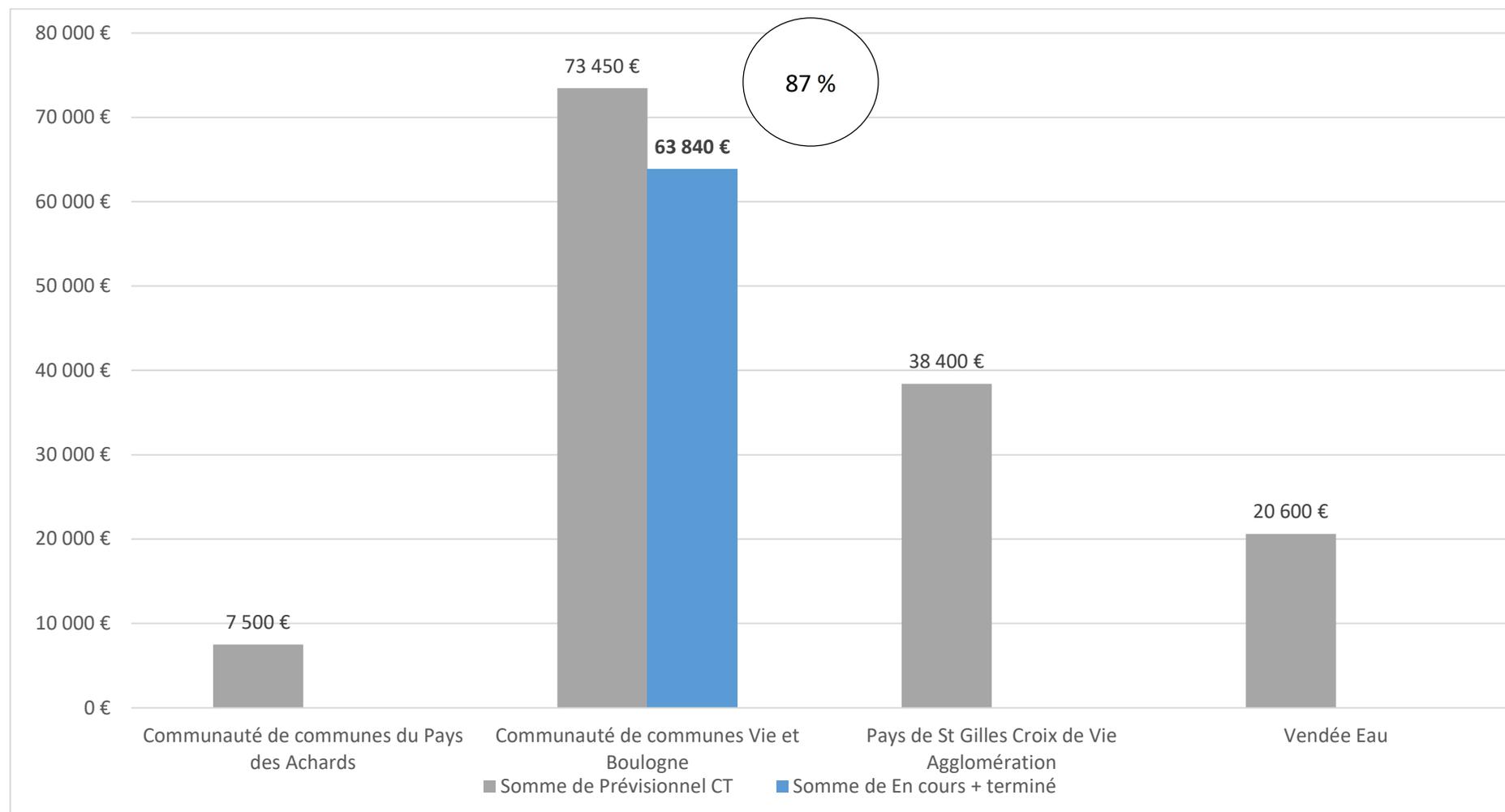


En 2024, la réalisation par type d'actions est la suivante :



BILAN FINANCIER PAR MAITRE D'OUVRAGE

La Communauté de communes Vie et Boulogne réalise 87 % de son budget prévisionnel 2024, notamment en lien avec l'action charte de l'arbre, les autres actions étant engagées en 2022 ou 2023. Pas de réalisation financière pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération. Pour la Communauté de communes du Pays des Achards, l'ensemble de l'action « Diagnostic micropolluants » avait été engagé en 2023. Pour Vendée Eau, les coûts financiers sont intégrés dans le volet ZA - Aménagement.



Volet global - Animation

Coordonner le Contrat Territorial Eau - Faire connaître et expliquer nos actions en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques



BILAN TECHNIQUE DETAILLE

SYNDICAT MIXTE DES MARAIS, DE LA VIE, DU LIGNERON ET DU JAUNAY

Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay mène deux types d'actions dans le cadre du volet global - Animation :

- la coordination générale et agricole,
- l'information et la sensibilisation.

COORDINATION GENERALE ET COORDINATION AGRICOLE DU CONTRAT

La coordination générale du Contrat Territorial est portée par le Syndicat Mixte.

La **coordination générale** a pour missions de :

- élaborer puis coordonner le programme d'action,
- assurer le suivi administratif et financier des actions transversales et coordonner l'ensemble des dossiers,
- préparer et animer le comité de pilotage et certaines commissions techniques, lorsque celles-ci sont mises en place,
- réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
- contribuer à la réalisation du bilan technique et financier,
- représenter le porteur de projet localement,
- s'appuyer sur les réseaux d'acteurs techniques afin de créer une dynamique de bassin (faciliter les retours d'expériences et diffuser les connaissances).

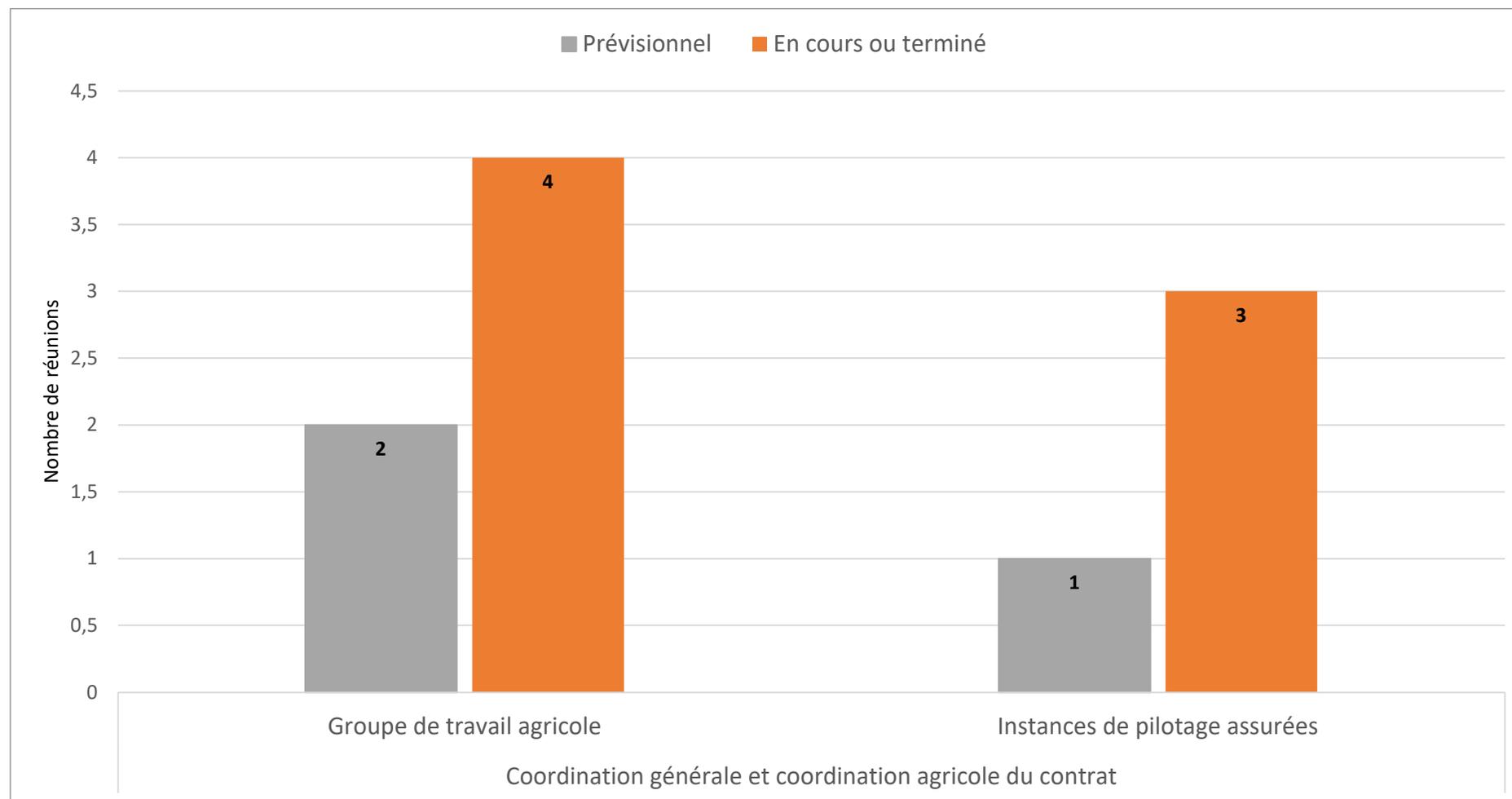
La **coordination agricole** a pour missions, en concertation avec la coordination générale, de :

- assurer la mise en œuvre des actions agricoles prévues au contrat,
- assurer le suivi administratif et financier des actions agricoles en lien avec les partenaires,
- organiser et animer la commission thématique agricole,
- réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
- planifier et coordonner la mise en place des actions collectives (conseils, démonstrations, formations) et individuelles (diagnostics d'exploitations, conseils individuels, contractualisation des agriculteurs),
- assurer la communication technique auprès des agriculteurs et des partenaires,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions agricoles afin d'alimenter les différents bilans.

Les indicateurs techniques de coordination générale du Contrat Territorial et de la coordination agricole sont le nombre d'instances de pilotage assurées et le nombre de réunions du groupe de travail agricole.

Comme indiqué dans le bilan 2023, le COPIL prévu au titre de l'année 2023 s'est réuni le 26 janvier 2024, il est comptabilisé au titre de l'année 2024. Deux autres comités de pilotage ont eu lieu au titre de l'année 2024.

Le Contrat Territorial Eau prévoyait deux réunions par an du groupe agricole réunissant les maîtres d'ouvrage agricole du contrat, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et Vendée Eau. Celui-ci s'est réuni 4 fois en 2024 sous l'impulsion du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

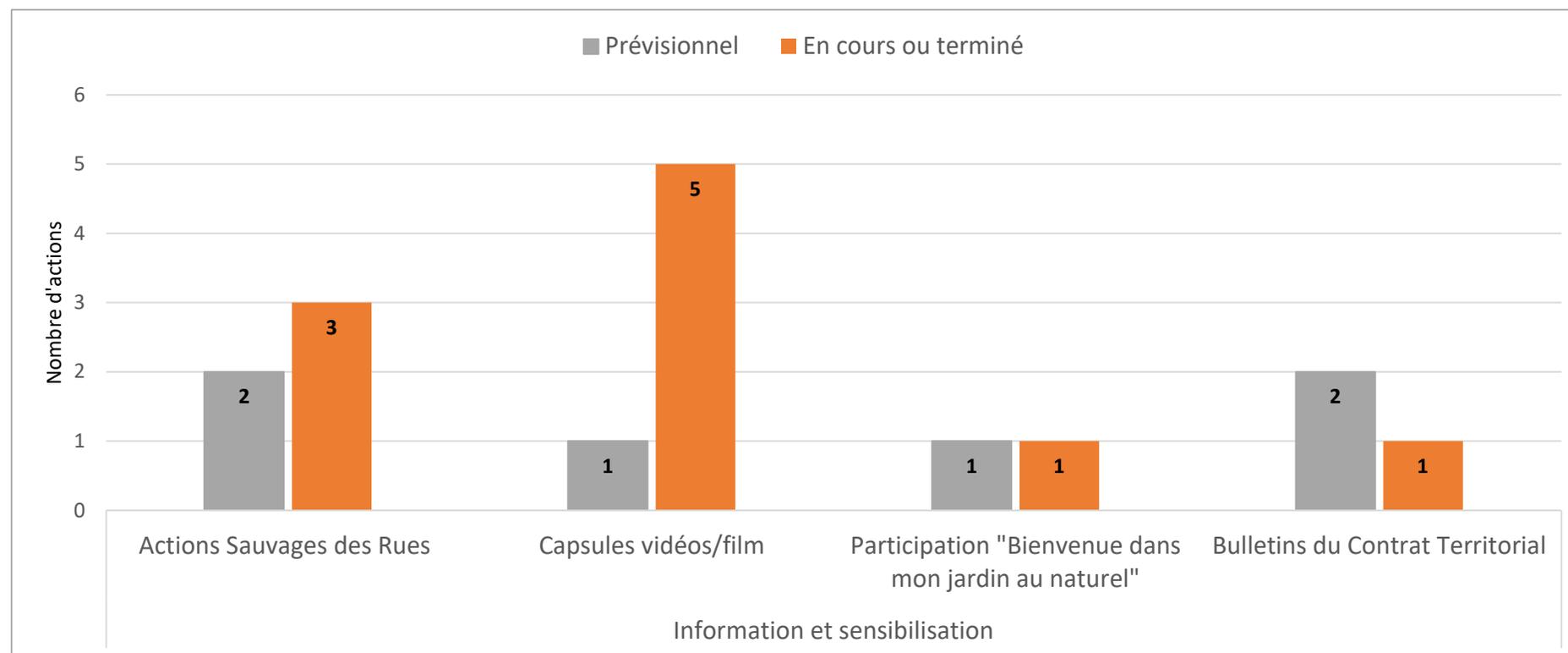


L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION

Les actions suivantes ont été menées par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay :

- Trois communes ont souhaité accueillir l'exposition « Sauvages des Rues - Belles et rebelles » sur les 2 prévues initialement au contrat et ont bénéficié d'animations ;
- Comme prévu, le bassin versant a participé à l'opération nationale « Bienvenue dans mon jardin au naturel » avec l'ouverture de trois jardins ;
- Une capsule vidéo présentant l'action « Amélioration de la gestion des espaces verts en zones d'activités en faveur de la qualité de l'eau et de la biodiversité » a été réalisée et quatre ont été engagées : <https://vie-jaunay.com/videotheque/les-capsules-videos-du-contrat-territorial-eau-vie-jaunay> ;
- Il n'y a pas eu d'élaboration de bulletins du Contrat Territorial mais un flyer sur la qualité de l'eau a été envoyé aux agriculteurs du bassin versant et une animation agricole autour de la ressource en eau et du climat a été organisée avec l'association TRAME.

De plus, un comité de pilotage s'est tenu pour la préparation des « Marche pour l'eau » en 2025 et 2026 le long de la Vie.



SENSIBILISATION DES PARTICULIERS – EXPOSITION « SAUVAGES DES RUES - BELLES ET REBELLES »

Contexte et objectifs de l'action



Réduire l'usage des pesticides par les particuliers, en lien avec les démarches engagées dans les communes. Changer de regard sur la flore spontanée. Evoquer l'importance de la nature en ville et des solutions fondées sur la nature vis-à-vis de l'adaptation au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur, infiltration des eaux pluviales...) et de la préservation de la biodiversité.

Public visé

Élus, habitants du bassin versant, scolaires, touristes.

Contenu détaillé

Les communes du bassin versant ayant considérablement réduit l'utilisation des pesticides sur les espaces publics, il apparaît nécessaire d'accompagner ce changement de pratiques auprès de la population.

L'exposition « Sauvages des Rues - Belles et rebelles », créée par le CPIE Loire Anjou et reprise par le CPIE Logne et Grand-Lieu, est apparue comme un support pertinent pour amorcer la discussion avec les habitants au sujet des soi-disant « mauvaises herbes ».

Cette exposition artistique met en valeur différentes plantes et se positionne dans les rues au minimum pendant 3 semaines.

Elle s'accompagne d'un quizz déambulation pour découvrir le parcours en autonomie. Un programme d'animations, soutenu par la Commission Locale de l'Eau, est construit avec chacune des communes.



Bilan général

- **Trois communes ont participé pour la première fois :**
 - ✓ NOTRE-DAME-DE-RIEZ, du 29 mars au 5 mai 2024,
 - ✓ SAINT-PAUL-MONT-PENIT, du 1^{er} au 28 avril 2024,
 - ✓ SAINT-MAIXENT-SUR-VIE, du 1^{er} au 23 juin 2024.
- Par ailleurs, le lycée nature de La Roche-sur-Yon a souhaité bénéficier de l'exposition pour son événement organisé le 11 octobre 2024 autour du jardin vivant.
- Les animations suivantes ont été réalisées :
 - ✓ **6 balades commentées « Grand public »** ont été organisées (2 par commune : une permettant la découverte de l'exposition pour tout ou partie, l'autre orientée sur la découverte des plantes sauvages comestibles et médicinales). Le SMMVLJ a fait intervenir différents prestataires : Cyrille CHAUVET, Hélène MAES, Geneviève CADEAU et Frédéric SÉGRETIN ;
 - ✓ **Les élèves des écoles primaires** ont pu découvrir l'exposition avec une animatrice nature : Geneviève CADEAU ou Julie JOUBERT.
- **Bilan :**
 - ✓ Les animations lors des inaugurations et à l'occasion des balades spécifiques ont réuni 115 personnes : élus, agents communaux, habitants permettant des échanges autour de la gestion différenciée et de l'intégration d'un peu plus de nature au sein des espaces publics et des espaces privés.
 - ✓ 150 élèves ont été sensibilisés.
 - ✓ La commune de NOTRE-DAME-DE-RIEZ a souhaité renouveler l'expérience en 2025 en imprimant l'exposition et en proposant des animations autour de la flore, de l'eau, en partenariat avec le Syndicat Mixte.



Sauvages des Rues
Belles et *exelles*

Exposition photos
et animations nature

Changeons notre regard sur les plantes...

SAINT-MAIXENT-SUR-VIE

Du 1^{er} au 23 juin 2024

Exposition | du 1^{er} au 23 juin - Visite guidée | le 9 juin à 10h00
Animations scolaires | les 10 et 11 juin - Balade botanique | le 15 juin à 14h30

Avec la participation de la Commission Locale de l'Eau Vie et Jaunay

Programme & informations
Mairie - 02 51 55 27 83
www.stmaixentsurve.fr
www.vie-jaunay.com








Balades botaniques, les 9 et 15 juin 2024

SENSIBILISATION DES PARTICULIERS – OPERATION « BIENVENUE DANS MON JARDIN AU NATUREL »



Contexte et objectifs de l'action

En réponse aux pollutions des eaux par les désherbants et aux problèmes sanitaires et environnementaux posés par les pesticides et engrais chimiques, une prise de conscience individuelle et collective est nécessaire. Paillage, compostage, récupération d'eau, utilisation des insectes auxiliaires... sont autant de techniques simples permettant de se passer des produits phytosanitaires et ainsi respecter l'eau et la biodiversité.

Un des objectifs de l'opération est aussi de créer du lien entre les habitants en favorisant le partage d'expériences et de techniques vers un jardinage sain et favorable à l'environnement.

Pour la 7^{ème} année, le Syndicat Mixte s'est associé au CPIE Logne et Grand-Lieu pour participer à l'édition 2024 de l'opération nationale « Bienvenue dans mon jardin au naturel », pilotée par l'Union Nationale des CPIE.

Public visé

Particuliers.

Contenu détaillé

- L'opération s'est déroulée le week-end des 15 et 16 juin 2024 ;
- Sur le territoire du CPIE Logne et Grand-Lieu, 12 jardins ont ouvert dont 3 sur le bassin versant Vie Jaunay.

Bilan

- Le retour national sur le week-end est assez mitigé pour plusieurs raisons :
 - ✓ la météo plutôt mauvaise,
 - ✓ des annulations de dernière minute de la part des jardiniers,
 - ✓ une baisse de motivation constatée par les CPIE pour la participation à cet événement,
 - ✓ un questionnaire sur la pertinence de la date,
 - ✓ une communication moins évidente que d'habitude.
- Sur le territoire du CPIE Logne et Grand-Lieu, on note aussi une baisse de la fréquentation : environ 700 visites dans les jardins sur le week-end pour 12 jardins ouverts (800 en 2023 pour 11 jardins ouverts).
- Pour les 3 jardins situés sur le bassin versant, on compte 90 visites (365 visites en 2023) avec deux jardins très peu fréquentés, ce qui explique cette baisse importante.
- De manière générale, la fréquentation a été assez disparate entre les jardins. Cette différence s'explique de plusieurs manières : articles de presse et bulletins communaux, positionnement du jardin, météo...
- Les échanges ont été très riches et surtout de qualité.
- Une réunion bilan a été organisée par le CPIE Logne et Grand-Lieu pour partager les ressentis et proposer des axes d'amélioration :
 - ✓ mettre en place plus de moyens de communication,
 - ✓ avoir plus de bénévoles et les « former » pour pouvoir soutenir les jardiniers en cas de fortes affluences,
 - ✓ pouvoir créer plus d'échanges et trouver de nouveaux moyens d'attirer le public et notamment un public qui n'est pas déjà sensibilisé (mettre en place des thèmes, de l'art, de la musique...).

Plus d'informations sur l'opération nationale :
<http://mon-jardin-naturel.cpie.fr/>

12 - Le Jardin de Dame Nature, Notre-Dame-de-Riez

3 visites sur 2 jours

« Un espace naturel très relaxant ! »



11 - Le Jardin de Rose-Elie, La Chapelle-Hermier

75 visites sur 2 jours

« Une jolie balade dans un jardin qui invite à la rêverie ! Merci de nous le faire découvrir, c'est si joli ! Tout est pensé et les détails sont charmants !

A très vite... »

CPIE LOGNE ET GRAND-LIEU
CPIE Logne et Grand-Lieu
8 rue Sainte Rodegonde
44 650 - Corcoué-sur-Logne
Julie Macé | 02 40 05 92 31
julie.mace@cpie-logne-et-grandlieu.org

Smm Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
Anne Papin - Animatrice commission locale de l'eau
06 47 49 62 26 - anne.papin@vie-jaunay.com

LOIRE-ATLANTIQUE

VENDÉE

© Union nationale des CPIE

En partenariat avec :

UNION NATIONALE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
terre vivante l'écologie pratique

Retrouvez sur
<http://mon-jardin-naturel.cpie.fr>
la liste de tous les jardins participants en France

- 1 Le jardin du Plessis
Pomic
- 2 Le jardin du Pas Renaud
Le Clion-sur-Mer
- 3 Le jardin de Sandrine
Sainte-Pazanne
- 4 Le jardin enfantin
Rezé
- 5 Notre petit coin de paradis
au Mortier
La Chevrolère
- 6 Le jardin d'EDAL
Montbert
- 7 Le jardin d'Axelle et Thierry
di "La Salamandre"
Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
- 8 Le jardin de Léo
Saint-Colomban
- 9 Le jardin des fées
Les Lucs-sur-Boulogne
- 10 Le jardin d'ASTOR
Apremont
- 11 Le jardin Rose-Élie
La Chapelle-Hermier
- 12 Le jardin de dame Nature
Notre Dame de Riez



10 - Le Jardin d'ASTUR, Apremont

12 visites sur 2 jours

« Un beau potager avec une grande diversité. Une excellente visite commentée en compagnie des membres de l'association ! »

INFORMATION AUPRES DES AGRICULTEURS SUR LA QUALITE DE L'EAU

Contexte et objectifs de l'action

Afin d'informer les agriculteurs du bassin versant sur la qualité de l'eau brute, spécifiquement au niveau des barrages destinés à la production d'eau potable, un flyer est édité par Vendée Eau et diffusé par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

L'objectif est de les informer sur l'évolution des nitrates et des pesticides retrouvés dans l'eau des retenues et d'alerter sur certaines molécules retrouvées dans l'eau. Le lien est fait avec le Contrat Territorial Eau afin de rappeler les possibilités d'accompagnement des exploitations agricoles en termes d'évolution des pratiques et des systèmes en faveur de la qualité de l'eau.

Public visé

Agriculteurs du bassin versant.

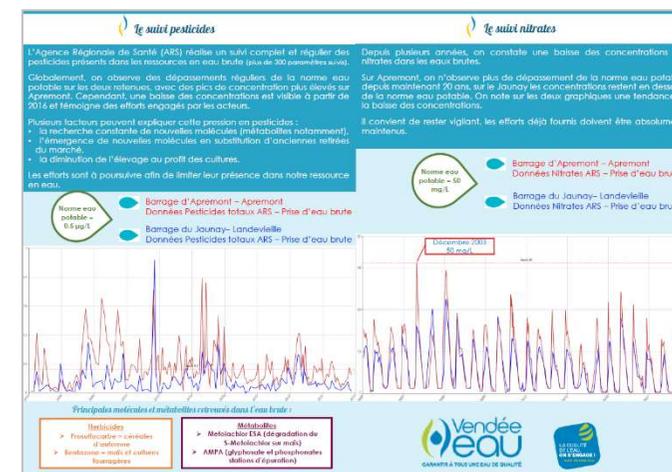
Contenu détaillé

- Edition d'un bulletin annuel,
- Données de l'ARS de 2000 à 2023 pour les nitrates et de 2004 à 2023 pour les pesticides,
- Diffusion en mars 2024 avec l'invitation aux réunions d'information sur les mesures agro-environnementales et climatiques,

Bilan

- 678 envois,
- Bilan « nitrates » : depuis plusieurs années, on constate une baisse des concentrations en nitrates dans les eaux brutes et aucun dépassement de la norme des 50 mg/l (dernier dépassement décembre 2023 sur Apremont).
- Bilan « pesticides » : on observe des dépassements réguliers de la norme eau potable de 0,5 µg/l dans les eaux brutes, avec néanmoins une baisse des concentrations depuis 2016.

Les principales molécules retrouvées sont des herbicides : le prosulfocarbe utilisé sur céréales d'automne et le bentazone utilisé sur le maïs et les cultures fourragères. Des métabolites sont également retrouvés : le métolachlore ESA (dégradation du S-métolachlore qui était utilisé sur maïs) et l'AMPA provenant de la dégradation du glyphosate et des phosphonates (détergents) provenant d'usages industriels et domestiques.



JOURNEE D'ECHANGES « L'AVENIR DE LA RESSOURCE EN EAU DU BASSIN VERSANT VIE ET JAUNAY DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE, QUELS LEVIERS D' ACTIONS EN AGRICULTURE ? », LE 20 JUIN 2024

Contexte et objectifs de l'action

Dans le cadre des réflexions du groupe agricole sur le futur Contrat Territorial Eau 2025-2027, il a été proposé de mettre en place une réflexion collective sur les différents leviers à mobiliser et de solliciter l'avis d'agriculteurs engagés à l'échelle du bassin versant. Un partenariat avec l'association TRAME a été rendu possible en inscrivant cette journée dans le projet PLAACE (Pour l'Amplification des Actions des Agriculteurs en faveur du Climat et des Ecosystèmes).

Public visé

47 personnes invitées : agriculteurs « engagés » du bassin versant, conseillers agricoles, Vendée Eau, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, élus et représentants d'associations de consommateurs membres de la CLE.

Contenu détaillé

- Co-construction de la journée entre l'association TRAME, le Syndicat Mixte et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- Définition d'une liste d'invités et contact téléphonique par le SMMVLJ pour présentation de la journée et recueil de réponses aux questions suivantes : avez-vous déjà participé à une fresque du climat/réalisé un bilan carbone/participé au CT Vie Jaunay/quelles actions mettez-vous en place pour la qualité de l'eau ?
- Animation de la journée par TRAME selon 3 temps :
 - ✓ mon territoire demain,
 - ✓ repas (offert),
 - ✓ partages et retours d'expérience.

Après une présentation des objectifs de la journée et de chacun, les participants se sont répartis en deux groupes afin de réaliser une fresque du climat.

Les participants se sont ensuite concentrés sur le climat et l'agriculture et ont exploré des indicateurs agro-climatiques à travers les outils suivants : <https://awa.agriadapt.eu/fr/> et <https://climadiag-agriculture.fr/>

L'après-midi, les participants ont travaillé sur la fresque de l'eau et sur les leviers pour sécuriser la ressource en eau à différentes échelles :

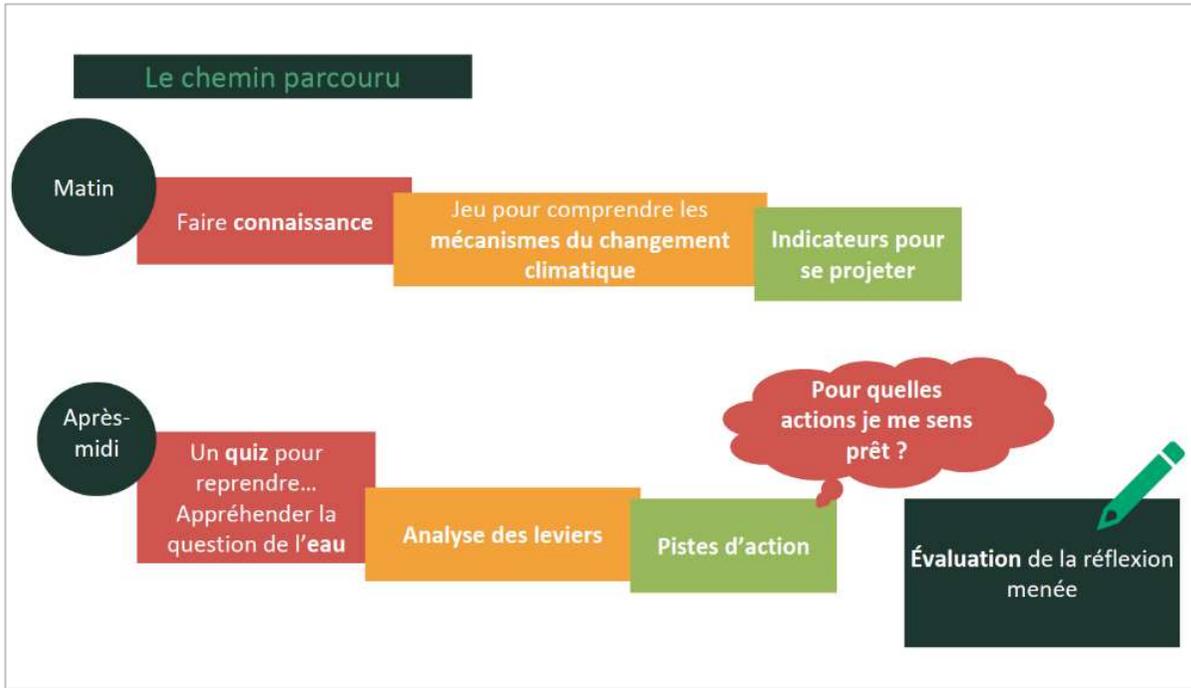
- ✓ de la parcelle, de la culture,
- ✓ de l'exploitation, du système de production,
- ✓ du territoire, du bassin versant.

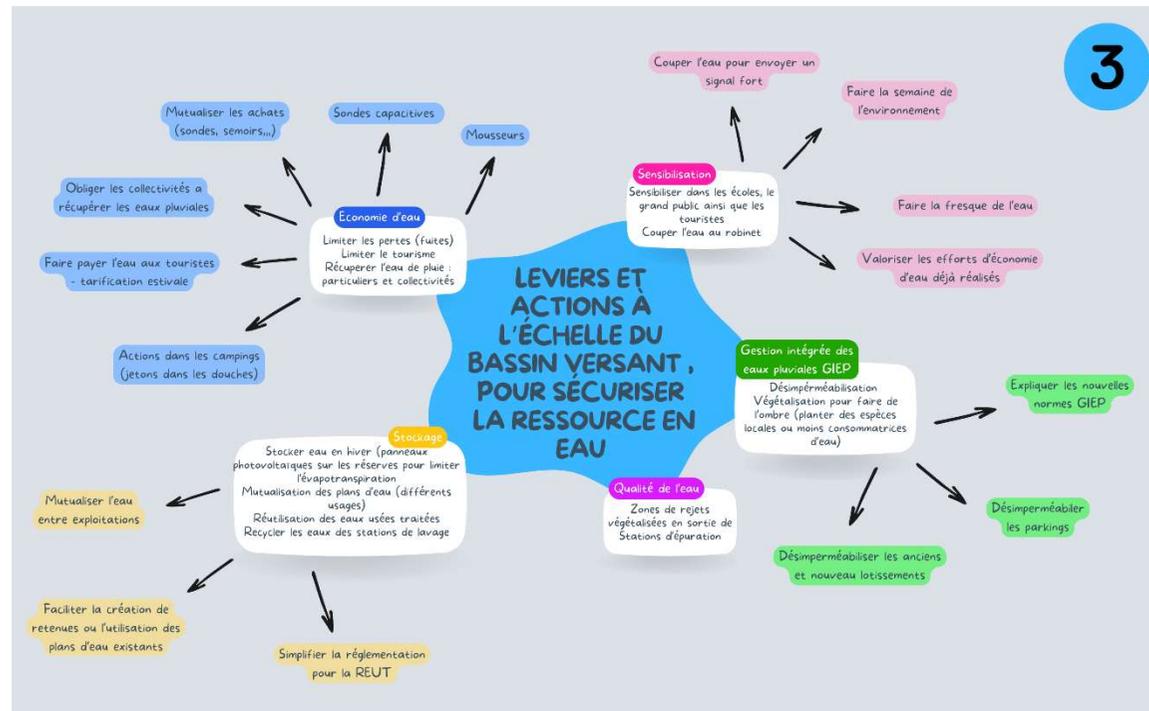
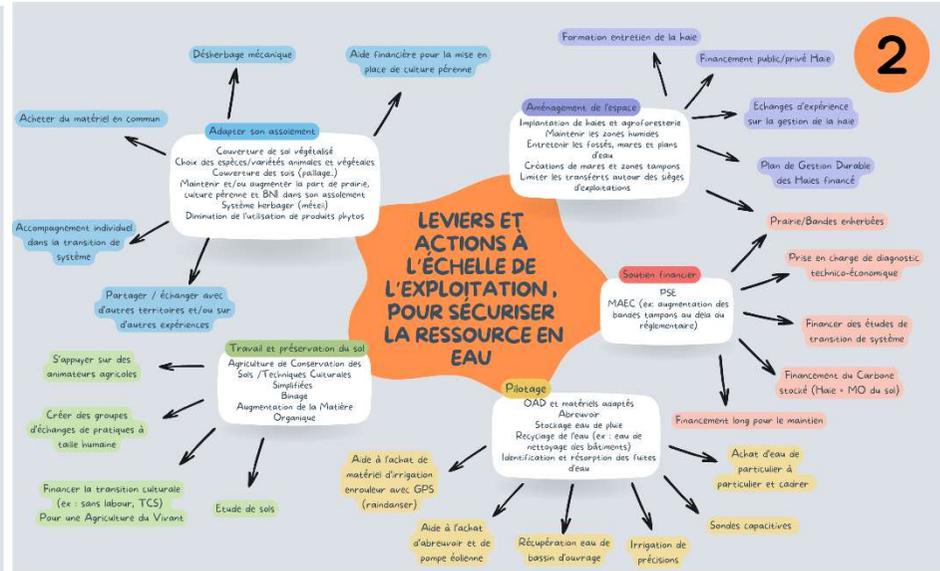
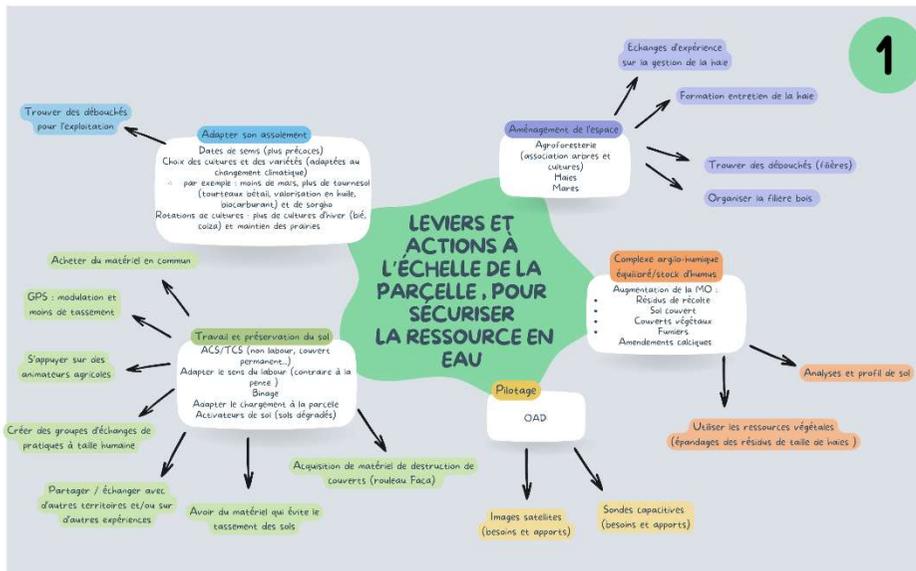
Les participants ont ensuite réfléchi aux actions individuelles et/ou collectives pour mettre en place ces leviers.

Bilan

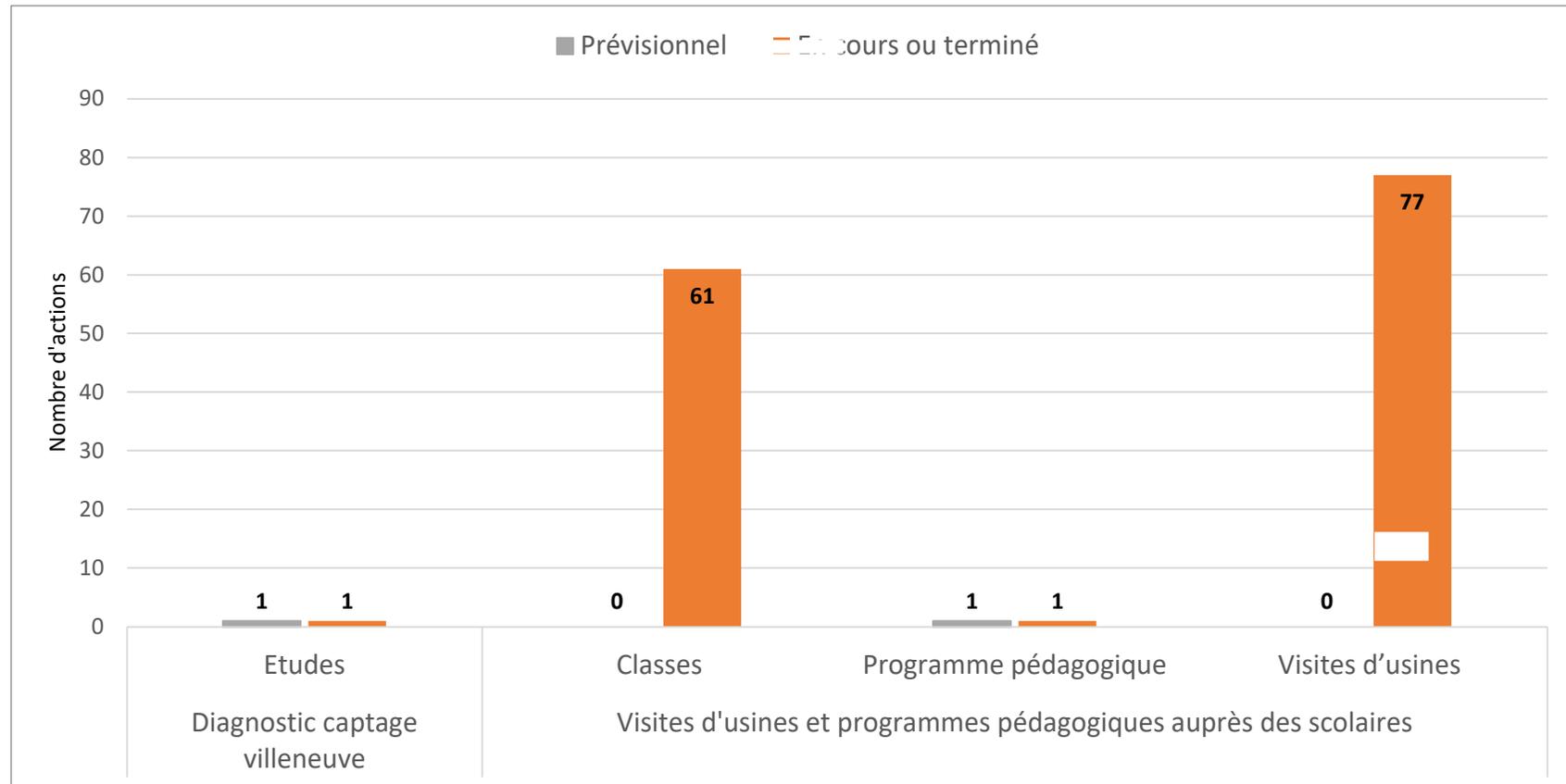
- 21 participants,
- Une journée très riche en contenus, en échanges et en production,
- Un diaporama de restitution a été envoyé aux participants, ainsi qu'une synthèse du travail sur les leviers et les actions (voir pages suivantes).







VENDEE EAU



En termes d'indicateurs techniques du CT Eau, il était prévu, au titre de l'année 2024, le déploiement d'un programme pédagogique sur l'eau à destination des écoles primaires du bassin versant. Cette action a été menée auprès de 61 classes. L'action « Visites d'usines » a été réalisée avec 77 visites des usines de production d'eau potable d'Apremont et du Jaunay. Enfin, l'étude consistant en un diagnostic du captage de Villeneuve, captage souterrain à l'arrêt depuis 2019, a été engagée en 2024.

BILAN TECHNIQUE GLOBAL

Le volet « Global - Animations » est réalisé techniquement à hauteur de **173 %** en 2024. Cela s'explique notamment par la réalisation de 3 comités de pilotage au lieu d'un seul et de 4 groupes agricoles au lieu de 2. On constate aussi un nombre plus important d'actions d'information et de sensibilisation.

Volet	Type d'actions	Prévisionnel 2024	Actions engagées, en cours ou terminées	Unité	Taux de réalisation par type d'actions	Taux de réalisation par volet
GLOBAL	Coordination générale et coordination agricole du contrat	3	7	Nombre	233%	173%
	Diagnostic du captage de Villeneuve	1	1	Nombre	100%	
	Information et sensibilisation	6	10	Nombre	167%	
	Visites d'usines et programmes pédagogiques auprès des scolaires	1	1	Nombre	100%	
	Communication et journées techniques autour de l'enjeu eau potable	0	1	Nombre	Non évalué	
	Identification et acquisition de connaissances et innovation	0	0	Nombre	Non évalué	

Sur la période 2022-2024, l'avancement technique du volet global est de **119 %**.

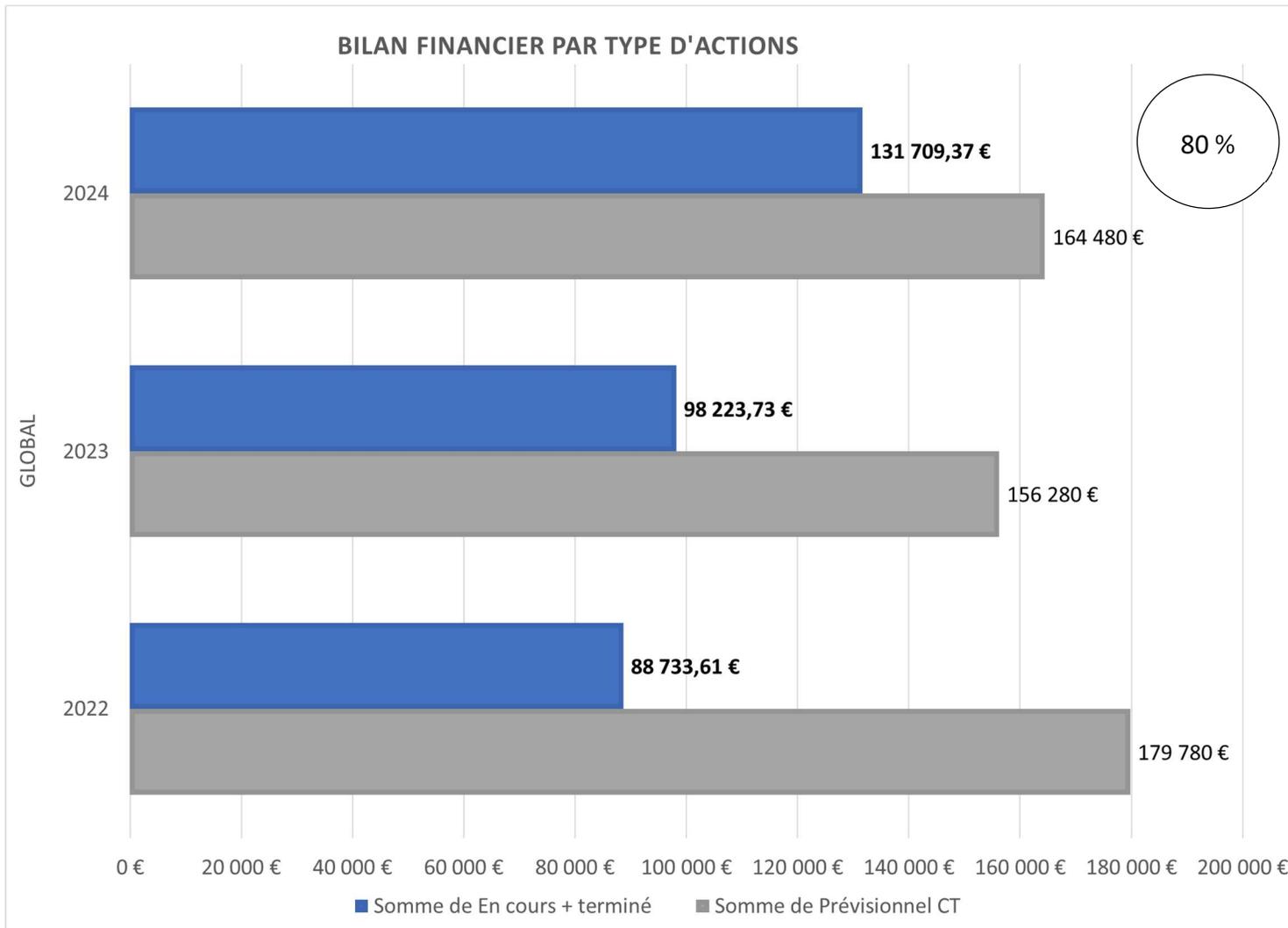
Volet	Type d'actions	Prévisionnel 2022-2024	Actions engagées, en cours ou terminées	Unité	Taux de réalisation par type d'actions	Taux de réalisation par volet
GLOBAL	Coordination générale et coordination agricole du contrat	9	15	Nombre	167%	119%
	Diagnostic du captage de Villeneuve	1	1	Nombre	100%	
	Information et sensibilisation	19	19	Nombre	100%	
	Visites d'usines et programmes pédagogiques auprès des scolaires	3	3	Nombre	100%	
	Communication et journées techniques autour de l'enjeu eau potable	0	1	Nombre	Non évalué	
	Identification et acquisition de connaissances et innovation	0	0	Nombre	Non évalué	

Il s'explique par l'organisation d'un comité de pilotage de plus que prévu, nécessaire pour ajuster la programmation initiale au regard du bilan établi à mi-parcours et de l'organisation de plus de groupes agricoles que prévu, rendues nécessaires pour l'organisation d'animations collectives pluri-partenaires et également l'ajustement du programme d'actions 2025-2027.

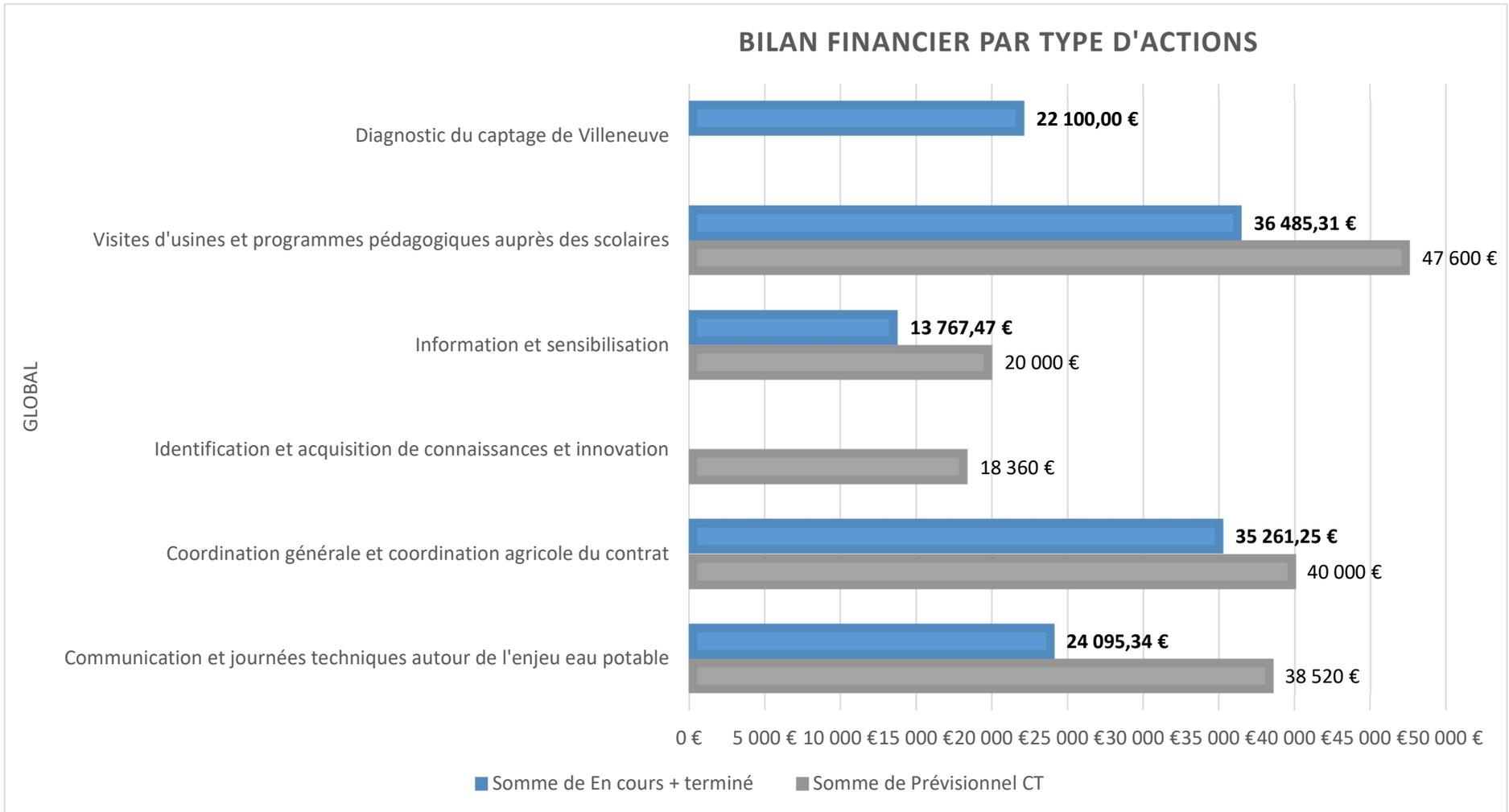
BILAN FINANCIER

Le taux de réalisation financière pour 2024 est de **80 %**.

Pour la période 2022-2024, ce taux est de **64 %**, soit 318 666,71 € sur un budget prévisionnel total de 500 540 €.

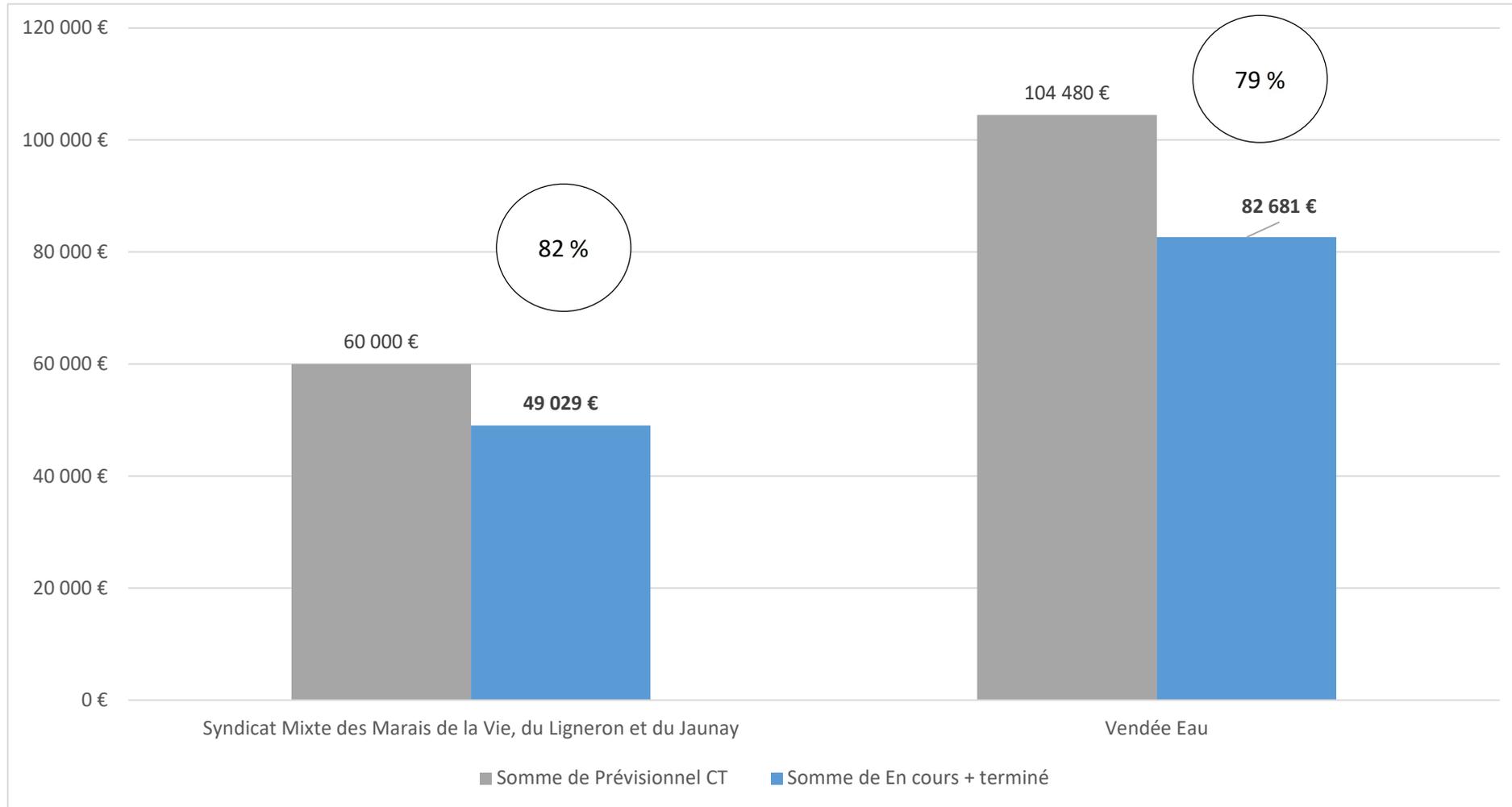


Pour l'année 2024, le bilan financier par type d'actions est le suivant :



BILAN FINANCIER PAR MAITRE D'OUVRAGE

En 2024, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay réalise 82% du prévisionnel du CT et Vendée Eau, 79%.

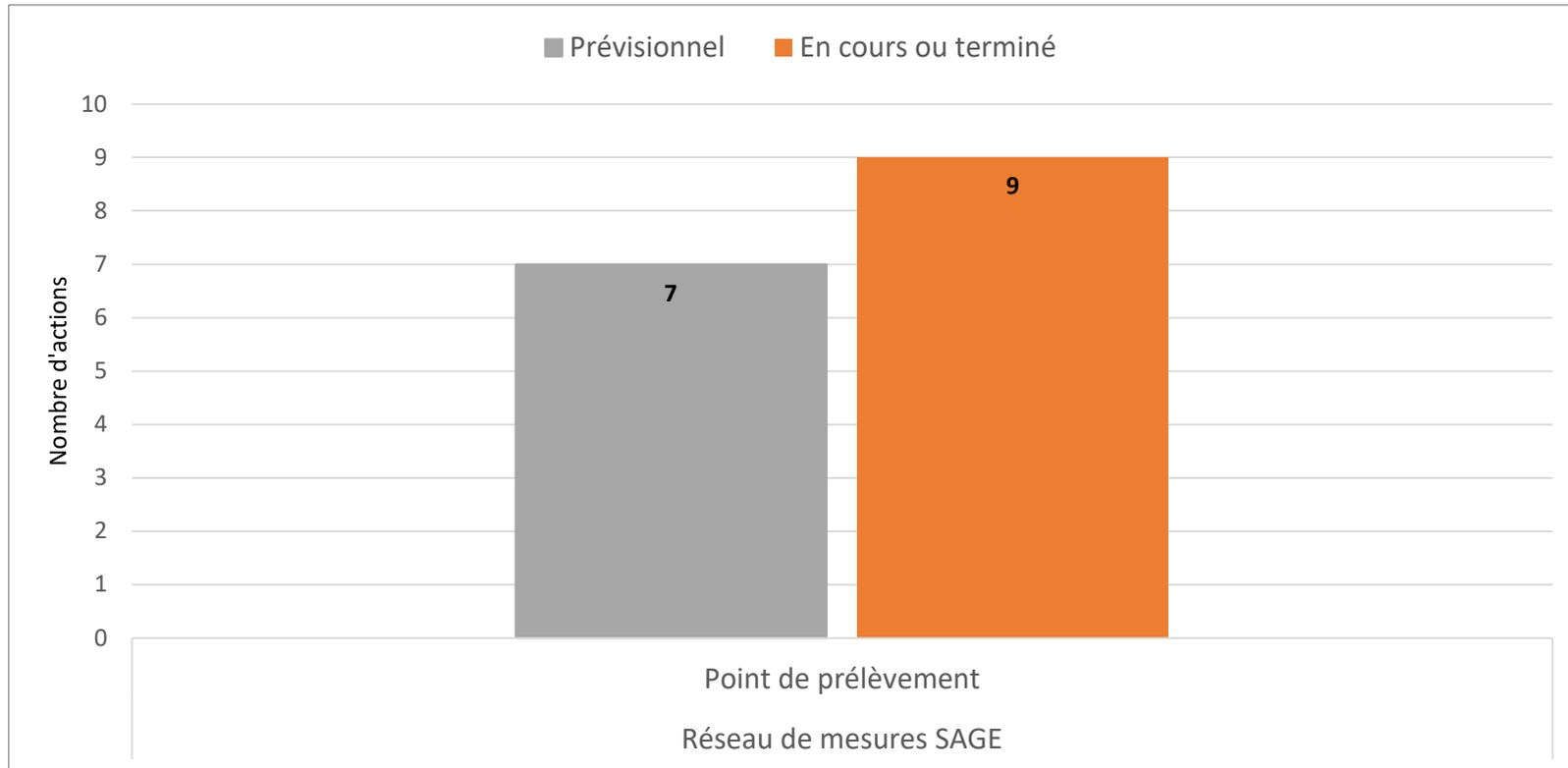


3.4 VOLET COMPLEMENTAIRE - RESSOURCE EN EAU

Volet complémentaire - Ressource en eau

Assurer une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau



BILAN TECHNIQUE

Au titre de l'année 2024, était prévue la réalisation d'un réseau de mesures par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay. Cette action a été réalisée avec la mise en place de 9 stations de mesures (3 sur cours d'eau et 6 en marais salés). Deux stations ont été ajoutées à compter de 2023 afin d'affiner la connaissance et de mieux cibler l'origine de la mauvaise qualité de l'eau sur l'étier de Baisse.

Le taux de réalisation technique, au titre de l'année 2024, est de **129 %**.

Volet	Type d'actions	Prévisionnel 2024	Actions engagées, en cours ou terminées	Unité	Taux de réalisation par type d'actions	Taux de réalisation par volet
COMPLEMENTAIRE	Réseau de mesures SAGE	7	9	Nombre	129%	129%

Sur la période 2022-2024, l'avancement technique du volet complémentaire est de **117 %**.

Volet	Type d'actions	Prévisionnel 2022-2024	Actions engagées, en cours ou terminées	Unité	Taux de réalisation par type d'actions	Taux de réalisation par volet
COMPLEMENTAIRE	Mise à jour de l'étude EVEP* et élaboration du PTGE*	1	1	Nombre	100%	117%
	Réseau de mesures SAGE	21	25	Nombre	119%	
	Réduction des consommations d'eau des collectivités	1	1	Nombre	100%	

En plus du réseau de mesures réalisé sur les 3 ans, deux actions ont été terminées en 2023 :

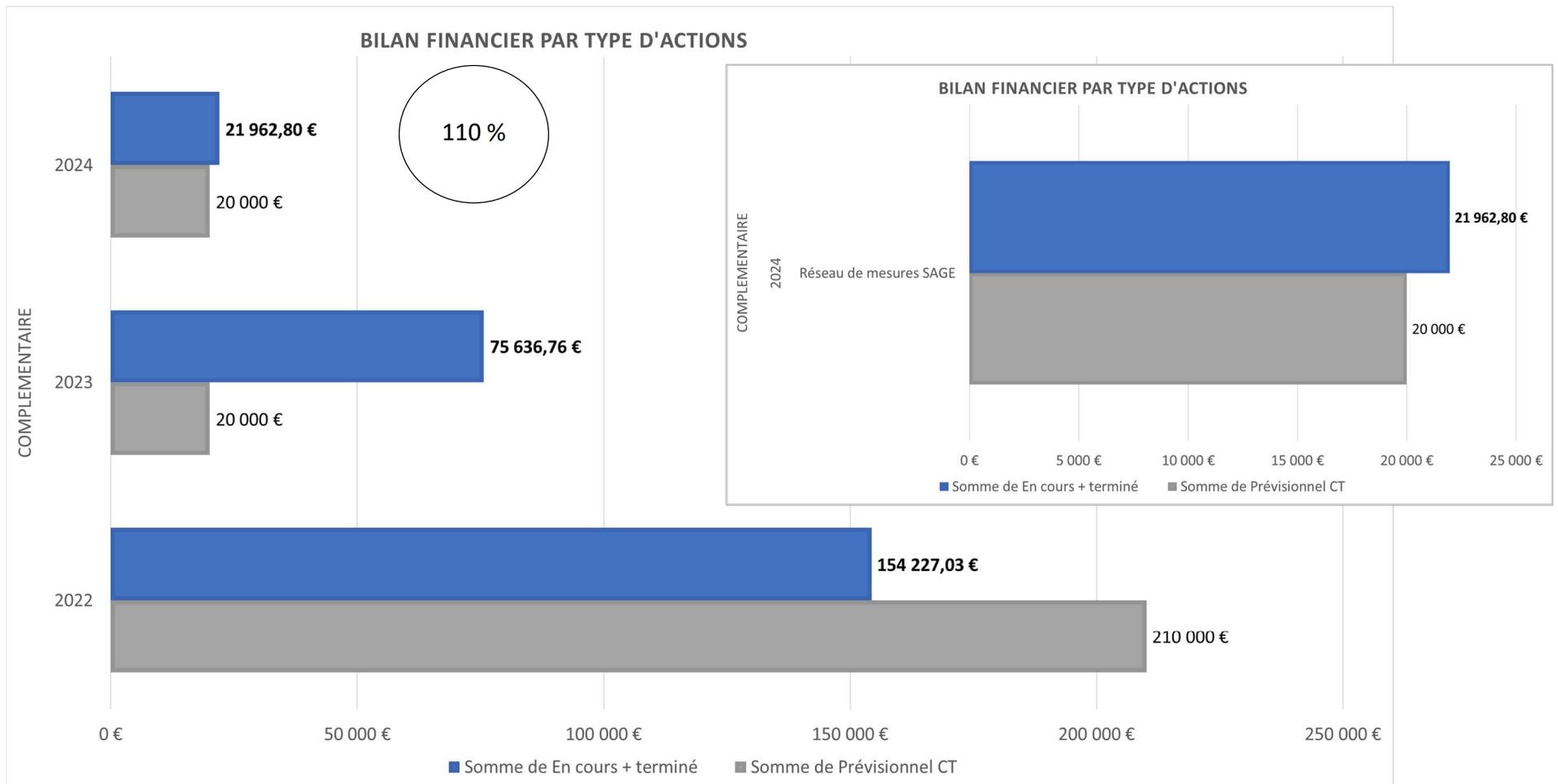
- l'étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat), par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, valant diagnostic du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (mise à jour de l'étude EVEP et élaboration du PTGE*),
- la réalisation d'une cuve de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage de terrain de football, par la commune du Fenouiller.

* EVEP = Etude des Volumes d'Eau Prélevables

PTGE = Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

BILAN FINANCIER

Pour l'année 2024, le volet complémentaire est réalisé financièrement à hauteur de 21 962,80 € TTC, soit **110 %**. Il concerne une seule action, le réseau de mesures du SAGE, porté par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay. Le taux de 110% s'explique par l'acquisition d'un boîtier multi paramètres portatif. Sur la période 2022-2024, ce taux est de **101 %**, soit 251 826,59 € sur les 250 000 € prévus au contrat. A noter que pour l'action de réduction des consommations d'eau potable, la commune du Fenouiller n'a pas sollicité les subventions prévues dans le cadre du Contrat Territorial.

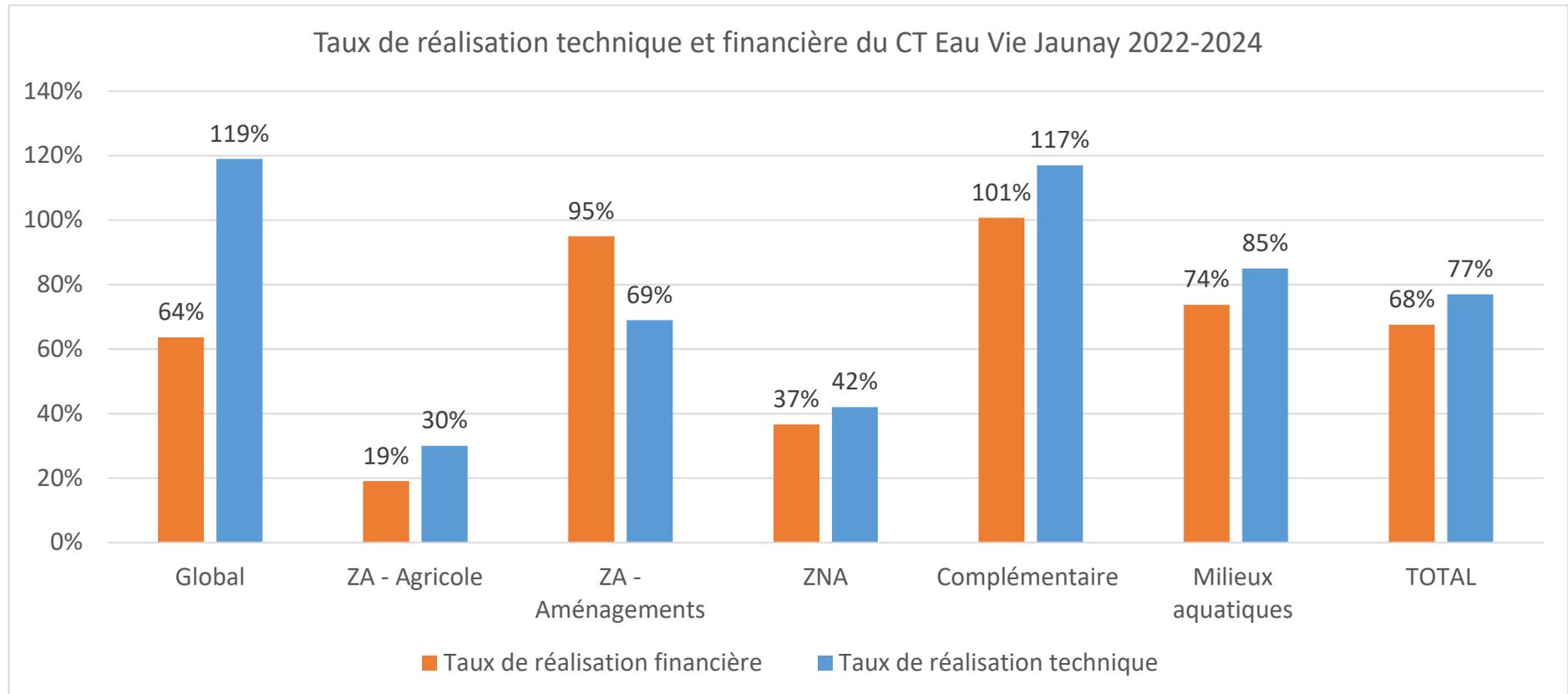


4. ANALYSE - BILAN - PERSPECTIVES

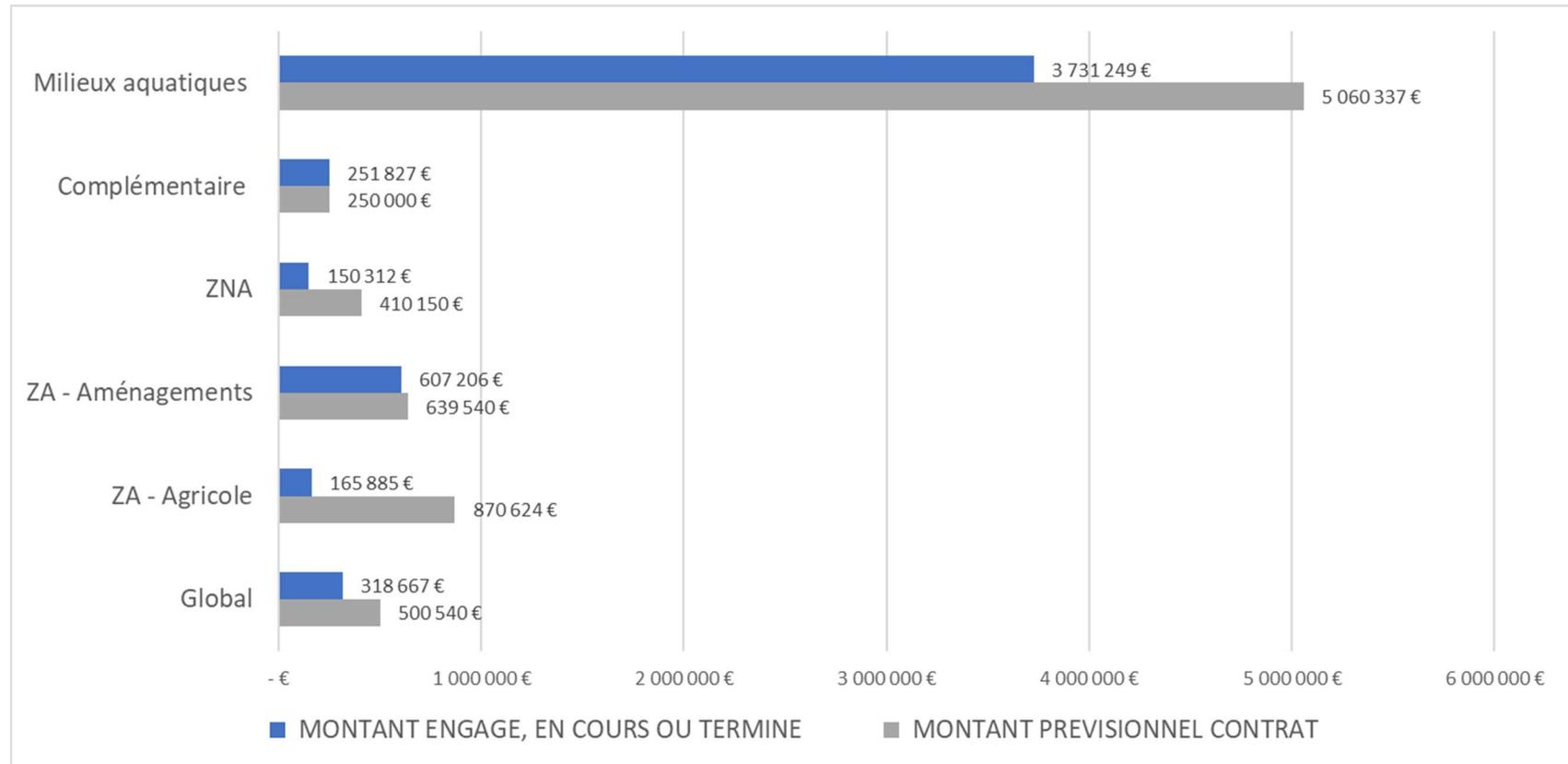
2024 constitue la 3^{ème} année de mise en œuvre du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024.

Les taux d'avancement technique ont été calculés en comparant quantitativement les actions réalisées, en cours ou engagées au prévisionnel du Contrat Territorial sur les années **2022 à 2024** et permettent d'actualiser ainsi le bilan à mi-parcours. **Comme mentionné dans ce bilan, les taux de réalisation sont très variables selon les volets avec de bons taux pour les volets global, aménagements de l'espace (pollutions diffuses), complémentaire et milieux aquatiques et des taux plus faibles pour le volet pollutions diffuses non agricole et agricole.**

En taux moyen, cela représente une réalisation du contrat 2022-2024 à hauteur de 77% techniquement et 68 % financièrement (5 225 145 € d'actions réalisées, en cours ou engagées sur les 7 731 191 € d'actions prévues au contrat).



Le tableau suivant indique, à date, les montants engagés, en cours ou terminés par volet.

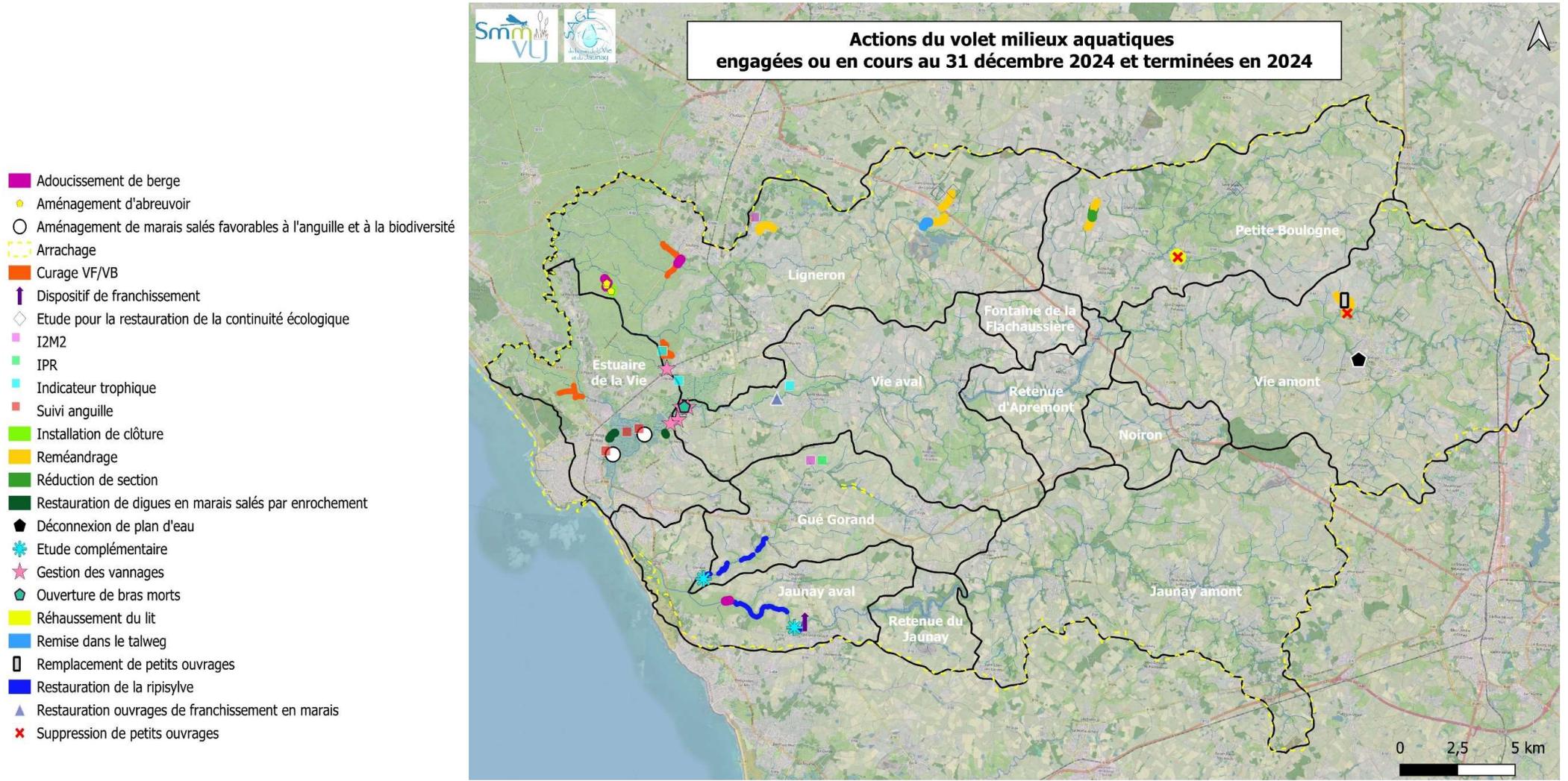


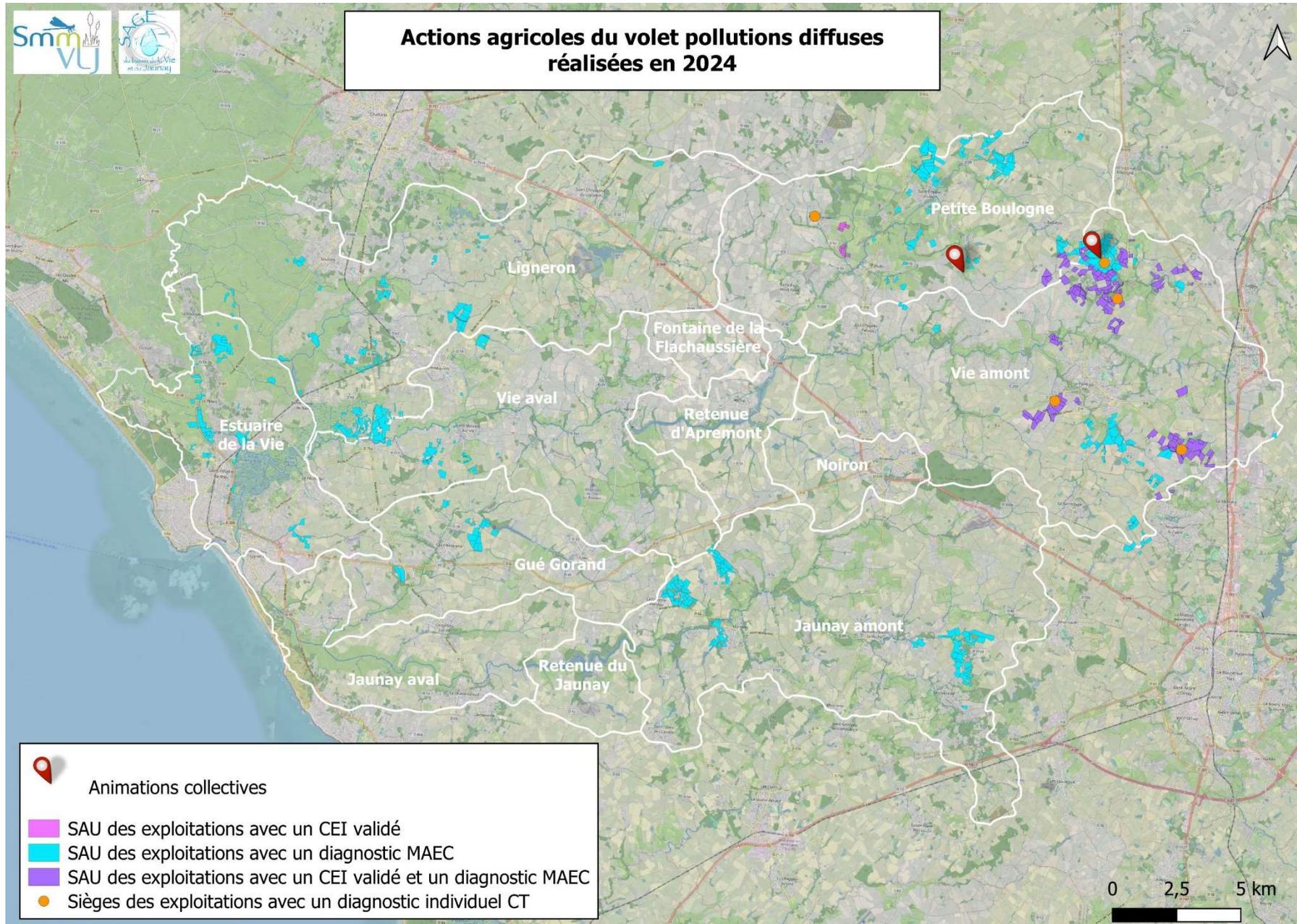
5. BILAN 2024 PAR MASSE D'EAU

Masse d'eau	Actions	Quantité
Vie amont	Création et restauration de mares et de zones tampons	12 mares
	Plantation de haies	280 m
	Animation collective	1 animation
	Diagnostic individuel CT	4 diagnostics
	Diagnostic individuel MAEC	782 ha
	Contrat d'engagement individuel (CEI) validé	472 ha
	Remplacement de petits ouvrages	1 ouvrage
	Suppression de petits ouvrages	1 ouvrage
	Reméandrage	1420 m
	Déconnexion de plans d'eau	1 plan d'eau
	Etude pour la restauration de la continuité écologique	1 plan d'eau
Petite Boulogne	Création et restauration de mares et de zones tampons	10 mares
	Plantation de haies	1,2 km
	Diagnostic chemin de l'eau	2 exploitations
	Animation collective	1 animation
	Dignostic individuel CT	1 diagnostic
	Diagnostic individuel MAEC	301 ha
	Contrat d'engagement individuel (CEI) validé	51 ha
	Réduction de section	263 m
	Reméandrage	791 m
	Réhaussement du lit	150 m
	Etude pour la restauration de la continuité écologique	1 plan d'eau
Suppression de petits ouvrages	1 ouvrage	
Fontaine de la Flauchaussière	Plantation de haies	333 m
Noiron	Création et restauration de mares et de zones tampons	2 mares
Retenue d'Apremont	Plantation de haies	500 m
Jaunay amont	Création et restauration de mares et de zones tampons	6 mares
	Plantation de haies	766 m
	Agroforesterie	0,725 m
	Plantation de bosquets	3,4 ha
	Diagnostic MAEC	296 ha

Masse d'eau	Actions	Quantité
Lignerons	Plantation de haies	80 m
	Diagnostic MAEC	268 ha
	Curage "vieux fonds, vieux bords"	3558 m
	Adoucissement de berges	725 m
	Aménagement d'abreuvoirs	3 abreuvoirs
	Installation de clôtures	3000 m
	Plantation d'hélophytes	365 m
	Reméandrage	2480 m
	Remise dans le talweg	320 m
	Etude pour la restauration de la continuité écologique	2 plans d'eau
	Gestion des vannages	1 ouvrage
	Indicateur I2M2	1 suivi
	Indicateur trophique	2 suivis
	Estuaire de la Vie	Diagnostic MAEC
Aménagement de marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité		2 sites
Suivi anguille		3 suivis
Restauration de digues en marais salés par enrochement		550 m
Curage "vieux fonds, vieux bords"		2553 m
Gestion des vannages		1 ouvrage
Vie aval	Diagnostic MAEC	104 ha
	Indicateur trophique	1 suivi
	Restauration d'ouvrages de franchissement en marais	1 ouvrage
	Ouverture de bras morts	1 site
	Gestion des vannages	1 ouvrage
Gué Gorand	Diagnostic MAEC	73 ha
	Arrachage des plantes aquatiques exotiques envahissantes	1 campagne
	Indicateur I2M2	1 suivi
	Indicateur IPR	1 suivi
	Etude complémentaire	1 étude
	Restauration de la ripisylve	3705 m
Jaunay aval	Adoucissement de berges	190 m
	Etude complémentaire	1 étude
	Restauration de la ripisylve	3930 m

6. CARTOGRAPHIES DES ACTIONS ENGAGEES, EN COURS OU TERMINEES EN 2024









ZAE du Soleil Levant - 2 Impasse de l'Aurore

85800 GIVRAND

Tél. : 02.28.10.94.37

Site internet : www.vie-jaunay.com